

Publié le 30 janvier 2014.
Dernière modification : 30 juillet 2024.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ DES ÉTAINS DE KINTA (presqu'île de Malacca, Malaisie)

S.A., 1886.

Épisode précédent : [Société des mines d'étain de Pérak](#) (1883).

Émile DESCOMBES, ingénieur E.C.P., président

(Le Capitaliste, 28 avril 1886)

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires des Mines d'étain de Pérak a eu lieu le 15 courant. L'assemblée a voté à l'unanimité la dissolution de la société, l'affermage de son matériel et de ses concessions à la société en formation des Étains de Kinta. Par contre, cette dernière société donne 6.000 parts bénéficiaires créées par elle à la Société des mines de Pérak. Ces parts auront droit à 75 % des bénéfices, après prélèvement de 5 % d'intérêt pour les actionnaires des Étains de Kinta, de la somme nécessaire pour assurer l'amortissement des dites actions en vingt ans et de 6 % pour le conseil d'administration.

(Le Capitaliste, 19 mai 1886)

Les actionnaires de la Société des étains de Kinta ont été convoqués le 18 mai en assemblée constitutive.

SOCIÉTÉ DES ÉTAINS DE KINTA
(Royaume de Pérak, presqu'île de Malacca)
Société anonyme au capital de huit cent quarante mille francs
Siège social : rue Taitbout, 63, à Paris
(La Cote de la Bourse et de la banque, 24 juin 1886)

Cette société a pour fondateur : M. Xavier Bender, demeurant à Paris, avenue Victor Hugo, n° 150. Elle a pour objet :

1° L'exploitation des mines d'étain sises dans la presqu'île de Malacca, et notamment celles formant les concessions de Lahat et de Klian-Lalang ci-après désignées, et de toutes autres dont l'adjonction sera reconnue profitable à la société et réalisée, soit par l'obtention de concessions nouvelles, soit par acquisition, soit par affermage ou par apport ;

2° La création ou l'acquisition de tous établissements industriels, commerciaux et agricoles. nécessaires à l'exploitation des mines.

Elle est constituée pour une durée de quatre-vingt-dix ans.

M. Bender apporte à la société, avec la garantie de droit en cette matière, la concession de Klian-Lalang et les divers travaux et constructions déjà effectués en vue de l'exploitation de cette concession, savoir notamment :

1° La concession qui a été délivrée par le régent de l'État de Pérag, par acte en date du 18 juillet 1884, d'exploiter les mines et minières se trouvant dans un terrain d'une contenance de 300 acres (soit 120 hectares environ), sis à Klian-Lalang, district de Kinta, plus une réserve éventuelle de 100 acres (40 hectares environ) de terrains miniers sis au même lieu ;

2° Cinq maisons de coolies et une maison destinée à loger les employés européens ;

3° Les travaux de tracé et de débroussaillage d'une route destinée à relier la concession à la route gouvernementale de Gôping à Kota Bahrou et les travaux de défrichement de douze hectares environ de forêt ;

Ainsi que le tout se poursuit et comporte, sans exception ni réserve ;

4° Le résultat des travaux et études faits en vue de l'exploitation de la concession dont s'agit.

En représentation des apports qui précèdent, il est attribué à M. Dender, qui accepte :

1° Une somme de cent dix mille francs en espèces ;

2° Quatre cent quatre-vingts actions de cinq cents francs chacune, entièrement libérées, à prendre sur celles qui ont été créées.

Ces cent dix mille francs et ces actions ont été remis à M. Bender aussitôt après la prise de possession de ses apports; Ces actions sont au porteur. Les douze cents actions de surplus ont été souscrites en numéraire avec cent vingt-cinq francs versés sur chaque action.

Ont été nommés administrateurs pour six ans : MM.

1° Élysée Descombes, officier en retraite, demeurant à Paris, boulevard Saint-Michel, 64 ;

2° Alfred Chauvelot, directeur d'assurances, demeurant à Paris, rue Richelieu, 108 ;

3° Nestor Dreyfus, rentier, demeurant à Paris, rue de Maubeuge, 9 bis ;

4° Émile Robert, négociant, demeurant à Paris, rue La-Fayette, 17 ;

5° Jules Prévot, négociant, demeurant à Paris, rue des Petites-Écuries, 48 ;

6° Charles Fouquet, inspecteur des finances, demeurant à Paris, rue de Rome, 45 ;

7° Paul Manthès ¹, ingénieur des mines, demeurant à Paris, avenue Marceau, 28 ;

8° Pierre Many, entrepreneur de travaux publics, demeurant à Bordeaux, cours du Jardin-Public, 27 ;

9° Xavier Dernier, rentier, demeurant à Paris, avenue Victor-Hugo, 150.

M. Émile Bellicam, propriétaire, demeurant à Gagny (Seine-et-Oise), et M. Georges Daumesnil, rentier, demeurant à Paris, rue Saint-Lazare, 87, ont été nommés commissaires annuels.

Acte déposé chez M^e Fontana, notaire à Paris, et publiée dans les *Affiches Parisiennes* du 17 juin 1886.

¹ Paul Manthès : administrateur des [Mines d'argent et de cuivre du Djebel-Téliouine](#) (Algérie) : Futur administrateur des [Étains de Malaisie](#) (1900).

Jules-Frédéric-Georges PREVET
(1854-1940)

Né à Paris, le 6 septembre 1854.

Frère de Charles Prevet (1852-1914), député (1887-1893), puis sénateur (1894-1909) de la Seine-et-Marne, administrateur-directeur du *Petit Journal* (Marinoni).

Associé de la maison Ch. Prevet & Cie : produits alimentaires, féculés.

1883-1898 : président de la Chambre syndicale des féculés de Paris.

1886-1898 : fondateur des [Éts de Gomen-Ouaco](#), conserveries de viandes en Nouvelle-Calédonie.

1891-1898 : vice-président de l'Union des syndicats de l'alimentation en gros.

Participation à de nombreux expositions à l'étranger.

Chevalier de la Légion d'honneur du 30 décembre 1897 (min. Comm.) : fabricant de conserves alimentaires et de féculé à Meaux.

Administrateur des Étains de Kinta (Malaisie).

Officier du mérite agricole (1900).

Administrateur de la [Consolidated Nickel Mines Cy Ltd](#) (1903).

Président du [Nickel de la Nouvelle-Calédonie](#) (1907).

Officier de la Légion d'honneur du 15 mai 1910 (min. comm. et ind.) : fab. de produits alimentaires, président de la CCI de Meaux depuis 1901.

Député de la Seine-et-Marne (1919-1928).

(Archives commerciales de la France, 3 août 1887)

Paris. — Transfert du siège social de la Société anonyme des ÉTAINS DE KINTA, du n° 63 au n° 58 de la rue Taitbout. — Délib. du 14 juin 1887. — *Affiches parisiennes*.

Société anonyme des Étains de Kinta (Appel de fonds.)
(La Cote de la Bourse et de la banque, 17 octobre 1887)

Les actionnaires de la Société des Étains de Kinta sont informés que le conseil d'administration, dans sa séance du 14 octobre 1887, a décidé l'appel du 4^e quart, soit 125 fr. par titre, sur les actions non libérées de la société (article 10 des statuts).

Le versement de ce 4^e quart sera exigible à partir du 20 novembre prochain, et devra être fait au siège social, 58, rue Taitbout, à Paris.

Le conseil d'administration.

(Le Capitaliste, 9 novembre 1887)

L'action Mines de Péraç est cotée aux environs de 175. Les actionnaires de cette société sont convoqués en assemblée générale extraordinaire pour le 19 courant à l'effet de donner leur approbation à la fusion de la Société des étains de Kinta et voter la dissolution de la société.

L'action Mines de Kinta vaut de 595 à 600. Les actionnaires de cette société sont également convoqués pour le 19 courant pour donner leur approbation au traité de fusion avec la Société des mines d'étain de Pérak.

(Archives commerciales de la France, 21 décembre 1887)

Paris. — Dissolution, à partir du 19 nov. 1887, de la Société anonyme des MINES D'ÉTAÏN DE PÉRAK, rue Taitbout, 58, par suite de sa fusion avec la Société anonyme des ÉTAÏNS DE KINTA. — Liquid. : le conseil d'administration.— Délib. du même jour. — *Affiches parisiennes.*

Société des mines d'étain de Pérak
Échange d'actions
(La Cote de la Bourse et de la banque, 26 décembre 1887)

Les actionnaires de la Société des mines d'étain de Pérak sont informés que par suite des résolutions prises par l'assemblée générale du 19 novembre dernier, l'échange de leurs actions contre des parts de la Société des étains de Kinta aura lieu au siège social, rue Taitbout, 58, à Paris, à partir du 10 janvier 1888 jusqu'au 29 février suivant ; passé ce délai, les parts de Kinta qui n'auront pas été échangées pourront être déposées à la Caisse des dépôts et consignations.

Le conseil d'administration.

(Le Capitaliste, 13 juin 1888)

L'action Mines d'étain de Kinta vaut 600 et la part 155. Les actionnaires de cette société, réunis en assemblée le 23 mai, ont approuvé les comptes de l'exercice 1887 et le dividende a été fixé à 42,60 pour les actions d'apport et à 35,20 pour les actions de capital.

Mines d'étain de Kinta
(L'Écho des mines et de la métallurgie, 2 octobre 1892)

L'exercice 1891, dont il a été rendu compte à l'assemblée des actionnaires du 27 juillet dernier, a laissé un léger bénéfice sur l'exploitation ; néanmoins, le bilan présente le compte de profits et pertes grève encore d'un solde débiteur de 299.884 francs.

Le conseil d'administration s'est occupé d'acquérir de nouvelles concessions ; il a obtenu celle de trois vallées à proximité de la mine de Kampar. Quant au prix de l'étain, qui s'était maintenu à 89. livres sterling la tonne pendant l'exercice précédent, il s'est élevé un moment à 103 liv. st., pour se tenir en moyenne à 95 liv. st. dans le cours de l'exercice 1891

Société des Étains de Kinta

(Le Messenger de Paris, 9 août 1894)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette société s'est tenue le 30 juillet dernier.

Elle a entendu le rapport du conseil qui constate un bénéfice de 50.667 fr. 55 contre 24.790 fr. 10 en 1892, malgré la crise grave qui a amené les cours de l'étain à un niveau qu'ils n'avaient pas encore atteint. Cette somme a été passée au crédit du compte de profits et pertes, en amortissements solde débiteur qu'il présente encore.

Le bilan au 31 décembre se décompose comme suit :

ACTIF	
Apports	240.600 00
Frais de premier établissement	70.422 90
Frais de premier établissement Kampar	51.590 30
Frais de premier établissement Tumoh	25.396 55
Constructions	23.448 80
Mobilier	2.493 90
Matériel	73.175 20
Loyer d'avance	382 15
Travaux mine n° 2 Kampar	14.760 85
Profits et pertes	224.426 85
Caisses à Paris et aux mines	6.736 75
Banquiers	109.543 00
Débiteurs divers	58.265 05
Total	<u>900.662 30</u>
PASSIF	
Capital	840.000 00
Réserve statutaire	12.438 45
Dividende 1887	662 55
Créditeurs divers	5.857 50
Prévision, travaux en cours	41.703 80
Total	<u>900.662 30</u>

Pour compenser l'abaissement du prix de vente, le conseil s'est efforcé d'augmenter autant que possible la puissance de production des mines. C'est ainsi que le total du minerai produit en 1893 s'élève à 499.054 kg, contre 278.000 kg en 1892, déjà en progression sur l'année précédente, soit une augmentation de 221.045 kg ; cette augmentation s'est encore accusée pendant les six premiers mois de l'exercice courant où nous trouvons 401.140 kg contre 183.289 kg pour la période correspondante de 1893. Le conseil espère que cette progression ascendante se maintiendra durant le deuxième semestre de 1894, grâce à l'appoint de la nouvelle concession de Tumoh, dont la mine a commencé à produire dès le mois de mai.

Il résulte des chiffres présentés par le rapport que la plus grande partie du bénéfice obtenu en 1893 provient de l'exploitation de Kampar. Cette mine, ouverte il y a deux ans environ, est loin d'avoir atteint tout son développement. En présence de cette situation, le conseil a donné des instructions pour ouvrir une troisième mine sur cette même concession; les travaux sont en voie d'exécution et les sondages permettent d'espérer une richesse supérieure à celle des premiers chantiers.

Le rapport annonce que pour parer à l'approvisionnement des anciennes concessions de Lahat, Lalang et Smiji Raya, exploitées par affermage, le conseil s'est préoccupé d'obtenir de nouvelles concessions, et d'assurer par là l'avenir de la société. Des deux concessions récemment acquises, l'une, Baik Tuju, est située à proximité de Kampar, centre d'action de la société ; l'autre, Smiji Kiah, se trouve à une plus grande distance des exploitations actuelles dans une région entièrement neuve, mais où l'exploitation

promet d'être particulièrement facile et où les entrepreneurs de mines se portent actuellement en grand nombre.

Après lecture du rapport du commissaire, l'assemblée à l'unanimité, a approuvé les comptes et le bilan au 31 décembre 1893 tels qu'ils étaient présentés et réélu les deux administrateurs sortants, MM. Descombes et Prevet, et le commissaire des comptes, M. Bellicam.

La production du mois de juillet s'est élevée, dans les différentes concessions de la société, à environ 98.400 kg d'étain.

SOCIÉTÉ DES ÉTAINS DE KINTA
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 2 juillet 1895)

Les actionnaires de la Société des Étains de Kinta, réunis en assemblée ordinaire le 28 juin dernier, ont voté les résolutions suivantes :

1° L'assemblée, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et celui du commissaire aux comptes, approuve les comptes de l'exercice et le bilan au 31 décembre 1894, tels qu'ils lui sont présentés, fixe à 155.783 fr. 50 le solde créditeur du compte de profits et pertes et donne *quitus* aux administrateurs de leur gestion jusqu'au 31 décembre 1894 ;

2° L'assemblée décide :

1. L'amortissement par voie de tirage au sort de 84 actions ;

2. Le prélèvement sur les bénéfices de l'exercice 1894 d'une somme de 23.295 fr. 95 pour l'amortissement en dix années du compte « Inventaires antérieurs à amortir » ;

3. Fixe l'intérêt et le dividende pour les actions de capital à 30 fr. 92, le dividende pour les actions de jouissance à 5 fr. 92 et pour les parts bénéficiaires à 4 fr. 97, sous déduction du droit de transmission sur les titres au porteur, et de l'impôt sur le revenu, qui seront supportés par les actionnaires ;

3° L'assemblée fixe au 1^{er} juillet le tirage au sort des actions à amortir, ce tirage aura lieu au siège social en présence de tous les actionnaires qui voudront y assister ;

4° L'assemblée fixe à 500 fr. la rémunération du commissaire aux comptes pour l'exercice 1894. Elle nomme M. Bellicam et lui adjoint M. Lyon ² comme commissaire suppléant.

SOCIÉTÉ DES ÉTAINS DE KINTA
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 28 novembre 1895)

Les actionnaires de la Société des étains de Kinta se sont réunis le 27 novembre dernier en assemblée générale extraordinaire. Après avoir entendu les explications fournies par le conseil, ils ont, à l'unanimité, voté certaines mesures d'ordre intérieur, à l'ordre du jour de la réunion, et décidé la division des actions actuelles de 500 fr. en actions de 100 fr. Le conseil a profité de la présence des actionnaires pour leur annoncer la mise en paiement à partir du 2 décembre prochain, d'un acompte de 25 fr. par action sur le dividende de l'exercice 1895, représentant l'intérêt à 5 % du capital.

² Edmond Lyon (1857-1925) : banquier à Paris en valeurs au comptant. Chevalier de la Légion d'honneur en 1925 : voir encadré plus bas.

Jules CHAUBET

Né le 4 octobre 1844 à Marseille (Bouches-du-Rhône).
Marié à une Dlle Rampal.

Administrateur de Caussemille jeune et Cie et Roche et Cie, fabriques d'allumettes en Algérie,
de la Société centrale de dynamite (1891)
et de sa filiale, la Société générale des matières plastiques,
de la Société nationale pour la fabrication des mèches de sûreté pour mineurs,
des [Mines d'or de Betsiriry](#) (Madagascar)(1909),
de la Société générale des allumettes à Alger (1926)(groupe Sweedish Match).

Officier de la Légion d'honneur (1900).
Décédé le 17 septembre 1936 à La Fauconnerie (Orne).

SOCIÉTÉ DES ÉTAINS DE KINTA (Cote de la Bourse et de la banque, 30 avril 1896)

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société des étains de Kinta a eu lieu le 27 avril.

Après avoir entendu la lecture des rapports, elle a approuvé les comptes de l'exercice 1895 et fixé le dividende à 11 francs pour les actions, dont 5 francs ont été déjà distribués, à 6 francs pour les actions de jouissance et 25 francs pour les parts bénéficiaires ; le paiement des coupons aura lieu à dater du 4 mai prochain au siège social.

L'assemblée a approuvé également l'amortissement d'un vingtième du capital, soit 420 actions, dont le tirage aura lieu le 9 mai prochain.

L'assemblée a procédé à la réélection de MM. Chaubet et Salathé, administrateurs sortants.

SOCIÉTÉ DES ÉTAINS DE KINTA (Cote de la Bourse et de la banque, 27 janvier 1897)

Voici le relevé de la production pendant l'année 1896 (kg) :

Janvier	82.700
Février, mars	129.800
Avril	83.500
Mai	94.600
Juin	119.000
Juillet	127.000
Août	106.700
Septembre	101.200

Octobre	124.700
Novembre	123.900
Décembre	129.880

Ce qui fait un total de 1.222.080 kg d'étain. Le cours moyen du métal pendant cet exercice a été de £ 59.10. En ce moment, il cote £ 62 1/2 à £ 63.

ÉTAINS DE KINTA
(Cote de la Bourse et de la banque, 29 avril 1897)

L'assemblée générale ordinaire de la Société des Étaïns de Kinta s'est tenue le 28 avril.

Les rapports qui ont été lus à cette assemblée exposent que la société paraît arrivée à une exploitation normale et régulière dont les résultats ne subiront en grande partie d'autre influence que celle du prix auquel l'étain pourra être vendu.

La plus grande partie de l'étain produit a pu être réalisée avant le 31 décembre, et le compte Étain ne s'élève à l'actif du bilan qu'à 56.200 fr. 90, tandis qu'au bilan au 31 décembre 1895, il s'élevait à 368.229 fr. 95.

Défalcation faite de la somme de 52.637 fr. 05 employée en amortissement, les bénéfices de l'exercice 1896 s'élèvent à 355.919 fr. 10.

Sur les bénéfices de l'exercice 1895, une somme de 5.519 fr. 05 (dont 1.079 fr. 80 appartenant aux actionnaires et 5.539 fr. 25 appartenant aux porteurs de part) avait été reportée au crédit du compte de profits et pertes de l'exercice 1896. Cette somme de 5.519 fr. 05 jointe à 355.919 fr. 10, bénéfice de l'exercice 1896, a élevé la somme disponible à 351.538 fr. 15 qui, conformément aux propositions du conseil d'administration, a été répartie de la manière suivante :

Réserve statutaire	17.295 95
Amortissement de 520 actions	52.000 00
Amortissement des pertes antérieures (figurant encore dans les comptes de l'exercice en cours pour 121.155fr. 17).	46.591 95
Tantième des administrateurs	15.118 50
Dividende de 10 fr. 75 à 6.930 actions de capital et de 5 fr. 75 à 1.570 actions de jouissance	82.950 00
Dividende de 25 fr. 50 à chacune des 6.000 parts	147.000 00
Report aux bénéfices réservés appartenant aux actionnaires	355 50
Report aux bénéfices réservés appartenant aux porteurs de parts	136 35
	<u>351.538 15</u>

Le dividende ci-dessus sera payable à partir au 3 mai.

L'assemblée a renouvelé le mandat du commissaire des comptes, M. Bellicam, et du commissaire suppléant, M. Lyon, pour l'exercice 1897.

SOCIÉTÉ DES ÉTAINS DE KINTA
Anonyme au capital de 850.000 francs.
(Cote de la Bourse et de la banque, 23 novembre 1897)

Suivant décision du conseil d'administration, les actions de capital recevront, à titre d'acompte sur les résultats de l'exercice 1897, fr. 5 représentant l'intérêt à 5 % prévu aux statuts ; le paiement se fera au siège social, 62, rue Saint-Lazare, contre remise du coupon n° 5, sous déduction des droits et impôts, à dater du 1^{er} décembre prochain.

(Bulletin de la société de géographie commerciale de Paris, 1898)

Thierry-Mieg (Robert) ³, secrétaire général des mines de Kinta.

ÉTAINS DE KINTA
(Cote de la Bourse et de la banque, 15 avril 1898)

Il est aujourd'hui certain que la Société des Étains de Kinta distribuera pour l'exercice 1897 un dividende de 14 fr. 50 par action et de 20 fr. par part. L'avis officiel concernant les propositions du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire du 27 avril a été publié dans notre numéro du 13 courant, confirmant, par conséquent, les renseignements que nous avons publiés à ce sujet.

Le déplacement important de cours qui s'est produit ces derniers temps est venu sanctionner le relèvement de cette affaire qui avait été, il y a quelques années, à deux doigts de la ruine. Grâce à une administration habile et à la hausse de l'étain, la Société a pu, depuis l'exercice 1895, tout en distribuant des dividendes rémunérateurs, fortifier sa situation financière. Mais il faut aussi tenir compte que cette situation financière a été renforcée au détriment des amortissements, puisque la société n'a pas satisfait à toutes les charges édictées par les statuts. Les fonds qu'elle détient pourraient du jour au lendemain être employés à amortir les actions de capital, à moins que ce ne soit la totalité des bénéfices de quelques exercices subséquents qui serve à acquitter cette charge.

Avant de pousser plus loin le cours des parts, nonobstant l'important coupon dont nous avons parlé, il faudrait tout au moins que l'on fût fixé sur la faculté que peut avoir le conseil d'administration d'interpréter l'article 41 des statuts, aux termes duquel une somme annuelle doit être prélevée pour assurer l'amortissement des actions en vingt ans. Or, depuis 1886, date de la constitution de la société, les bénéfices n'ont permis d'amortir que 1.890 actions de 100 francs sur 8.000 formant le capital social. On peut se demander si, dans ces conditions, la rédaction des statuts ne permet pas à l'administration de procéder, lorsque les bénéfices le permettront, à l'amortissement des actions qui auraient dû être déjà amorties si les bénéfices avaient été normaux. L'amortissement aurait dû être déjà pratiqué sur 4.620 actions tandis qu'il n'a porté jusqu'à ce jour, comme nous venons de le dire, que sur 1.890. Il y a donc un retard pour 3.830 titres nécessitant un débours de 383.000 francs. Si l'administration procède à l'amortissement en retard, le prélèvement passerait nécessairement avant toute répartition aux parts ; mais quoi qu'il en soit, le prélèvement sera fait, tout au moins dans les vingt ans qui suivront la constitution de la Société dont le premier exercice a

³ Robert Thierry-Mieg (1864-1942) : fils de Mathieu Thierry-Mieg (1826-1905) et d'Anna-Louisa Juillerat-Chasseur (1831-1918). Il deviendra administrateur délégué, puis président des Étains de Kinta.

pris fin le 31 décembre 1886. Les porteurs de parts ne doivent pas oublier, en outre, que les comptes de la Société des Étains de Kinta portent encore trace de pertes antérieures qui se sont élevées jusqu'à 355.247 fr. 20 et sont encore maintenues à l'actif pour 121.145 fr. 17. — Ces constatations doivent être faites ; elles sont peut-être de nature à contre-balancer dans une certaine mesure les perspectives d'avenir que le marché a conçues en ne tenant compte que de la hausse du métal et des bénéfices à venir. Il ne faut donc pas oublier que la Société des Étains de Kinta a un passé à réparer. Tout porte à croire cependant que ce passé sera réparé sans à-coup.

ÉTAINS DE KINTA
(Cote de la Bourse et de la banque, 16 avril 1898)

Erratum,— Une erreur de chiffres s'est produite hier sur un certain nombre d'épreuves (la correction a été faite au cours du tirage). Sur les premières épreuves, il a été dit qu'il y avait un retard pour l'amortissement de 3.830 actions, nécessitant un débours de 383.000 fr. — Il faut lire 2.730 actions, nécessitant un débours de 273.000 fr.

SOCIÉTÉ DES ÉTAINS DE KINTA
(Cote de la Bourse et de la banque, 30 avril 1898)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société des étains de Kinta a eu lieu le 27 avril.

Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1897 et fixé le dividende y afférent à 9 fr. 50 pour les actions de jouissance et les actions de capital, — en dehors de l'intérêt à 5 % que ces dernières ont reçu le 1^{er} décembre 1897, — et à 20 fr. pour les parts dédoublées.

Le paiement des coupons aura lieu à dater du 9 mai prochain, sous déduction des impôts.

L'assemblée a également approuvé l'amortissement de 420 actions dont le tirage se fera aujourd'hui, 28 courant, au siège social.

M. Many, administrateur sortant, a été réélu.

Enfin, l'assemblée a renouvelé le mandat du commissaire des comptes, M. Bellicam, et du commissaire suppléant, M. Lyon, pour l'exercice 1898.

Le Comptant en Banque
(Cote de la Bourse et de la banque, 22 octobre 1898)

La tendance sur la part Étains de Kinta devient lourde et cela se comprend aisément après l'étape de hausse parcourue par cette valeur. [Il serait à désirer que la société tint ses rapports à la disposition des porteurs de titres. Est-ce par économie qu'elle ne les fait pas imprimer ?](#) Veut-elle cacher la situation ? Cette situation est-elle meilleure ou plus mauvaise qu'on le suppose généralement ? Autant de questions auxquelles nous ne sommes pas à même de répondre. Quoiqu'il en soit, le dividende si élevé soit-il, ne peut-être de nature à justifier seul les cours actuels. Les répartitions de dividendes, lorsqu'il s'agit d'une exploitation minière, ne sont pas la rémunération du capital engagé, mais la répartition de ce capital. Il faudrait savoir combien d'années la société

sera en mesure de distribuer le même dividende, si les cours de l'étain se maintenaient au niveau actuel, et quelle durée l'on peut assigner aux mines. En outre, n'est-il pas à craindre que si l'étain monte ou se maintient même aux cours actuels, ces cours ne provoquent l'ouverture de nombreuses mines. Ces diverses questions sont vraisemblablement traitées par les rapports, mais nous regrettons d'avoir à constater que la Société des étains de Kinta se classe parmi les sociétés qui refusent les renseignements aux actionnaires.

SOCIÉTÉ DES ÉTAINS DE KINTA
(Cote de la Bourse et de la banque, 30 novembre 1898)

Le conseil d'administration de la Société des étains de Kinta a décidé que les actions de capital recevraient 5 fr. à titre d'acompte sur les résultats de l'exercice 1898, représentant l'intérêt à 5 % prévu aux statuts. Le paiement en est fait à partir de ce jour, contre remise du coupon n° 6, soit net : 4 f r. 80 pour les actions nominatives et 4 fr. 45 pour les actions an porteur.

SOCIÉTÉ DES ÉTAINS DE KINTA
(Cote de la Bourse et de la banque, 25 avril 1899)

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société des étains de Kinta est convoquée pour le 3 mai prochain.

Le bénéfice net de l'exercice 1898 s'est élevé à 553.222 fr. 35, que le conseil proposera de répartir comme suit (fr.) :

1° Réserves statutaire	<u>84.000 00</u>
Réserves au 31 décembre 1898, 78.069 francs 60	5.930 60
2° Intérêts aux actions, 5 fr. sur 6.090 actions	30.450 00
3° Amortissement du capital, 1/20 = 120 actions à 100 fr.	42.000 00
	<u>78.380 60</u>
	474.841 75
Part du conseil, 6 % sur 474.811 fr. 75	28.190 50
	446.351 25
5° Réserve extraordinaire, 3 % sur 446.351 francs 25	13.390 55
Reste à répartir	<u>432.960 70</u>
I. — Dividende actions :	
25 % sur 432.960 fr. 70	108.210 15
Report exercice 1897	2.429 50
	110.669 65
Brut 13 fr. sur 8.400 actions	109.200 00
Report exercice 1898	1.169 65
II. — Dividende parts bénéficiaires : 75 % sur 432.960 fr. 70	324.720 55

Report exercice 1897	5.788 35
	330.508 90
Brut 27 fr. 50 sur 12.000 parts	330.000 00
Report exercice 1898	508 90

SOCIÉTÉ DES ÉTAINS DE KINTA
(Cote de la Bourse et de la banque, 4 mai 1899)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société des étains de Kinta a eu lieu le 3 mai. Après avoir entendu la lecture des rapports du conseil et du commissaire, elle a approuvé, tels que nous les avons résumés dans notre numéro du 25 avril, les comptes de l'exercice 1898 et fixé le dividende y afférent à 13 francs bruts pour les actions de jouissance et de capital, en dehors de l'intérêt à 5 % que ces dernières ont reçu le 1^{er} décembre 1898, et à 27 fr. 50 pour les parts bénéficiaires.

Ces dividendes seront payables, à partir du 15 mai courant, à raison de 12 fr. 50 nets, pour les actions au porteur et de 25 fr. 95 nets pour les parts.

SOCIÉTÉ DES ÉTAINS DE KINTA
(Manuel des valeurs cotées hors parquet à la Bourse de Paris, 1900, p. 624-626)

Société anonyme française constituée à Paris le 18 mai 1886.

Objet : L'exploitation des mines d'étain sises dans la presqu'île de Malacca, et notamment celles formant les concessions de Lahat et de Klian-Lalang et de toutes autres dont l'adjonction sera reconnue profitable à la société et réalisée, soit par l'obtention de concessions nouvelles, soit par acquisition, soit par affermage ou par apport ; la création ou l'acquisition de tous établissements industriels, commerciaux et agricoles nécessaires à l'exploitation des mines ; la Société pourra aussi se livrer, si elle le juge utile, à l'achat et au traitement des minerais d'étain. Elle pourra également exploiter toutes autres mines dans la presqu'île de Malacca.

Siège social : 62, rue Saint-Lazare, à Paris.

Durée : 90 ans.

Capital social : 840.000 francs représenté par 8.400 actions de 100 francs chacune sur lesquelles 6.000 seulement ont été souscrites en espèces ; les autres ayant été délivrées en représentation d'apports. La Société des Étains de Perak a reçu une part bénéficiaire représentant la valeur de sa concession et lui donnant droit à 75 % des bénéfices nets de la Société des Étains de Kinta. Ce droit a été représenté par 6.000 parts. Au 31 décembre 1899, il existait 750 actions de jouissance émises en échange de pareil nombre d'actions de capital remboursées.

Conseil d'administration composé de 5 à 9 membres propriétaires de 75 actions chacun, nommés pour six ans et renouvelables par tiers tous les deux ans.

Assemblée générale chaque année avant le 31. juillet et composée de tous les actionnaires propriétaires de 25 actions déposées cinq jours avant la réunion. Une voix par 25 actions ; maximum 50 voix comme mandataire ou comme propriétaire.

Année sociale du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve jusqu'à concurrence du dixième du capital social ; la somme nécessaire pour assurer 5 % au capital versé ; la somme nécessaire pour assurer l'amortissement des actions en 20 ans ; 6 % du reliquat au conseil d'administration. Le restant, sauf les réserves extraordinaires qui pourraient être

votées par l'assemblée générale, sera partagé, savoir : 25 % aux actions ; 75 % aux bénéficiaires.

Sur les bénéfices restant disponibles après les prélèvements nécessaires pour la réserve légale, l'intérêt et l'amortissement des actions et les 6 % attribués au conseil d'administration, l'assemblée générale pourra encore prélever, avant toute autre distribution, une somme destinée à la création d'un fonds de prévoyance dont elle déterminera le montant et les applications. Ce prélèvement ne pourra en aucun cas excéder 10 % des dividendes à distribuer aux actions et aux parts bénéficiaires.

Service des titres et coupons au siège social.

ADMINISTRATEURS.

MM. E[mile] Descombes, J[ules] Chaubet, P[ierre] Many [adm. Société générale pour la fabrication de la dynamite], J[ules] Prevet, A[uguste] Salathé.

RÉPARTITIONS.

Ex.	Actions	Parts
1887	7.05 %	13.75
1894	6.184%	4.97
1895	11.00	25 00
1896	10.75	24.50
1897	14.50	20 00
1898	18 00	27.50

Les actions et les parts de cette société sont inscrites à la Cote Desfossés, au comptant, depuis le 27 février 1899.

ACTIONS.

1899 plus haut 390 00 plus bas 130 00

PARTS.

1899 plus haut 540 00 plus bas 305 00

ÉTAINS DE KINTA

(Cote de la Bourse et de la banque, 8 mai 1900)

L'assemblée générale ordinaire de cette société a eu lieu le 5 mai.

Elle a approuvé les comptes de l'exercice et fixé à 22 fr. 50 le solde du dividende à payer aux actions, qui ont touché, en décembre, une somme de 5 francs bruts, représentant l'intérêt du capital, et à 46 fr. 75 le dividende à payer aux parts de fondateur.

L'assemblée a décidé l'amortissement statutaire de 1/20 du capital social, soit 420 actions.

Elle a enfin procédé à la réélection de MM. Descombes et Jules Prevet, administrateurs sortants.

ÉTAINS DE KINTA
(Cote de la Bourse et de la banque, 11 mai 1901)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette société a eu lieu le 10 mai. Elle a approuvé les comptes de l'exercice écoulé et voté la distribution aux actions de 12 95 nets, aux actions de jouissance, de 12 95 nets et aux parts de 27 60 nets. Il a, en outre, été procédé à l'amortissement par tirage au sort de 420i actions.

SOCIÉTÉ DES ÉTAINS DE KINTA
(Cote de la Bourse et de la banque, 28 avril 1902)

Les comptes arrêtés au 31 décembre 1901, qui seront présentés à l'assemblée générale annuelle du 5 mai, se soldent par un bénéfice de 1.154.120 francs 25 contre 554.675 fr. 70 en 1900, en augmentation de 599.443 fr. 55.

La production de l'étain pour l'exercice 1901 a été de 1.666.600 kg contre 1.314.600 en 1900, soit une augmentation en faveur du dernier exercice de 352.000 kg.

Après avoir pratiqué divers amortissements, le conseil proposera à l'assemblée de fixer le dividende des actions à 34 fr., contre 18 fr. 50 et à 60 fr. 50 pour la part contre 28 fr. 75 l'année précédente.

SOCIÉTÉ DES ÉTAINS DE KINTA
(Cote de la Bourse et de la banque, 6 mai 1902)

Hier a eu lieu l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette société. Elle a approuvé, tels que nous les avons publiés dans notre numéro du 28 avril, les comptes de l'exercice 1901 et fixé le dividende à 34 francs par action contre 18 fr. 50 pour l'exercice précédent, et à 60 fr. 50 par part bénéficiaire contre 28 fr. 50 pour l'exercice 1900. L'assemblée a, en outre, décidé l'amortissement statutaire de 1/20 du capital social, soit 420 actions, dont le tirage a eu lieu à l'issue de la séance et qui seront remboursées à partir du 22 courant.

SOCIÉTÉ DES ÉTAINS DE KINTA
(Cote de la Bourse et de la banque, 23 juillet 1902)

Les actionnaires de cette société, réunis le 5 mai en assemblée générale ordinaire, ont approuvé les comptes de l'exercice 1901, se soldant, ainsi que nous l'avons annoncé dans notre numéro du 6 mai, par un bénéfice net de 1.154.120 fr. 25. Cette somme, ajoutée au report de l'exercice précédent, s'élevant à 1.261 fr. 30, a permis d'obtenir un solde disponible de 1.155.381 fr. 55, contre 557.096 fr. 90 pour 1900. Le dividende a pu ainsi être fixé à 34 fr. par action, et à 60 fr. 50 par part bénéficiaire, contre 18 fr. 50 et 28 fr. 50 respectivement pour l'exercice précédent.

L'augmentation des bénéfices tient à diverses causes, parmi lesquelles il y a lieu de mentionner : la plus grande richesse des mines exploitées à Kampar, les conditions plus avantageuses auxquelles les contrats d'affermages à Blanga ont pu être renouvelés, et enfin l'amélioration de la question de la main-d'œuvre chinoise qui a permis d'obtenir un travail plus rémunérateur, sans augmentation de salaires.

Au 31 décembre 1901, la situation de la société, comparativement à celle de l'année précédente, se présentait comme suit :

	1900	1901
ACTIF		
Caisses	11.475 70	18.019 30
Banquiers	31.100 25	91.565 55
Reports	180.000 00	590.000 00
Portefeuille	556.207 80	544.464 35
Débiteurs divers	262.971 25	113.854 00
Étain	181.108 95	364.840 95
Loyer d'avance	382 15	382 15
Apports	240.000 00	240.800 00
Mobilier	1.820 95	1.980 80
Matériel	61.062 40	59.951 40
Frais de 1 ^{er} établissent Slim.	21.983 43	970 90
Frais de 1 ^{er} établissent Prédé	9.708 95	—
Constructions	—	1.640 60
Coupon payé à valoir sur dividende	20.722 10	19.220 00
	<u>1.578 543 95</u>	<u>2.040.890 00</u>
PASSIF		
Capital (déduction faite des act. amorties)	525.000 00	483.000 00
Réserve statutaire	84.000 00	84.000 00
Réserve extraordinaire	13.390 55	13.827 95
Créditeurs divers	80.008 66	197.298 95
Prévisions travaux en cours	300.737 60	90.411 95
Amortissement actions	4.200 00	6.100 00
Coupons échus	14.110 25	10.869 60
Profits et pertes :		
Bénéfices nets	554.676 70	1.154.120 25
Reports exercices 1899 et 1900	2.420 20	1.261 30
	<u>1.578.543 95</u>	<u>2.046.890 00</u>

Au cours de l'exercice écoulé, la production totale du métal extrait des différentes concessions a été de 1.366.600 kg contre 1.314.600 en 1900, la production directe s'élevant à 727.300 kg, contre 470.900 en 1900, et celle des affermages à 639.000 kg contre 843.700 en 1900.

Les efforts sont portés en ce moment du côté de Pahang, où les prospections des vallées de Sunji Baris et Manchis sont aujourd'hui terminées. Un commencement d'exploitation dans cette concession a déjà donné des résultats dans les premiers mois

de cette année, qui permettent de bien augurer de l'avenir. Des recherches se poursuivent sur d'autres points.

L'assemblée a, en outre, décidé l'amortissement du 1/20 du capital social, soit 420 actions dont le tirage au sort a eu lieu le 6 mai.

Le dividende a été fixé, ainsi que nous l'avons dit plus haut, à 34 fr. par action. Un acompte de 5 fr. sur cette somme ayant été distribué, le solde soit 29 fr. est mis en paiement depuis le 22 mai.

SOCIÉTÉ DES ÉTAINS DE KINTA (Cote de la Bourse et de la banque, 9 janvier 1903)

D'après une communication en date du 19 novembre 1902, faite par M. P. Valet, vice-consul à Singapore, gérant du consulat de France, publiée dans le *Moniteur officiel du commerce* en date du 8 janvier 1905, l'industrie minière de la péninsule malaise est envisagée d'une manière peu favorable. Nous analyserons dans notre numéro de demain, les renseignements qui ont trait aux mines d'étain.

Voici, en attendant notre analyse complète, les renseignements concernant les Mines de Kinta :

À Pérak, il n'y a qu'un district qui produise de grandes quantités d'étain, c'est celui de Kinta. Mais dans sa conclusion, M. L. Wray, géologue de cet État, croit pouvoir affirmer que les champs, jusqu'ici connus, ne tarderont pas à s'épuiser ; il ajoute que les dernières prospections ne justifient nullement l'hypothèse de dépôts semblables à ceux qui ont donné jusqu'à présent de si brillants résultats. À noter aussi, au sujet de Kinta, l'opinion de M. Ogilvie, directeur des compagnies de Negri Sembilan et Pérak ; d'après M. Ogilvie, tous les Chinois sont persuadés qu'il n'y aura bientôt plus à Kinta d'exploitations suffisantes pour occuper les nombreux coolies qui y travaillent actuellement.

Il n'est pas inutile de rappeler que la Société des étains de Kinta exploite diverses concessions situées tant dans le district de Kinta que dans celui de Batang-Padang. Dans ses rapports, elle a toujours évité de donner des renseignements sur la durée probable de chacune d'elles, mais le bruit a souvent été répandu en Bourse (et nous nous en sommes, à diverses reprises, fait l'écho, notamment dans notre n° du 16 janvier 1899), que les mines de la société n'avaient plus qu'une durée de 7 ans à dater de 1899.

Ces allégations n'ont été ni confirmées ni démenties par la société, mais il est présumable que la communication du vice-consul de Singapore l'amènera à faire une déclaration qui ne peut être que très souhaitée par les porteurs de titres.

LES GISEMENTS D'ÉTAÏN DANS LA PÉNINSULE MALAISE (Cote de la Bourse et de la banque, 9 janvier 1903)

Nous avons, dans notre numéro d'hier, consacré un article à la Société des étains de Kinta à l'occasion d'une communication faite par M. P. Valet, gérant du consulat de France à Singapore, publiée par le *Moniteur officiel du commerce* en date du 9 janvier. Cette communication a trait à l'épuisement de l'étain dans la colonie des Détroits signalé par le journal le *Straits Times*.

On sait que la colonie des Détroits fournit les 2/3 de la production mondiale et qu'en conséquence, le prochain épuisement des mines prévu a été un des motifs qui ont provoqué la hausse importante qui s'est produite ces dernières années sur l'étain.

Les faits signalés par M. Valet méritent de retenir l'attention de la spéculation : une commission, composée de fonctionnaires compétents et d'industriels intéressés, s'était déjà réunie à Ipoh, en septembre et octobre 1901, afin d'examiner la situation. Tous les membres furent d'accord pour déclarer que l'état des entreprises de mines était fort peu satisfaisant.

Le sujet qui fut traité dans cette conférence peut se résumer en deux points :

1° La richesse minérale de la contrée présente-t-elle des signes d'épuisement ?

2° De quelle manière pourrait intervenir l'administration, afin de contrebalancer les effets désastreux de l'augmentation constante du prix de la main-d'œuvre ?

Chacun des centres miniers de la presqu'île fut étudié. Les jugements portés furent très défavorables :

À Pérak, un seul district, celui de Kinta, produit de grandes quantités d'étain. Or, d'après le rapport de M. L. Wray, géologue de cet État, il paraît que les champs jusqu'ici connus ne tarderont pas à s'épuiser, et, de plus, les dernières prospections ne seraient pas de nature à justifier l'hypothèse de dépôts semblables à ceux exploités actuellement. Enfin, d'après M. Ogilvie, directeur de compagnies à Negri Sembilan et Pérak, les coolies chinois sont persuadés que, bientôt, les exploitations de Kinta seront insuffisantes pour occuper tout l'effectif de la main-d'œuvre qui y travaille actuellement. Les chiffres accusent les résultats suivants : en 1897, avec 116.000 mineurs le rendement a été de 6 piculs 12 par mineur ; aujourd'hui, avec 59.000 coolies de plus le rendement est le même. Ce qui ne donne plus — preuve évidente de l'appauvrissement du gisement — qu'une production d'environ 5 piculs par tête.

À Selangor les découvertes des prospecteurs ont été minimes.

Seul, Pahang pourrait présenter quelques nouveaux champs miniers exploitables. Mais aucune explication ni aucune preuve n'accompagne cette opinion de la commission.

De l'avis unanime des membres de cette commission, les plus riches dépôts ne tarderaient pas à s'épuiser et même l'exploitation n'aurait dû son développement pendant ces dernières années qu'à l'élévation des prix du marché, car si ces prix n'avaient pas dépassé ceux des années antérieures à 1899, soit à 35 le picul, les résultats eussent été nuis ou des plus précaires.

Cependant, malgré ces opinions pessimistes, il est permis d'espérer encore la découverte de nouveaux champs d'étain. M. P. Valet estime, en effet, que les 3/5 des États malais sont encore inconnus ou tout au moins peu sérieusement explorés.

Le gouvernement des Détroits s'applique d'ailleurs de toutes ses forces à favoriser les entreprises de pénétration. Le chemin de fer de Singapore-Johor, qui est livré à la circulation depuis le 1^{er} janvier, n'est que l'amorce de la grande ligne qui, dans un avenir plus ou moins éloigné, devra sillonner la Péninsule. Les lignes d'accès, sur la côte ouest de Port Dickson à Seramban dans Negai Sembilan, de Port Swettenham à Kuala Lumpur dans Selangor, sont sur le point d'être reliées à l'intérieur. Ces lignes sont d'ailleurs prolongées dans les directions des centres miniers. Le projet de réunion de Kuala Lumpur à Kinta, Ipoh, Taiping, la province Wellesley, est activement poussé et en partie réalisé. L'État de Johor devra, lui aussi, être traversé du sud-est au nord-ouest, de Johor Bahru à Sagamat, selon des plans qui ne sont pas encore définitivement arrêtés et qui pourront subir quelques modifications suivant les découvertes que l'on fera dans ces régions fermées et à peu près inconnues jusqu'à présent.

Il n'en est pas moins évident, déclare M. Valet, et c'est là peut-être la question la plus inquiétante qui soit posée, que les conditions d'exploitation deviennent plus onéreuses chaque jour et rendent le travail de moins en moins rémunérateur. Rien ne saurait mieux caractériser le rendement moindre de l'exploitation minière que les calculs

du résident général dans ses rapports de 1900 et de 1901. En 1900, il estimait que, pour simplement permettre à un plus grand nombre de mines de subsister, il fallait que le prix de l'étain atteigne au moins 40 dollars le picul ; en 1901, à son avis, ce prix devait être porté à 60 dollars.

Le coût de la main-d'œuvre chinoise augmente chaque jour. Les coolies deviennent aussi plus indépendants, à mesure que se sont révélés pour eux des besoins nouveaux, largement favorisés par l'importation à outrance de ces dernières années. Malgré les règlements par lesquels on cherche à maintenir ces coolies, il est impossible d'éviter les désertions beaucoup plus fréquentes qu'autrefois. Ces désertions sont, pour l'employeur, des causes de pertes d'autant plus sensibles que des avances sont toujours faites avant les engagements et qu'elles nécessitent un recrutement plus fréquent et, par conséquent, de nouvelles dépenses de transport. Le prix de la vie augmentant sans cesse, le salaire doit aussi augmenter dans la même proportion.

La commission des mines doit se réunir prochainement à Kuala Lumpur. Il sera intéressant de constater, à cette occasion, si les pronostics fâcheux, émis en 1901, se sont en partie réalisés ou si des faits nouveaux permettent d'attendre un relèvement sérieux des exploitations.

SOCIÉTÉ DES ÉTAINS DE KINTA
(Cote de la Bourse et de la banque, 19 janvier 1903)

La Société des étains de Kinta vient d'adresser à ses actionnaires une circulaire en vue de calmer l'inquiétude qui avait été provoquée par la communication de M. Valet, vice-consul de France à Singapore.

Nous rappelons, pour la clarté du cas, que le rapport de M. Valet s'exprimait d'une façon générale sur l'appauvrissement des mines d'étain de la Malaisie et plus particulièrement du district de Pérak, dans lequel sont situés plusieurs gisements exploités par la Compagnie.

Il était, dès lors, souhaitable que chacune des sociétés dont l'objet est d'exploiter les gisements d'étain s'expliquât d'une manière précise sur son cas particulier et donnât tout spécialement des données positives sur la durée probable de l'exploitation.

Cette considération étant exprimée, nos lecteurs jugeront par eux-mêmes si la circulaire y répond d'une façon suffisante (nous supprimons les formules qui l'encadrent et qui sont dépourvues d'intérêt) :

...Il nous semble intéressant de vous communiquer les conclusions du rapport officiel annuel pour 1901, adressé par l'inspecteur général des Mines de Perak au Résident général des États Malais, document qui a paru dans le *Journal officiel de Perak (Government Gazette)* du 21 novembre 1902. Ce rapport, après avoir rappelé les appréciations de la Commission minière de 1901, se termine ainsi :

« À la question : Les gisements de Perak sont-ils en décroissance ? Je répondrai : En ce qui concerne les gisements d'alluvions, certains des plus connus paraissent en voie d'épuisement, mais les nouvelles découvertes, faites chaque année, compensent cette diminution, et enfin l'exploitation de gisements en profondeur, tant alluvionnaires que rocheux, est encore dans l'enfance. J'ajouterai qu'on peut répéter aujourd'hui avec la même vérité les conclusions du rapport de 1898 de M. Irving, à savoir : qu'il serait téméraire de vouloir prophétiser que dans un délai de 10 ans la production de l'étain serait inférieure à celle des dernières années. »

Vous êtes fidèlement tenus au courant de la situation de la société par la publication de la production de nos mines, que nous faisons tous les mois. Vous aurez remarqué que la production de 1902 se trouve inférieure, dans une certaine mesure, à celle de

1901. Les causes en sont, nous tenons à vous le dire, toutes accidentelles et dues uniquement aux pluies persistantes et torrentielles, qui, pendant quatre mois, ont inondé nos mines et sérieusement entravé le travail.

Nous vous rappellerons, d'autre part, que nous avons actuellement plusieurs mines, qui, bien qu'exploitées largement depuis un certain nombre d'années, sont encore productives ; que la principale source de nos bénéfices provient de trois mines en ce moment en plein rapport ; que trois autres mines, plus nouvellement ouvertes, nous apportent déjà leur quote-part de profit; enfin que plusieurs demandes de concessions nouvelles sont en instance et que nous avons en permanence des équipes de prospecteurs, qui nous recherchent sans cesse des terrains stanifères...

Société des Étains de Malaisie

(*Le Journal des chemins de fer*, 28 février 1903)

.....
Constituée, à peu de chose près, au même capital que la Société des Étains de Kinta (800.000 fr.), la Société des Étains de Malaisie compte parmi ses fondateurs le principal créateur de la société précitée.

.....

Étains de Malaisie

(*Paris-Capital*, 18 mars 1903)

L'*Information*, qui publie une série d'articles sur les métaux, vient, tout récemment, de parler de l'étain. C'est presque une révélation pour quiconque ne s'est jamais particulièrement intéressé à ce métal. Les stocks sont tombés de 45.000 tonnes à 12.000 ; le prix du métal, a, en conséquence, plus que doublé depuis 1896 et il paraît n'avoir pas encore atteint la limite de la hausse.

Cet état de choses n'a, pour nous, rien d'imprévu. N'avons nous pas, tant de fois, signalé les symptômes d'épuisement constatés dans les mines actuellement exploitées à Pérak et à Selangor, sans manquer de dire que les gisements récemment découverts au Pahang sont appelés à combler ces moins-values.

La Société des étains de Kinta a bien compris cette vérité, puisqu'elle cherche elle-même dans l'État de Pahang une compensation à la production décroissante de ses mines de Pérak. Or, c'est à Pahang, que se trouve la concession de la Liang Tin Lands Ltd et c'est dans cette concession que la Société des étains de Malaisie a acquis en toute propriété la fouille, reconnue très riche, de Ton-Ankai. Les actions de cette société se négocient actuellement aux environs de 110 fr. Nous estimons que c'est là le cours le plus bas auquel il soit possible de les acheter et qu'une hausse sérieuse ne peut manquer de la porter rapidement à une cote plus élevée.

[N.B. : la dernière mention que nous avons trouvée des Étains de Malaisie est une convocation pour l'assemblée générale du 30 juin 1904.]

SOCIÉTÉ DES ÉTAINS DE KINTA

(*Cote de la Bourse et de la banque*, 30 avril 1903)

Les bénéfices nets de l'exercice 1902, clos le 31 décembre dernier, de la Société des étains de Kinta se sont élevés à 809.278 francs 40 contre 1.154.120 fr. 25 en 1901 et 554.676 fr. 70 en 1900. Les dividendes qui seront proposés à l'assemblée générale annuelle du 7 mai seront de 20 francs bruts pour les actions et 42 50 pour les parts contre 34 francs par action et 60 50 par part en 1901 et 18 50 par action et 28 50 par part en 1900.

Le solde disponible des bénéfices s'élevant à 812.497 15 contre 557.096 90 sera réparti de la manière suivante :

[Voir erratum ci-dessous]

La situation de la société, au 31 décembre dernier, se comparait à celle au 31 décembre précédent, comme suit :

	1901	1902
ACTIF		
Caisse	18.019 30	41.893 45
Banquiers	91.565 55	76.105 50
Fonds en reports	590.000 00	345 000 00
Portefeuille	544.464 35	557.161 83
Débiteurs divers	113.854 00	89.836 00
Étain	364.840 95	203.837 85
Loyer d'avance	382 15	382 15
Apports	240.000 00	198.000 00
Mobilier	1.980 80	3.800 55
Matériel	59.951 40	89.673 75
Frais de premier établissement	2.611 50	3.382 95
Acompte de dividende	19.220 00	14.905 10
Amortissement du capital	357.000 00	399.000 00
Total	2.403.890 00	2.022.974 35
PASSIF		
Capital	840.000 00	840.000 00
Réserve statutaire	84.000 00	84.000 00
Réserve extraordinaire	13.827 95	65.307 85
Créditeurs divers	197.298 00	144.483 75
Prévisions pour travaux en cours	90.411 00	57.108 40
Amortissement des actions	6.100 00	3.400 00
Coupons échus	16.869 60	16.182 20
Profits et pertes :		
Bénéfices de l'exercice	1.154.120 25	809.278 40
Report de l'exercice précédent	1 261 30	3.218 75

Total	2.046.890 00	2.022.974 35
-------	--------------	--------------

Le compte « apport » ressort au dernier bilan en diminution de 42.000 fr. Dans les exercices précédents les 42.000 fr. d'amortissement du capital social étaient compensés à l'actif et servaient à amortir pareille somme sur les frais de premier établissement, constructions, matériel, mobilier. Ces comptes étant maintenant très réduits, cet amortissement est reporté au compte « apport », de façon à le faire disparaître progressivement.

SOCIÉTÉ DES ÉTAINS DE KINTA
(Cote de la Bourse et de la banque, 1^{er} mai 1903)

Erratum

Une erreur nous a fait comparer, hier, dans les comptes de la Société des étains de Kinta, la répartition du solde disponible de 1902 avec celui de 1900. La comparaison pour les deux dernières années doit se rétablir ainsi :

	1901	1902
Réserve extraordinaire	51.131. 60	21.015 45
Amortissement du capital	42.000 00	42.000 00
Conseil	65.278 20	44.713 70
Dividendes :		
Actions	267.750 00	190.050 00
Parts	726.000 00	510.000 00
Report à nouveau	3.218 75	4.718 00
Total égal au solde disponible	<u>1.155.381 55</u>	<u>812.497 15</u>

SOCIÉTÉ DES ÉTAINS DE KINTA
(Cote de la Bourse et de la banque, 8 mai 1903)

Dans leur assemblée générale annuelle du 7 mai 1903, les actionnaires de la Société des étains de Kinta ont approuvé les comptes de l'exercice 1902 tels que nous les avons publiés dans nos numéros des 30 avril et 1^{er} mai.

Les bénéfices nets disponibles, qui se sont élevés à 809.378 fr. 40 contre 1.154.120 fr 25 en 1901 et 554.676 fr. 70 en 1900, ont permis de fixer les dividendes à 25 fr. pour les actions de capital, 20 fr. pour les actions de jouissance et 42. 60 pour les parts.

Un acompte de 5 francs par action de capital ayant déjà été payé, le solde des dividendes sera payable comme suit : Actions de capital, au porteur ou nominatives, coupon n° 15, 19 fr. 20 ; actions de jouissance, coupon n° 8, nominatives, 19 fr. 20, au porteur, 18 fr. 75 ; parts bénéficiaires, coupon n° 10, nominatives, 40 fr. 80, au porteur, 39 fr. 75.

(Cote de la Bourse et de la banque, 24 novembre 1903)

Sous le titre de la société des Étains de Kinta, divers journaux ont publié un rapport d'une société anglaise. Nous croyons devoir prévenir nos lecteurs qu'il s'agit d'une erreur matérielle. La société des Étains de Kinta est une société française et son exercice social court du 1^{er} janvier au 31 décembre, tandis que le rapport auquel nous faisons allusion mentionne des opérations relatives à un exercice clos en juin.

SOCIÉTÉ DES ÉTAINS DE KINTA
(Cote de la Bourse et de la banque, 29 avril 1904)

L'exercice 1903 de la Société des étains de Kinta s'est soldé par un bénéfice net de 501.735 fr. 20, contre 809.278 fr. 50 précédemment. L'assemblée du 10 mai prochain aura à statuer sur la répartition des bénéfices. L'an dernier le dividende avait été fixé à 25 fr. pour les actions de capital, à 20 fr. pour les actions de jouissance, et 42 fr. 50 pour les parts.

SOCIÉTÉ DES ÉTAINS DE KINTA
(Cote de la Bourse et de la banque, 30 avril 1904)

La production de la Société des étains de Kinta a marqué, pour l'exercice 1903, une nouvelle diminution ; elle s'est élevée à 946.690 kg, contre 1.135.400 kg en 1902 et 1.366.500 kg en 1901. Cependant, les conditions d'écoulement du métal semblent être demeurées les mêmes, car la proportion des bénéfices à la production n'a pas varié : ils sont, pour l'exercice écoulé, de 501.735 francs 20, contre 809.278 fr. 40 en 1905 et 1.154.120 fr. 25 en 1901. L'assemblée du 10 mai prochain aura à en déterminer la répartition.

.....

SOCIÉTÉ DES ÉTAINS DE KINTA
(Cote de la Bourse et de la banque, 19 mai 1904)

Les comptes pour l'exercice 1903 de la Société des étains de Kinta se soldant, comme nous l'avons dit les 29 et 30 avril, par un bénéfice net de 501.735 fr. 20 contre 809.278 fr. 40 en 1902, ont été approuvés par l'assemblée du 11 courant.

Le dividende a été fixé à 17 fr. par action de capital, 12 fr. par action de jouissance, et 25 fr. par part bénéficiaire. L'an dernier, il avait été réparti respectivement 25 fr., 20 fr. et 42 fr. 60.

INGÉNIEURS
NOMINATIONS
(L'Écho des mines et de la métallurgie, 17 novembre 1904)

Gautherot, Félicien (Douai 1901) a été nommé ingénieur à la Société des étains de Kinta, à Kamfar-Pérak (presqu'île de Malacca).

SOCIÉTÉ DES ÉTAINS DE KINTA
(*Cote de la Bourse et de la Banque*, 16 mai 1905)

L'exercice 1904 de la Société des Étains de Kinta, dont les résultats ont été exposés à l'assemblée générale des actionnaires du 15 mai, se solde par un bénéfice net de 1.135.074 fr. 80, contre 501.735 fr. 20 pour l'exercice précédent. Le dividende a été fixé à 30 fr. par action de capital (contre 17 fr. pour 1903). à 25 fr. par action de jouissance et à 54 fr. (contre 25 fr. pour 1903) par part de fondateur.

Ces sommes seront payables sous déduction des impôts à partir du 25 mai courant.
M. [Robert] Thierry-Mieg, administrateur sortant, a été réélu.

INGÉNIEURS
NOMINATIONS
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 26 juin 1905)

Giraud (E. C. P., 1895) a été nommé ingénieur aux mines de Quinta, à Kampar, État de Pérak.

Étains de Kinta
(*Le Journal des finances*, 19 août 1905)

L'assemblée ordinaire a eu lieu le 15 mai.

I. — Les bénéfices de 1904 ont atteint fr. 1.135.074 80, contre fr. 497.017 20 pour 1903, en plus-value de francs 638.05760.

Cette augmentation est due à la hausse de l'étain, et à l'accroissement de la production qui a passé de 946.700 kg en 1903 à 1.839.200 kg en 1904.

II. — En ajoutant le report à nouveau, les bénéfices disponibles ont été de fr. 1.139.989 05 pour 1904, au lieu de fr. 501.735 20 précédemment.

Le dividende a été fixé à fr. 30 par action de capital, fr. 25 par action de jouissance et fr. 54 par part de fondateur, contre fr. 18,13 et 25 précédemment.

Cette répartition a absorbé fr. 227.850 pour les actions et fr. 648.000 pour les parts.

Il a été attribué fr. 42.000 à l'amortissement du capital et fr. 150.000 à la réserve extraordinaire. Une somme de fr. 7.625 55 a été reportée à nouveau.

III. — Le conseil a fait effectuer des recherches, en vue de parer à l'épuisement des gisements en exploitation.

Une mine nouvelle a été ouverte dans la partie méridionale de la concession de Kampar. Le prix de revient y est plus élevé à cause de la nature du terrain, mais on espère l'abaisser par des perfectionnements dans la méthode de lavage.

On a trouvé à Timroh une couche alluvionnaire, pouvant être exploitée pendant trois ans avec profit, et plusieurs veines ont été reconnues au gîte de Lahat.

Un permis de prospection donnant droit à 600 acres dans la région de Selaman a été acquis. La Société étudie, d'autre part, divers terrains dans les districts de Batang, Padang et Bidor, ainsi que dans l'État de Selangor, et deux demandes de concession ont été adressées au gouverneur.

SOCIÉTÉ ANONYME DES ÉTAINS DE KINTA
(*Le Journal des chemins de fer*, 28 octobre 1905)

La hausse récente des prix des métaux a attiré les spéculateurs et les capitalistes vers toutes les valeurs minières et métallurgiques sans distinction, de telle sorte que beaucoup d'entre elles ne laissent aujourd'hui qu'une marge de plus-value insignifiante. Au lieu de s'aventurer au hasard parmi les valeurs de ce groupe, il est donc bien préférable de les examiner avec soin afin de déterminer leurs mérites et de faire un choix en connaissance de cause.

Parmi les valeurs les plus intéressantes et qui doivent naturellement capter l'attention en vue d'une sélection, il faut citer les titres de la Société anonyme des Étains de Kinta. La Compagnie a obtenu de beaux résultats dans le passé, sa situation actuelle, d'après les on-dit, serait satisfaisante et ses perspectives d'avenir pleines de promesses. En un mot, les actions et parts Kinta sont faites pour tenter les capitalistes. Voyons alors si l'étude impartiale de l'affaire justifie un achat de parts ou d'actions aux cours actuels.

La Société de Kinta a été constituée en 1886 avec un capital modeste de 840.000 fr. en 1.680 actions de 500 fr. pour l'exploitation de mines d'étain dans la presqu'île de Malacca. En 1887, la Société fusionne avec les Mines de Perak qui reçoivent 12.000 parts de fondateur en rémunération de leurs apports.

En 1895, les actions de 500 fr. furent subdivisées en 8 actions de 100 fr, chacune, et grâce aux amortissements effectués en conformité des statuts, à la date du 31 décembre dernier, il ne restait plus en circulation sur le capital, que :

3.870 actions de capital ;
4.830 actions de jouissance ;
12.000 parts de fondateur.

Le partage des bénéfices nets est prévu de la manière suivante :

- 1° 6 % à la réserve ;
- 2° Somme nécessaire pour payer un premier dividende de 5 % au capital ;
- 3° Somme nécessaire pour amortir le capital-actions en 20 ans ;
- 4° 6 % au conseil.

Sur le solde il revient 75 % aux parts, 25 % aux actions sans distinction.

Cette spéculation est très favorable aux porteurs de parts, puisque le capital-actions doit être amorti en 20 ans, et c'est précisément cette situation privilégiée qui explique la différence de cours entre l'action et la part. On se rendra mieux compte de la valeur de cette observation par le tableau des répartitions que nous donnons plus loin.

À l'heure actuelle, la Société exploite plusieurs gisements stannifères dans les territoires de Malacca, qui, on ne l'ignore pas, sont placés sous l'influence de l'Angleterre. Certaines concessions sont exploitées directement, d'autres sont données à bail à des fermiers. Par ce système, la société s'évite le risque d'une exploitation incertaine et ne met elle-même en valeur que des terrains miniers bien étudiés par les fermiers et d'une richesse reconnue. D'un autre côté, elle peut rayonner sur toute la presqu'île de Malacca et faire explorer constamment des régions nouvelles où l'existence de riche minerai est soupçonnée.

La concession la plus ancienne est celle de Lahat. Elle est en pleine exploitation et fournit chaque année une bonne partie de la production. Le minerai est contenu dans des terrains alluvionnaires. Dans les formations géologiques de ce genre, on trouve généralement la couche minière à une faible profondeur. Ce phénomène se vérifie une fois de plus à Lahat où, jusque ces temps derniers, on exploitait à ciel ouvert par des

procédés très simples et peu coûteux. Les couches superficielles s'étant épuisées graduellement, il fallut recourir à des moyens mécaniques plus perfectionnés, c'est-à-dire remplacer la pelle et les premières méthodes hydrauliques par des concasseurs à vapeur, des treuils électriques, des appareils de traitement bien conditionnés, etc. Les travaux effectués nouvellement ont permis de voir que le gisement de Lahat présente des caractères qui lui sont propres.

L'étendue de la surface minéralisée augmente beaucoup en profondeur et atteint jusqu'à 36 mètres carrés ; simultanément, le rendement s'améliore et se maintient aux environs de 20 %, parfois plus. À 43 mètres, on a constaté l'existence de plusieurs couches d'étain.

Une dernière remarque à faire à propos de ce chantier, c'est que les conditions d'exploitation sont rendues faciles par l'inclinaison de la couche

Les gisements de Kampar, qui contribuent pour 50 % à la production totale, sont confiés à des fermiers. Une nouvelle mine a été découverte dans cette région, mais les frais de mise en valeur sont encore assez élevés à cause de la dureté du sol. Le conseil espère pouvoir abaisser le prix de revient en perfectionnant les méthodes de lavage.

La société a reconnu l'existence d'une belle couche de minerai à Timroh ; elle y exploite directement et la réserve minière lui assure trois années de travail à des conditions avantageuses ; en outre, elle a le droit de choisir des terrains dans une nouvelle région à Selaman et elle se livre à des recherches sur les terrains des districts de Balang-Padang et Bidor, et dans l'État de Selangor. Au dernier moment, on annonce la découverte d'un riche filon sur les propriétés de la société et l'on assure que le rendement ne serait pas inférieur à 40 %.

On voit que le conseil se préoccupe sans cesse de parer à l'imprévu afin de pouvoir entreprendre la mise en valeur d'une mine nouvelle pour le cas où une exploitation viendrait à lui causer une déception. Il n'y a donc aucune crainte à avoir au sujet de la durée des mines de la Société de Kinta.

La production des mines a été depuis l'origine la suivante :

Année	Kg.	Année	Kg.
1886	135.877	1896	1.168.000
1887	402.029	1897	1.006.000
1888	401.000	1898	963.000
1889	386.487	1899	957.500
1890	388.081	1900	1.314.000
1891	256.742	1901	1.366.000
1892	277.950	1902	1.128.000
1893	503.900	1903	946.700
1894	1.015.200	1904	1.839.200
1895	1.325.800		

Au 30 septembre 1904,
la production était de 1.255.800 kg
Au 30 septembre 1905, la production était de 1.245.600
Soit une différence sur 1904 de 10.200 kg

Cette légère diminution sera très probablement parfaite à la fin de l'exercice, étant donnés les progrès considérables de la production en ce moment. Mais en supposant même que les chiffres de 1904 ne puissent pas être tout à fait égalés, les résultats définitifs de l'exercice ne s'en ressentiraient nullement. En effet, pour l'évaluation des bénéfices de 1904, le conseil a pris pour base un cours de liv. st. 130. Or depuis janvier 1908, les cours oscillent entre 140 et 153. Il s'ensuit que les bénéfices réalisés cette fois *seront beaucoup plus considérables que précédemment en tout état de cause.*

Il faut considérer aussi que la société a dû pouvoir vendre ses stoks anciens à des prix élevés, ce qui a dû lui assurer des bénéfices très appréciables aussi. On peut donc affirmer, dès à présent, que les parts toucheront en 1903 une somme plus importante qu'en 1904.

Les résultats d'exploitation et les répartitions depuis 1893, c'est-à-dire depuis la subdivision des actions, ont été les suivants :

Ex.	Prix moyen de l'étain par 100 kg	Bénéfices	Répartitions		
			Actions de capital	Actions de jouissance	Part
1895	166 73	366.000	10 75	5 75	24 50
1896	156 84	345.000	10 75	5 75	24.50
1897	162 28	345.000	14 50	9 50	20 00
1898	187 60	553.000	18 00	13 00	27 50
1899	328 22	867.000	27 50	22 50	46 75
1900	350 13	555.000	18 50	13 50	28 75
1901	315 58	1.154.000	34 00	29 00	60 50
1903	318 55	809.278	25 00	20 00	42 50
1903	335 56	497.017	17 00	12 00	25 00
1904	334 03	1.139.989	30 00	25 00	54 00

La situation financière de la Société des Étains de Kinta ne le cède en rien à la situation industrielle, comme le montrent les bilans comparatifs suivants

BILAN AU 31 DÉCEMBRE

	1902	1903	1904
ACTIF			
Actif disponible (caisse, banque, portefeuille, etc.)	1.314.216 60	1.000.984 85	1.727.093 60
Actif non disponible (matériel, apports, mobilier, etc.)	291.857 45	351.976 80	270.441 40
Acompte sur bénéfices	14.905 10	11.962 00	11.600 30

Total	<u>1.623.979 35</u>	<u>1.364.923 65</u>	<u>2.000.135 30</u>
PASSIF			
Passif exigible (crédoiteurs divers, travaux à régler, etc.)	221.393 10	293.121 35	332.475 63
Passif non exigible (capital, réserves, etc.)	590.307 85	570.061 10	541.384 85
Bénéfices de l'exercice	809.278 40	501.735 20	1.135.074 80
Total	<u>1.623.979 35</u>	<u>1.364.923 65</u>	<u>2.000.135 30</u>

Les réserves figurent respectivement au passif non exigible pour 149.307 francs, 171.064 et enfin 184.384 francs dans les trois bilans ci-dessus mentionnés.

Il résulte de cet exposé que les moyens de trésorerie ne font pas défaut à l'entreprise, puisqu'au total des exigibilités immédiates, à fin 1904, de 332.300 fr. correspond un chiffre de disponibilités de 1.727.093 fr. Les conclusions à tirer de ce qui précède sont :

1° Que la compagnie a un portefeuille assez important réalisable immédiatement (fin 349,637 en 1904). Ce portefeuille se compose exclusivement d'obligations de chemins de fer français et du Crédit foncier et de quelques titres de la Société des Étains de Selangor ;

2° Que la société amortit largement ses installations. Pour 1904, les amortissements ont porté sur un total de 167.000 francs ;

3° Que l'entreprise dispose de réserves assez importantes et que le fonds de réserve est augmenté dans des proportions appréciables aussitôt que les disponibilités le permettent ;

4° Que la Société est tenue de rembourser le capital-actions dans un délai déterminé aux termes des statuts. Par suite du jeu de l'amortissement, il avait été amorti de la sorte près de 60 % des actions de capital à fin 1904.

Il s'ensuit que les bénéfices se grossiront bientôt des sommes représentées aujourd'hui par le remboursement des actions de capital et que la situation des porteurs de parts devra s'améliorer graduellement.

Récapitulons : la Société des Étains de Kinta possède d'excellentes mines en pleine exploitation et de nombreuses mines en réserve ; d'autre part, sa situation financière ne laisse rien à désirer. Avec de semblables éléments, on peut affirmer que les porteurs de parts seront très favorisés et toucheront de belles répartitions à l'avenir ; pour l'exercice en cours, le dividende sera très probablement de 70 francs.

Au cours de 1.075, on a donc tout avantage à acheter les titres de la Société de Kinta pour les mettre en portefeuille.

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES
Étains de Kinta
(*Gil Blas*, 20 mai 1906)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société des étains de Kinta a eu lieu le 17 mai, sous la présidence de M. Descombes, président du conseil.

Après avoir entendu la lecture des rapports, l'assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes :

I. — L'assemblée, après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes, et celui du conseil d'administration, approuve les comptes de l'exercice et le bilan au 31 décembre 1905, tels qu'ils lui sont présentés, fixe à 1.367.532 fr. 10 centimes le solde

créditeur du compte de profita et pertes, et donne *quitus* aux administrateurs de leur gestion au 31 décembre 1905.

II. — L'assemblée décide :

1° L'amortissement par voie de tirage au sort de 420 actions ;

2° Fixe l'intérêt et le dividende à 37 fr. 50 par action, dont 5 francs, représentant l'intérêt, ont déjà été distribués, le dividende pour les actions de jouissance à 32 fr. 50 par action de jouissance ; le dividende à 67 fr. 50 pour les parts bénéficiaires, sous déduction des droits de transmission pour les titres au porteur et de l'impôt sur le revenu, qui seront supportés par les actionnaires ;

3° La mise à la réserve extraordinaire d'une somme de 150.000 francs, et le repart à nouveau d'une somme de 4.080 fr. 25 pour les actions et de 1.740 fr. 70 pour les parts bénéficiaires.

III. — L'assemblée fixe au vendredi 18 mai 1906, à dix heures du matin, le tirage au sort des 420 actions à amortir. Ce tirage aura lieu au siège social, en présence de tous les actionnaires qui voudront bien y assister.

IV. — L'assemblée nomme membres du conseil d'administration, MM. Descombes et [Jules] Prevet, administrateurs sortants.

V. — L'assemblée fixe à cinq cents francs la rémunération de chacun des commissaires aux comptes pour l'exercice 1906. Elle nomme à ces fonctions MM. Edmond Lyon et Cadoré, avec pouvoir d'agir ensemble ou séparément.

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES

Étains de Kinta

(*Gil Blas*, 8 août 1906)

Les actionnaires de cette société réunis en assemblée générale le 17 mai, ont approuvé les comptes de l'exercice 1905, faisant ressortir un bénéfice net de 1 million 367.562 fr. 10 contre 1.135.074 fr. 80 en 1904.

Les dividendes ont été ainsi fixés : 37 50 aux actions de capital contre 30 fr. en 1904 ; 32 50 aux actions de jouissance contre 25 francs et 67 50 aux parts contre 54 fr. Ces sommes sont payables depuis fin mai sous déduction de l'intérêt de 5 fr. réparti en décembre dernier aux actions de capital.

La production de l'exercice 1905 s'est élevée à 1.747.000 kg contre 1.839.000 kilos en 1904.

Cette diminution a été compensée par la hausse du prix de l'étain, bien que le prix de revient ait subi une augmentation de 40 fr. environ par quintal pour une progression de 56 fr. du cours moyen du quintal

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES

Étains de Kinta

(*Gil Blas*, 15 mai 1907)

Les actionnaires de la Société des Étains de Kinta, réunis en assemblée générale extraordinaire, le 13 mai, sous la présidence de M. Descombes, président du conseil, ont, après avoir entendu la lecture du rapport, autorisé le conseil à procéder à l'émission de 2.000 obligations de 500 francs chacune.

Ces obligations seront émises au taux et dans les conditions que le conseil jugera convenables.

Étains de Kinta
(*Le Journal des finances*, 1^{er} juin 1907)

Sur l'émission de 1 million de francs d'obligations 5 %, la moitié seulement sera réalisée de suite par l'émission de 1.000 obligations de 500 fr. au prix de 480 fr. environ.

Société des Etains de Kinta
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 8 juin 1907)

Disposant d'un espace très limité, nous avons dû, hier, indiquer sommairement les résultats obtenus en 1905 par la Société des Étains de Kinta, et on a vu que bénéfices et dividendes sont, pour l'exercice écoulé, sensiblement inférieurs à ce qu'ils avaient été précédemment.

L'exercice 1906 se solde en effet par un bénéfice net de 1 million 745 45, contre 1 million 367.532 10. en 1905. Quant aux dividendes qui seront proposés à l'assemblée du 19 courant, ils se comparent comme suit aux précédents :

	1905	1906
Actions de capital	37 50	27 25
Actions de jouissance	32 50	22 25
Parts de fondateur	67 50	46 25

Leur approbation déterminera la répartition suivante du solde disponible s'élevant, report de l'exercice précédent compris, à 1.006.566 40 (nous la comparons avec l'affectations des bénéfices de 1905) :

	1905	1906
Amortissement du capital	42.000 00	42 000 00
Tantièmes	78.586 60	56.705 70
Dividendes	1.098.750 00	755.550 00
Réserve extraordinaire	150 000 00	150.000 00
Report à nouveau	5.820 95	2 310 70
Totaux égaux aux soldes disponibles	<u>1.375 157 55</u>	<u>1.006.566 40</u>

*
* * *

Quant à la situation financière, son examen présente un intérêt spécial, car la Société vient de décider l'émission de 1.000 obligations de 500 fr. On était habitué, en effet, jusqu'à présent, à trouver chaque année la Société des Etains de Kinta dans une situation de trésorerie aisée, aussi s'est-on étonné de la voir faire un appel au crédit. Comme les actions de la Société cotaient, au moment où l'émission des obligations a

été décidée, une prime assez importante, on a fait aussi observer qu'une augmentation du capital aurait été plus avantageuse pour la Compagnie, qui pouvait émettre des actions au-dessus du pair, et ne s'imposait pas, de la sorte, une charge fixe.

Or, il est aisé de comprendre que le conseil d'administration ait choisi l'émission d'obligations. Au moment de l'assemblée extraordinaire de mai dernier, il savait déjà que le dividende de tous les titres serait réduit ; il n'a donc pas voulu encourir les critiques qui n'auraient pas manqué de lui être prodiguées (il y a des précédents) pour avoir émis des actions avec une prime que ne justifiaient pas les résultats de l'exercice.

La diminution des disponibilités s'explique tout naturellement par l'augmentation des immobilisations, que révèle la comparaison ci-dessous les bilans des deux derniers exercices :

31 déc. 2019	1905	1906
ACTIF		
Caisses	65.136 10	45.156 05
Banquiers	122.904 83	38.277 95
Fonds en reports	347.731 00	255.955 05
Portefeuille	434.524 20	384 005 20
Débiteurs divers	187.935 30	171.325 10
Stocks d'étain	919.901 55	467.970 00
Loyer d'avance	382 15	382 15
Apports	72.000 00	30. 000 00
Matériel, installations, mobilier	192 307 20	434.963 60
Constructions	32.467 50	30187 05
Achats et options	14.820 00	28.123 25
Frais de Premier établissement	84.942 85	192.460 75
Acompte sur le dividende	8.731 05	5.615 85
	<u>2.488.843,25</u>	<u>2.087.422 00</u>

PASSIF		
Capital (primitivement 840.000 fr., amortis de 523.000 fr. en 1905 et de 567.000 fr. en 1906)	315.000 00	273.000 00
Réserve statutaire	84 000 00	84.000 00
Réserve extraordinaire	252.259 85	403.127 85
Créditeurs divers	404.133 25	127.687 50
Travaux à régler	24.877 10	163.260 55
Actions à amortir	8.500 00	5 800 00
Coupons échus	19.915 50	23 573 70
Profits et Pertes :		
Bénéfices de l'exercice	1.367 532 10	1 000.745 45
Reliquat de l'exercice précédent	7.625 45	5 820 95

	<u>2 483.848 25</u>	<u>2.087.422 00</u>
--	---------------------	---------------------

L'actif disponible et réalisable était au 31 décembre 1905 de 2.078.574 fr. 55 ; il n'était que de 1.363.071 fr. 50 au 31 décembre 1906. Mais, par contre, les immobilisations ont progressé de 396.537 fr. 55, fin 1905, à 718.734 fr. 65, fin 1906.

Le passif exigible s'est un peu réduit, passant de 465.051 fr. 30 en 1905, à 326.548 fr. 70 en 1906.

La société a dû approfondir certain de ses travaux et installer de nouvelles exploitations. Les disponibilités ont donc encore diminué selon toute vraisemblance, depuis la clôture de l'exercice, et les immobilisations ont dû augmenter d'autant.

Il lui faut des ressources pour continuer ses travaux, et ce sont ces ressources qu'elle sollicite par une émission d'obligations.

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES

Étains de Kinta

(*Gil Blas*, 21 juin 1907)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société des Étains de Kinta a eu lieu le 19 juin, sous la présidence de M. Descombes, président du conseil.

Après avoir entendu la lecture des rapports, elle a approuvé, tels qu'ils lui étaient présentés, les comptes de l'exercice 1906, et fixé le dividende y afférent à 27 fr. 25 par action de capital, 22 fr. 25 par action de jouissance, et 46 fr. 25 par part de fondateur, contre, respectivement : 37 fr. 50, 32 fr. 50 et 67 fr. 50 pour l'exercice précédent.

L'attribution aux parts, ainsi que la somme de 22 fr. 50 par action de jouissance ou par action de capital (celle-ci ayant reçu déjà un acompte de 5 fr.), seront mis en paiement sous déduction des impôts, à partir du 1^{er} juillet, prochain.

L'assemblée a décidé, en outre, de consacrer 44.000 fr. à l'amortissement du capital et de porter à la réserve extraordinaire 150.000 fr. comme l'an dernier.

Les pouvoirs des commissaires des comptes, MM. Edmond Lyon et Cadoré, ont été renouvelés pour l'exercice en cours.

SOCIÉTÉ

[Le Nickel de la Nouvelle-Calédonie](#)

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 janvier 1908)

[...] Quand nous aurons donné, pour terminer, les noms des personnalités qui l'administrent, on se rendra compte de toutes les garanties d'honorabilité et de compétence technique, industrielle et commerciale qu'offre son conseil d'administration. Il est ainsi composé :

MM. Jules Prevet, président, vice-président du conseil d'administration des Mines de Kinta... [...]

(*Le Journal des finances*, 1^{er} février 1908)

Les parts des Étains de Kinta, qui avaient décroché, il y a quelque temps, le cours rond de 500 fr., se sont raffermies depuis. Elles s'inscrivent maintenant à 550 fr.

Pour expliquer cette reprise, on met en avant les deux raisons suivantes :

1° Après avoir songé d'abord à ne distribuer aucun dividende pour l'exercice 1907, le Conseil d'administration aurait, aujourd'hui, l'intention de proposer d'attribuer 25 fr. à chaque part.

2° Un ingénieur de grand mérite qui était attaché aux fameuses mines de Peñarroya serait parti ces jours derniers pour Kinta avec la mission d'imprimer un vigoureux élan à l'exploitation.

Je crois qu'il faut, au contraire, profiter du regain de vitalité que manifestent les parts pour les vendre.

D'abord, je considère le dividende de 25 fr. comme à peu près improbable.

La baisse énorme subie par les cours de l'étain métal en 1907 a dû pratiquer dans les bénéfices de la Société des brèches telles qu'une répartition sérieuse semble invraisemblable.

Il résulte, en effet, de calculs fondés sur les résultats de 1906, que le prix de revient de la tonne d'étain à Kinta ne doit laisser, sur le cours actuel de 123 £, qu'un bénéfice extrêmement restreint, sinon nul.

D'autre part, l'ingénieur le plus remarquable du monde ne pourra jamais infuser à Kinta les deux éléments d'avenir qui lui manquent : une longue durée des gisements et un prix de revient avantageux. Les domaines acquis par la Société, il y a deux ans, sont incapables de fournir une production équivalente à celle des vieilles mines, dont les unes sont aujourd'hui complètement épuisées, tandis que les autres ne contiennent plus que des quantités de minerai peu importantes.

D'un autre côté, le prix de revient est condamné à rester toujours élevé, à cause de la rareté de la main-d'oeuvre et des mauvaises conditions climatériques.

Aussi, je suis persuadé que la reprise actuelle des parts n'aura qu'une durée éphémère.

Il faut vendre.

ÉTAINS DE KINTA

(*Le Journal des chemins de fer*, 13 juin 1908)

Il résulte des comptes qui seront soumis à l'assemblée générale des actionnaires de la Société des Étaïns de Kinta, convoquée pour le 20 de ce mois, qu'après un prélèvement de 232.053 francs pour amortissement du matériel, frais de premier établissement et de la prime sur obligations, les bénéfices nets de l'exercice écoulé se sont élevés à la somme de 15.732 francs contre 1.000.745 francs pour l'année précédente. Le conseil d'administration proposera à l'assemblée de fixer le dividende des actions de capital à 5 francs contre 27 fr. 25 en 1906. Il ne sera rien distribué aux actions de jouissance et aux parts qui, en 1906, avaient reçu respectivement 22 25 et 46 25.

Société des Étaïns de Kinta

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 6 juillet 1908)

La production totale de l'étain extrait des diverses concessions en 1907 s'est élevée à 1.577.660 kg, contre 1.609.706 kg en 1906 ; elle se décompose en 875.700 kg de minerai pour les concessions exploitées directement et de 1.393.000 kg de minerai pour les terrains affermés.

Les opérations de l'exercice se soldent par un bénéfice net de 15.731 fr. 95 ; ces résultats, si peu favorables, tiennent à des causes d'ordre général qui ont affecté toutes

les exploitations de la Péninsule Malaise et, en partie aussi, a des erreurs commises par le directeur dans sa gestion.

M. P. Évrard, envoyé en mission, a soumis un intéressant programme de réformes.

INGÉNIEURS NOMINATIONS

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 6 juillet 1908)

M. J. Charra (Saint-Étienne, 1889) a été nommé directeur de la Société des Étains de Kinta.

SOCIÉTÉ DES ÉTAINS DE KINTA

(*Cote de la Bourse et de la banque*, 9 juin 1898)

Par suite de la baisse des cours des métaux, le bénéfice net de l'exercice 1907 de la Société des Étains de Kinta n'atteint que 15.731 fr. 95, en moins-value très sensible sur celui de 1906 qui s'élevait à 1.000.745 francs ; cependant, il convient de remarquer que le bénéfice de 1907 s'entend après prélèvement de 232.053 fr. pour amortissements sur matériel, frais de premier établissement et de la prime sur obligations.

Il sera proposé à l'assemblée du 20 courant de distribuer aux actions de capital un dividende de 5 fr., contre 27 25 en 1906. Les résultats défavorables de l'exercice ne permettent pas de rémunérer les actions de jouissance et les parts ; celles-ci avaient reçu respectivement en 1906 22 25 et 40 25.

ÉTAINS DE KINTA

Assemblée générale du 20 juin 1908.

(*L'Information financière, économique et politique*, 22 juin 1908)

Les actionnaires de cette société ont tenu assemblée générale ordinaire le 20 juin, sous la présidence de M. Descombes, président du conseil d'administration.

MM. Paul Salathé⁴ et Bary remplissaient les fonctions de scrutateurs, M. Thierry-Mieg, celles de secrétaire.

M. Thierry-Mieg donne lecture du rapport du conseil d'administration dont nous publierons des extraits dans un prochain numéro.

*

* *

Il donne ensuite lecture du rapport de M. Evrard, expert-ingénieur.

M. Lyon, commissaire des comptes, donne lecture de son rapport que nous avons publié dans *l'Information* du 9 mai.

LA DISCUSSION

⁴ Paul Salathé (Mulhouse, 1861-Melun, 1942) : frère cadet d'Auguste Salathé, il fit carrière au sein du groupe Peñarroya.

Un actionnaire. — Je suis tout prêt à voter l'approbation des comptes qui nous sont présentés. Des lectures très complètes nous ont été faites sur lesquelles il nous est difficile de nous faire une opinion. Je désirerais donc que M. le président nous dise, en termes très familiers, comment il se fait qu'une affaire qui était si brillante, qui prenait chaque année plus d'importance, se trouve tout à coup dans l'impossibilité de distribuer un dividende. Nous avons en ce moment à notre disposition, la plus grosse somme que nous ayons jamais possédée ; lorsqu'un nous a demandé de la souscrire, on nous a dit qu'elle permettrait un accroissement du dividende...

M. le président. — Nous n'avons pas parlé d'augmentation du dividende, nous avons dit que cette émission nous permettrait d'acquérir de nouvelles propriétés.

Le même actionnaire. — Les a-t-on achetées ?

M. le président. — Le rapport vous explique qu'après les travaux de prospection, nous avons décidé de ne pas les acquérir ; la somme en question figure encore au bilan, si elle avait été utilisée, elle en aurait disparu.

Vous avez été administrateur de la Société de Pérak, et vous avez vu qu'au bout d'une année, le capital, en dépit des grandes espérances du début, avait à peu près disparu. Pourquoi ? Il est très difficile de répondre à cette question ; cependant, je connais des sociétés très florissantes qui, cette année, non seulement n'ont pas distribué de dividende, mais qui encore ont été en déficit. On demandait au président de l'une d'entre elles ce qu'il pensait de l'année suivante, et il répondait : « Déplorable ! »

Je ne serai pas aussi pessimiste, surtout après le rapport d'ingénieur que vous venez d'entendre.

Le même actionnaire. — Ce rapport est loin d'être rassurant !

Un autre actionnaire. — Les erreurs de notre directeur ne sont-elles pas aussi pour beaucoup dans les mauvais résultats de cette année ?

M. le président. — Il y a eu certainement des erreurs commises, mais il y a surtout à tenir compte de la baisse de l'étain qui, de 215 liv. st. est tombé à 127 liv. st., ce qui représente 2.500 fr. de moins par tonne.

Un actionnaire. — Il faut bien qu'il reste encore des espérances puisque nos actions sont encore au-dessus du pair.

Tous les ans, les actionnaires envoyaient des félicitations au directeur, nous faisons donc fausse route ?

Un administrateur. — Les erreurs qui vous ont été signalées datent d'un an à peine. Dans diverses circonstances, notamment quand il s'est agi d'étudier les nouveaux terrains que nous avons projeté d'acquérir, notre directeur, après ses travaux de prospection a conclu à l'abandon de ces terrains qui ne seraient pas suffisamment rémunérateurs.

M. le président. — Nous n'avons qu'à nous féliciter de ne pas les avoir achetés puisque M. Evrard aboutit aux mêmes conclusions.

Un autre administrateur. — Il faut dire aussi que nous avons été un peu la victime de la crise suscitée par les exagérations des trusts.

LES RÉOLUTIONS

Aucun autre actionnaire n'ayant demandé la parole, les résolutions suivantes sont adoptées à l'unanimité :

1. L'assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et de celui des commissaires des comptes, approuve les comptes de l'exercice et le bilan au 31 décembre 1907 tels qu'ils lui sont présentés ; fixe à 15.731 fr. 95 le solde débiteur du compte de profits et pertes réparti comme suit :

11.500 francs pour servir un intérêt de 5 % aux actions de capital, le surplus reporté à nouveau :

Et. donne quitus aux administrateurs de leur gestion au 31 décembre 1907.

2. L'assemblée nomme membres du conseil d administration MM. Chaubet et A. Salathé, administrateurs sortants.

3. L'assemblée fixe à 500 francs la rémunération de chacun des commissaires aux comptes pour l'exercice 1908. Elle nomme à ces fonctions MM. Cadoré et Lyon, avec pouvoir d'agir ensemble ou séparément.

ÉTAINS DE KINTA (Cote de la Bourse et de la banque, 31 juillet 1908)

Toutes les entreprises minières se trouvent, aujourd'hui dans des conditions d'exploitation beaucoup moins favorables que pendant les derniers exercices.

Mais la Société des Étains de Kinta a anticipé sur ses mauvais jours et les résultats qu'elle a obtenus en 1907 sont très inférieurs déjà à ceux de 1906 et surtout très inférieurs à ceux que l'on pouvait espérer en ne considérant que les cours du métal. Le prix moyen de l'étain a été en effet de 466 fr. le quintal en 1907 contre 488 fr. en 1906 ; la baisse a donc été limitée, et ce n'est que pour l'année courante qu'elle sera très sensible, le prix actuel du quintal n'étant pas supérieur à 325 fr. Le fléchissement des bénéfices de la société, tombés de 1 million de francs en 1906 à 15.000 fr. en 1907, tient donc à d'autres causes qu'aux conditions de la vente et ces causes — appauvrissement des mines, accroissement du prix de revient — sont malheureusement de nature à faire moins bien augurer de l'avenir de l'entreprise.

La Société des Étains de Kinta a été constituée en 1880 pour exploiter, comme l'on sait, des gisements situés dans la péninsule de Malacca. Depuis sa fusion avec la Société de Perak, son capital est représenté de la façon suivante : 810.000 fr. en actions de 100 fr. pour lesquelles 2.310 seulement restaient à amortir à la fin du dernier exercice, les 6.090 autres étant transformées en actions de jouissance n'ayant plus droit au premier dividende de 5 fr ; en outre. 12. 000 parts de fondateur, qui ont droit à 75 % des bénéfices restant après le paiement du premier dividende et qui jouissent d'un marché beaucoup plus large que les actions.

Les gisements de la société sont constitués surtout par des terrains alluvionnaires. Mais les teneurs et la nature du minerai sont très irréguliers. Dans les débuts, l'exploitation était des plus faciles, se pratiquant entièrement à ciel ouvert ; mais par suite de l'épuisement des gisements superficiels, il a fallu attaquer le minerai en profondeur, les premières mines utilisées n'ayant pas été remplacées à temps par d'autres gîtes. Malgré les nombreux prospecteurs employés par la Compagnie et les droits d'exploration dont elle disposait dans la Péninsule, il ne semble pas, d'ailleurs, que les premières mines puissent être aussi facilement remplacées qu'on l'espérait il y a quelques années. Les principales concessions nouvelles qui avaient été étudiées, et en vue de l'acquisition et de l'aménagement desquelles on avait émis pour un million de francs d'obligations l'an dernier, ont été finalement reconnues comme ne présentant aucun intérêt et ont été abandonnées. Les seules affaires nouvelles acquises en 1907 sont un lot de 25 acres à Kampar et un lot de 250 acres à Smifi-Gapéi ; mais on ne peut pas affirmer, en l'état actuel des travaux, que ces gisements pourront remplacer ceux de Sahat et de Kampar, qui ont donné de graves mécomptes en 1907. après avoir été les principaux facteurs des bénéfices des années antérieures. Au point de vue minier, l'avenir de l'entreprise n'est donc pas absolument assuré.

En ce qui concerne l'outillage, d'importantes transformations ont dû lui être appliquées pour abaisser le prix de revient et aborder l'exploitation des couches profondes. Mais des erreurs techniques ont été commises dans les installations nouvelles et des sommes élevées ont été dépensées en pure perte, le programme d'aménagement de l'usine hydroélectrique à créer à Kampar ayant été en particulier

mal étudié par le directeur. Une mission ayant été envoyée sur place pour étudier la situation actuelle et élaborer un nouveau programme, il n'est pas possible, à l'heure présente, de se prononcer sur cette question ; on sait seulement que les dépenses engagées ont dépassé de beaucoup, et inutilement, les devis prévus, et l'on a dit que la société avait, de ce chef, perdu environ un demi-million.

En dehors des pertes matérielles, la société éprouve, d'ailleurs, une perte de temps considérable et elle est obligée de maintenir toutes ses installations en marche, bien que les conditions d'exploitation ne soient pas encore améliorées ; il semble bien, à l'examen des comptes des derniers exercices qu'elle ne puisse guère travailler avec profit, étant donnés les prix de vente actuels de l'étain. Voici quelles ont été les principales caractéristiques de l'exploitation pendant les derniers exercices:

Ex.	Production (t.)	Bénéfices	Divid. par act. de cap.	Divid. par act. de jouissance	Divid. par part
1899	957	860.000	27 50	22 50	46 75
1900	1.314	555.001	18 50	13 50	28 75
1901	1.366	1.154.000	34 00	29 00	60 50
1902	1 128	869.000	25 00	20 00	42 50
1903	947	497.000	17 00	12 00	25 00
1904	1.839	1.135.000	30 00	25 00	54 00
1905	1.747	1.388.000	37 50	32 50	67 50
1906	1.607	1.001.000	27 25	22 25	46 25
1907	1.377	15.000	5 00	—	—

La production de Kinta, qui s'était tenue à 400 tonnes en moyenne de 1886 à 1904 et à 1.900 tonnes en moyenne de 1804 à 1903, avec des à-coups assez brusques d'ailleurs, avait été entièrement satisfaisante en 1904 et 1905. Depuis lors, elle a été en décroissant sans cesse. Alors que les écarts de production d'autrefois dépendaient surtout de l'abondance des pluies ou de la main-d'œuvre, il semble que la diminution régulière qu'il y a à enregistrer depuis 1904 résulte d'un commencement d'épuisement des gîtes. L'exercice en cours s'annonce d'une manière très défavorable au point de vue de l'extraction. Voici quelles ont été les statistiques des premiers mois (kg) :

	1907	1908
Janvier	283.270	129.100
Février-Mars		180.700
Avril	126.100	102.760
Mai	167.090	192.000
Juin	172.000	89.800
	748.390	624.300

Si la production des trois premiers mois de l'année s'est maintenue au niveau de celle de 1908, il y a une réduction très sensible pour les mois de mai et juin, et il est peu probable que l'on arrive pour l'exercice courant au chiffre de l'an dernier. Du reste, la société a peut-être intérêt aujourd'hui à ralentir ses travaux, en attendant l'amélioration de son outillage ou la hausse de l'étain, car ses prix de revient actuels doivent être au moins égaux aux prix de vente. Si l'on rapproche, en effet, les bénéfices des chiffres de la production, on voit que le prix de revient — droit de sortie de l'étain compris — après avoir été inférieur à 300 fr. le quintal jusqu'en 1903, s'est élevé à 330 fr. environ en 1906 et à plus de 450 fr. en 1907. Ce dernier chiffre est supérieur de 125 fr. au prix de vente du jour, si bien qu'en tenant compte même de la diminution de l'impôt de sortie, calculé *ad valorem*, à raison de 20 % environ du prix de vente, le prix de revient serait encore supérieur aujourd'hui d'une centaine de francs aux cours pratiqués. Ceci montre la nécessité qu'il y a pour la société à réorganiser son outillage d'une part, à trouver de nouvelles mines d'autre part. Si l'on peut espérer que le premier point sera réglé sous peu, il est malheureusement difficile d'émettre une opinion optimiste pour l'instant au sujet des nouveaux gisements destinés à remplacer les anciens. La situation financière de la société n'a pas été, naturellement, sans se ressentir de l'exercice défavorable qui vient d'être traversé. Voici comment se présentait le bilan au 31 décembre 1907 :

ACTIF	
Caisse et banquiers	44.489 20
Fonds en reports	226.315 10
Portefeuille	372.799 93
Débiteurs divers	352.066 43
Stocks d'étain	210.347 95
Loyer d'avance	382 15
Prime sur obligations	57.000 00
Versement à recevoir sur obligation	324.710 00
Matériel, installations, mobilier	897 689 83
Constructions	33 040 55
Achats et options	43.816 35
Frais de premier établissement	130.003 80
Acompte de dividende	3.006 00
	<u>2.695.862 35</u>
PASSIF	
Capital non amorti	231.000 00
Obligations	1.000.000 00
Réserve statutaire	84 000 00
Réserve extraordinaire	555.026 90
Créditeurs divers	699.585 70
Travaux à régler	63.902 10

Actions à amortir	9.800 00
Coupons échus	33.845 00
Bénéfices de l'exercice	15 731 95
Report de l'exercice précédent	2.310 70
	<u>2.695.862 35</u>

Le total des immobilisations ressort à 1.101.546 fr. Ce chiffre est assurément assez modeste, mais il y a un symptôme très défavorable dans son augmentation constante. Il y a deux ans, les immobilisations totales ne représentaient que 311.000 fr. ; elle se sont accrues depuis lors de 850.000 fr., sans que l'ère des travaux neufs paraisse être close. Par suite des médiocres résultats du dernier exercice, il a été impossible naturellement de pratiquer le moindre amortissement et toutes les dépenses en travaux neufs, 450.000 fr. en chiffres ronds, sont venues grossir l'actif. Mais on peut reprocher à la société d'avoir libéralement distribué la presque totalité des gros bénéfices de 1905 et 1906 en laissant subsister un chiffre d'immobilisations quelle eût pu faire disparaître alors.

À l'accroissement des immobilisations a correspondu, depuis deux ans, la diminution du fonds de roulement, et l'entreprise, qui se trouvait en 1905 dans une situation financière superbe, n'a pu conserver quelque aisance dans sa trésorerie en 1907 qu'en émettant pour 1 million de francs d'obligations. L'ensemble des disponibilités s'élève, au bilan précédent, à 1.320.000 fr. en regard d'une dette de 818.000 fr. L'excédent est encore de 502.000 fr. Mais le fonds de roulement total qui atteint, en y comprenant les stocks d'étain, 1.531.000 fr., se trouve inférieur de 287.000 fr. à la dette totale, obligations comprises, tandis qu'au 31 décembre 1905, l'actif réalisable était supérieur à la dette de plus de 500.000 fr.

Aujourd'hui, les obligations ne trouvent pas entièrement leur garantie dans l'actif réalisable, et, par conséquent, les actionnaires — *a fortiori* les porteurs de parts — ne se trouvent plus avoir en contrepartie de leurs titres qu'un actif d'une valeur hypothétique déjà grevé de 287.000 fr. en faveur des obligataires. Il est donc bien difficile d'attribuer une valeur, même approximative, aux actions et aux parts Kinta. C'est plus une affaire de sentiment que d'étude financière. Il est certainement peu de titres aussi aléatoires et le meilleur espoir de leurs porteurs doit être dans la spéculation qui est susceptible de se porter de nouveau sur l'étain dans un avenir plus ou moins rapproché et de faire franchir au métal le cours de £ 200 à partir duquel l'exploitation laisserait vraisemblablement encore de beaux bénéfices, surtout si, dans l'étendue de ses fermes minières, la société mettait la main sur des gîtes analogues à ceux qui firent sa prospérité, il y a peu de temps encore.

(Le Journal des finances, 24 octobre 1908)

Dans mon numéro du 1^{er} février dernier, j'ai conseillé la vente des parts Étains de Kinta, qui s'inscrivaient à cette époque à 550 fr.

On disait alors que le conseil d'administration proposerait, pour l'exercice 1907, un dividende de 25 fr.

J'avais déclaré qu'une pareille répartition m'apparaissait comme absolument improbable.

Les faits m'ont donné raison, puisque les porteurs de parts n'ont pas touché un centime ; d'un autre côté, on ne cote plus aujourd'hui que 250 fr., ce qui représente une baisse de 300 fr. en moins de neuf mois.

En présence d'un pareil recul sur des titres qui, il y a deux ans, s'étaient élevés jusqu'à 1.630 francs, mes lecteurs pourraient être tentés d'en mettre quelques-uns en portefeuille, en se disant que l'avenir leur réserve peut-être une surprise agréable.

Ce n'est pas du tout mon avis, et je ne saurais trop les engager à s'abstenir.

En effet, les nouvelles sont mauvaises à tous les points de vue :

1° La production diminue considérablement. En septembre dernier, elle n'a été que de 80.800 kilogrammes alors qu'en septembre 1907, elle montait à 157.600 kilogrammes.

C'est donc réduction de presque moitié que l'on constate et qui constitue un symptôme fort grave, car elle donne une éclatante confirmation à l'opinion, confirmée d'ailleurs par plusieurs ingénieurs, que les mines sont en voie d'épuisement rapide.

2° En outre, par le fait même de cette diminution, le prix de revient se trouve augmenté dans d'assez fortes proportions.

Or déjà on l'estimait à £ 135 environ par tonne.

Actuellement, les prix de vente ne sont que de 132 1/8.

Donc Kinta travaillerait à perte.

3° La Compagnie a-t-elle du moins des sujets sérieux d'espérance avec les nouveaux gisements dont elle a obtenu la concession ? Malheureusement non. Jusqu'à présent, les recherches entreprises n'ont pas abouti à des résultats satisfaisants.

Il convient, d'ailleurs, d'observer que dans la péninsule Malaise, de même que dans les îles de Bangka et de Billiton, les mines d'étain n'ont jamais eu une longévité considérable.

4° Enfin, la situation financière, tout en étant encore assez bonne, est bien loin de valoir ce qu'elle était il y a deux ou trois ans.

Je crois, par conséquent, que les Étains de Kinta peuvent parfaitement continuer encore leur mouvement rétrograde.

On fera donc bien de ne pas en acheter.

ÉTAINS DE KINTA

La baisse des titres est-elle justifiée ?
(*Le Journal des finances*, 9 janvier 1909)

LES titres, tous les titres des Étains de Kinta — actions de capital, actions de jouissance, parts de fondateur — ont subi, ces derniers jours, une brusque dépréciation qui est diversement commentée.

Elle est rationnelle, affirment les uns, et elle s'accroîtra.

Elle est injustifiée, prétendent les autres, et elle ne sera que momentanée.

Tâchons de mettre les choses au point.

Et d'abord, voici un fait brutal : l'exercice qui vient de prendre fin se solde, dit-on, par une perte de 700.000 francs.

Cette perte doit être attribuée à deux causes : d'abord, les prix de l'étain ont sensiblement fléchi ; ensuite, les gisements de la société s'épuisent et s'appauvrissent. Ces deux causes, s'ajoutant l'une à l'autre, ne pouvaient évidemment qu'influer gravement sur les résultats sociaux.

Dans toutes les entreprises minières, les variations de la teneur, les accidents de la main-d'œuvre, l'irrégularité des gîtes sont autant de facteurs qui affectent plus ou moins la stabilité du tonnage. C'est pourquoi, précisément, une société minière doit s'attacher à corriger cette instabilité par d'élémentaires mesures de prévoyance. Or, les administrateurs de Kinta ont toujours négligé de prendre ces mesures et leur politique n'a jamais su empêcher les variations, parfois très importantes, des profits industriels et des résultats financiers. Ils y étaient, pourtant, d'autant plus tenus que les gîtes exploités

par la Société de Kinta sont essentiellement irréguliers et capricieux, pleins d'imprévu et de surprises.

La production, depuis 1904, est en décroissance. Les anciens gîtes sont épuisés. Les options prises sur les concessions nouvelles ont été abandonnées. L'usine de Kampar, qui a coûté plus d'un million, ne donne que des résultats décevants. Enfin, la société a dû affermer plusieurs mines de son domaine qu'elle s'est reconnue incapable d'exploiter directement.

Du point de vue industriel, la situation des Étains de Kinta paraît, on le voit, peu satisfaisante et le récent fléchissement des cours de ses titres n'est pas, semble-t-il, pour nous surprendre.

Est-il excessif, et faut-il dire que la Bourse, toujours impressionnable, a, cette fois encore, dépassé la mesure ? Oui, pensent plusieurs confrères, et ils annoncent la fin prochaine de la crise que subit la société. Ils insistent sur l'aisance de la trésorerie. (Cette aisance, somme toute, n'est qu'apparente, puisque la société a dû appliquer au paiement de ses dettes le montant des obligations récemment émises). Ils prévoient un relèvement imminent des prix de l'étain. Ils affirment que la réorganisation technique de l'affaire permet d'espérer, pour les exercices futurs, une fois réparées les fautes de l'ancienne direction, de brillants résultats et d'abondants profits.

Il est possible, et nous le souhaitons, que l'avenir leur donne raison ; mais, en attendant, il faut reconnaître que les difficultés présentes, l'insuffisance de l'outillage, la diminution du tonnage, l'épuisement de plusieurs mines, l'aggravation des frais d'exploitation, enfin la baisse des prix de vente semblent expliquer et justifier les nombreuses réalisations qui viennent de peser si lourdement sur les cours des titres Kinta.

J'engage donc ceux de mes lecteurs qui sont porteurs de ces titres à profiter, pour en alléger leur portefeuille, du premier sursaut qui se produira. Ils ont mieux à faire que d'attendre les résultats incertains, et sans doute lointains, des réformes annoncées.

INGÉNIEURS
NOMINATIONS
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 15 février 1909)

Blanchard (Saint-Étienne 1900) a été nommé ingénieur à la Société des étains de Kinta.

Étains de Kinta
(*Gil Blas*, 14 juillet 1909)

Les actionnaires de cette société ont tenu hier matin leur assemblée générale ordinaire sous la présidence de M. Descombes, président du conseil d'administration, assisté de MM. Fijan et Dupont, scrutateurs, et de M. [Robert] Thierry-Mieg, secrétaire.

2.947 actions étaient présentes ou représentées.

Les diverses propositions du conseil ont été adoptées à l'unanimité, savoir :

1° Approbation des comptes et du bilan au 31 décembre 1908 et quitus aux administrateurs de leur gestion à cette date.

2° Ratification de la nomination de MM. Paul Salathé, [Pierre] Collet[te] et Edmond Lyon, administrateurs.

3° Nomination de M. Cadoré, commissaire des comptes.

Étains de Kinta
(*L'Information financière, économique et politique*, 16 juillet 1909)

.....
Nous avons invité notre directeur à procéder à l'examen de notre inventaire annuel sur des évaluations plus serrées, ce qui nous amènes, comme vous l'aurez remarqué, à modifier divers chapitres figurant au bilan à l'actif non disponible. Le compte portefeuille qui figure au bilan pour 228.470 fr. 80 est représenté par 550 obligations de chemins de fer français et du Crédit Foncier.

À notre grand regret, M. Paul Sabattié [Salathé] s'est vu obligé, en raison ses nombreuses occupations, de renoncer à nous prêter son concours comme ingénieur conseil et il a dû même abandonner les fonctions d'administrateur qu'il avait cru pouvoir remplir : nous vous demandons de lui donner quitus de sa gestion.

Nous avons cru devoir compléter le nombre de nos administrateurs en faisant appel au concours de MM. Collette⁵ et Ed. Lyon, dont la compétence en matière financière et administrative ne pourra qu'être profitable aux intérêts de notre société. Nous vous demanderons de ratifier ces nominations.

Nous ajouterons que nous avons délégué M. Evrard pour remplir les fonctions d'ingénieur conseil.

LES RÉOLUTIONS

.....
2. L'assemblée ratifie la nomination de MM. P. Sabattié [Salathé], Collette et Ed. Lyon aux fonctions de membres du conseil d'administration et donne quitus à M. P. Sabattié [Salathé] de sa gestion d'administrateur.

3. L'assemblée fixe à deux cent cinquante francs la rémunération de chacun des commissaires aux comptes pour l'exercice 1909. Elle nomme à ces fonctions, M. A Cadoré et Ch Peyredieu, avec pouvoir d'agir ensemble ou séparément.

ÉTAINS DE KINTA (*Le Journal des chemins de fer*, 7 août 1909)

Les circonstances n'ont guère favorisé la Société des Étains de Kinta, pendant l'exercice écoulé. Il n'a pas suffi que des causes extérieures, telles que le fléchissement des cours du métal et la réduction de l'activité industrielle, aient amené une diminution des bénéfices, mais il a fallu aussi que ceux-ci se ressentent gravement de fautes d'administration. Notons, d'ailleurs, que cette dernière raison a contribué à effacer, dans une certaine mesure, la mauvaise impression causée par la publication des comptes présentés à l'assemblée du 12 juillet, en ce sens qu'elle permet d'espérer que le fléchissement des produits n'aura qu'un caractère temporaire.

Quoi qu'il en soit, les opérations de l'exercice 1908 se soldent par une perte de 307.280 fr. alors qu'en 1907 la société avait réalisé un bénéfice 15.700 fr., déjà fort réduit d'ailleurs par rapport à celui de 1908 qui avait été de 1 million en chiffres ronds.

Quant à la production, elle a été de 1.175.340 kg. contre 1.577.660 kg en 1907. Elle se compose de 777.280 kg de minerai pour les concessions exploitées directement et de 932.180 kg pour les terrains donnés en affermage.

⁵ Pierre Collette (1860-1947) : avocat, directeur du [Crédit français](#). En 1935, il succède à Salathé comme président. Voir encadré ci-dessous.

Voici comment les chiffres que nous venons de donner se comparent aux précédents depuis 1900

Ex.	Production d'étain (t.)	Bénéfices (fr.)	Divid. actions (fr.)	Divid. parts (fr.)
1899	957 00	660.000	27 50	46 75
1900	1.314 00	555.000	18 50	28 75
1901	1.366 00	1.154.000	34 00	60 50
1902	1128 00	809.000	25 00	42 50
1903	946,7	497.000	17 00	25 00
1904	1.839 20	1.135.000	30 00	54 00
1905	1747 10	1.868.000	37 50	67 50
1906	1.609 70	1.001.000	27 50	46 25
1907	1.567 60	15.700	5 00	—
1908	1.175 80	307.280	—	—

Ces résultats si défavorables sont dus, ainsi que nous venons d'y faire allusion, notamment aux fautes et aux erreurs commises par l'ancien directeur qui, malgré les injonctions formelles du conseil lui prescrivant d'arrêter immédiatement les chantiers dont le rendement ne serait pas rémunérateur, a poursuivi l'exploitation des régions non payantes dans des conditions très onéreuses pour la société. Celle-ci a, d'ailleurs, rappelé le directeur à la fin de 1908. et, après avoir entendu ses explications, lui a signifié la rupture de son engageaient. Il a été remplacé par un nouveau directeur dont le premier soin a été de liquider la situation et les engagements dont son prédécesseur avait laissé ignorer et la gravité et l'importance.

D'autre part, il importait de couper court aux errements suivis par l'ancienne direction en réorganisant l'exploitation sur de nouvelles bases, en établissant un contrôle effectif et une surveillance qui faisait défaut, enfin en apportant des modifications dans le personnel. Étant donné les difficultés de la situation, il convenait de recourir à un procédé permettant la mise en exploitation rapide de nouveaux chantiers et assurant un travail suffisamment intensif à l'aide du matériel dont la société dispose actuellement.

Dans ce but, le directeur a organisé l'exploitation de telle manière que la rémunération de la main-d'œuvre s'effectue par l'application d'un pourcentage variable avec la production. Ce mode de travail tend à supprimer toute cause de perte pour la Société, réserve faite pour les frais généraux, et permet la mise en valeur des couches de teneur moyenne, le rendement de l'ouvrier directement intéressé était naturellement plus grand que celui d'un travailleur salarié. C'est ainsi que dans les chantiers de Kampar et de Tumoh, où l'exploitation directe était en perte, la société obtient maintenant un produit brut variable de 15 à 38 % sous forme de redevances, lesquelles se modifient avec le cours de l'étain, ce qui permet à Kinta de profiter des plus-values éventuelles de celui-ci.

À Ulubiah, seul point où la société exploite encore directement, les travaux d'approfondissement effectués ont permis d'atteindre la couche utile. Malgré l'irrégularité des dépôts alluvionnaires et les difficultés d'exploitation inhérentes à la nature des lieux, la Société espère pouvoir récupérer, dans le cours de cette année, une

notable part des dépenses qu'elle a été amenée à faire et qui sont venues peser sur les résultats de 1908.

Signalons qu'en 1908, le gouvernement a délivré à la compagnie deux nouvelles concessions minières, l'une de 120 acres à Slim ; l'autre de 120 acres Sungei-Gapéi, ce dernier terrain semble se prêter à une exploitation hydraulique.

Société des Étains de Kinta
(*Annuaire Desfossés*, 1910, p. 523-638)

Société anonyme française constituée le 18 mai 1886.

Objet : l'exploitation de mines d'étain sises dans la presqu'île de Malacca, et notamment celles formant les concessions de Lahat et de Klian-Lalang et de toutes autres dont l'adjonction sera reconnue profitable à la société et réalisée, soit par l'obtention de concessions nouvelles, soit par acquisition, soit par affermage ou par apport ; la création ou l'acquisition de tous établissements industriels, commerciaux et agricoles nécessaires à l'exploitation des mines ; la Société pourra aussi se livrer, si elle le juge utile, à l'achat et au traitement des minerais d'étain. Elle pourra également exploiter toutes autres mines dans la presqu'île de Malacca.

Siège social : 62, rue Saint-Lazare, à Paris.

Durée : 90 ans du 18 mai 1886.

Capital social : 840.000 francs représenté par 8.400 actions de 100 fr. chacune, sur lesquelles 2.400 ont servi à rémunérer les apports. La Société des Étains de Pérak a reçu une part bénéficiaire représentant la valeur de sa concession et lui donnant droit à 75 % des bénéfices nets de la Société des Étains de Kinta. Ce droit a été représenté par 6.000 parts échangées par la suite à raison de 2 pour 1, ce qui porte leur nombre à 12.000.

Conseil d'administration : 5 membres au moins et 9 au plus, propriétaires de 75 actions chacun, et nommés pour six ans.

Année sociale : close le 31 décembre.

Assemblée générale : avant fin juillet. Une voix par 25 actions ; maximum 50 voix, dépôt 5 jours avant la réunion.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve ; 5 % aux actions ; somme nécessaire pour assurer l'amortissement des actions en 20 ans ; 6 % du reliquat au conseil d'administration. Sur le surplus, sauf les réserves extraordinaires qui pourraient être votées par l'assemblée générale : 25 % aux actions ; 75 % aux parts bénéficiaires. Sur les bénéfices restant disponibles après les prélèvements nécessaires pour la réserve légale, l'intérêt et l'amortissement des actions et les 6 % attribués au conseil d'administration, l'assemblée générale pourra encore prélever, avant toute autre distribution, une somme destinée à la création d'un fonds de prévoyance dont elle déterminera le montant et les applications. Ce prélèvement ne pourra en aucun cas excéder 10 % des dividendes à distribuer aux actions et aux parts bénéficiaires.

Service financier : au siège social.

ADMINISTRATEURS

MM. E. Descombes, J. Chaubet [*sic* : Jules Chaubet (Centrale de dynamite)], P[ierre] Many, J[ules] Prevet, Collette, Ed[mond] Lyon.

Les actions et les parts de cette société sont inscrites à la Cote Desfossés, au comptant, depuis le 27 février 1899. [...]

ÉTAINS DE KINTA
(*Le Journal des finances*, 25 juin 1910)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société est convoquée pour le 1^{er} juillet prochain.

Les résultats de l'exercice 1909 qui lui seront soumis sont plus satisfaisants que ceux de l'année précédente. Ils se traduisent, en effet, par un bénéfice de 17.212 fr. 30, alors que l'exercice 1908 avait laissé une perte de 307.280 fr. 85, amortie par un prélèvement de pareille importance sur la réserve extraordinaire.

Le rapport des commissaires fait remarquer que les amortissements passés par le compte de Profits et pertes se sont élevés à 245.023 fr. 80.

Il sera proposé à l'assemblée de reporter à nouveau le bénéfice de l'exercice écoulé.

ÉTAINS DE KINTA
(*Le Journal des chemins de fer*, 23 juillet 1910)

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires a eu lieu le 18 juillet à l'effet de préciser et d'étendre le paragraphe 2 de l'article 1 des statuts, ainsi conçu :

« La Société a. pour objet 1° l'exploitation de mines d'étain, etc. 2° la création ou l'acquisition de tous établissements industriels, commerciaux et agricoles nécessaires à l'exploitation des mines. »

Et de le modifier comme suit :

«... 2° La création, l'acquisition et l'exploitation de tous établissements agricoles, et, en tant qu'ils seront nécessaires à l'exploitation des mines industriels et commerciaux ».

Cela en vue de donner à la société les moyens de développer à titre accessoire, tes exploitations agricoles, notamment la culture du caoutchouc, du coprah, du cocotier et du tapioca. La nouvelle rédaction du paragraphe 2 de l'article 1 des statuts a été adoptée à l'unanimité.

De passage à Paris
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 7 juillet 1910)

M. Charra (Saint-Étienne 1889), directeur de la Société des Étains de Kinta, est actuellement de passage à Paris.

(Archives commerciales de la France, 20 août 1910)

Paris.— Modifications aux statuts. — Société dite : Soc. des ÉTAINS DE KINTA, 62, St-Lazare. — 18 juil. 1910. — *Petites Affiches*.

(Le Journal des finances, 16 mars 1912)

Il est incontestable que les cours cotés, tant sur les actions que sur les parts, de la Société des étains de Kinta étaient manifestement exagérés ; un tassement était donc à

prévoir, ce qui n'a pas manqué de se produire. Bien que, d'ailleurs, les prix de l'étain se maintiennent à des cours très élevés, l'entreprise n'a pas réalisé, en 1911, des bénéfices sensiblement supérieurs aux précédents ; elle a souffert, d'une part, de la sécheresse et, d'autre part, de la pénurie de main-d'œuvre. Un relèvement des cours du titre n'est évidemment pas impossible ; mais il ne pourrait avoir, à mon avis, qu'un caractère spéculatif et passager. Vous agiriez donc judicieusement en profilant de la moindre amélioration pour vendre vos titres.

SOCIÉTÉ DES ÉTAINS DE KINTA⁶
Siège social : à Paris, 62, rue Saint-Lazare.
Assemblée générale ordinaire du 18 juin 1912
(*Le Recueil des assemblées générales*, 4 juillet 1912)

CONSEIL D'ADMINISTRATION
MM. Descombes, président ; [Robert] Thierry-Mieg, administrateur délégué ;
Chaubet, [Pierre] Collette, Ed. Lyon, Many, Prevet, Dr Salathé.
Commissaires des comptes : MM. A. Cadoré, Ch. Peyredieu.
Ingénieur-conseil : M. Evrard.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
MESSIEURS,

Nous vous avons convoqués, conformément aux articles 28 et 31 des statuts, pour vous rendre compte de la situation de la société au 31 décembre 1911 et vous soumettre les comptes de l'exercice dernier.

Les opérations de l'année écoulée au 31 décembre dernier se soldent par un bénéfice net de 169.853 fr. 30.

La production de nos diverses concessions s'est élevée en 1911 à 586.300 kilos d'étain contre 947.900 kilos en 1910. Ce ralentissement de notre extraction doit être attribué, en grande partie, comme nous vous le faisons pressentir dans notre rapport de l'an dernier à la rareté de la main-d'œuvre chinoise, provoquée par l'extension toujours croissante des demandes des plantations de caoutchouc des États fédérés malais.

⁶ Société anonyme constituée en 1886 pour une durée de 90 années.
Capital : 840.000 francs, divisé en 8.400 actions de 100 fr. complètement amorties et devenues des actions de jouissance.
Il existe 12.000 parts bénéficiaires qui ont été attribuées en 1887 à la Société des Mines d'étain de Pérag pour la prise à bail de ses concessions pendant 99 ans.
En 1907, il a été émis 2.000 obligations de 500 fr. 5 %, amortissables en 20 ans, ou par anticipation.
Répartition des bénéfices. — La réserve légale étant complète au dixième du capital, il est attribué en premier lieu 5 % d'intérêt aux actions.
Il devait être prélevé ensuite la somme nécessaire pour l'amortissement qui se trouve terminé cette année.
6 % du reliquat seront attribués au conseil d'administration.
Le restant, sauf les réserves extraordinaires qui pourront être votées par l'assemblée générale, sera partagé : 25 % aux actions à titre de dividende ; 75 % aux parts bénéficiaires.
Les actions de jouissance, les parts, et les obligations sont inscrites à la Cote au comptant du Syndicat des banquiers.
Cours du 10 août 1912 (fr.) :
Actions de jouissance 110 00
Parts 228 00
Obligations 5 % : 465 00

C'est ainsi qu'à Tumoh, dont nous pouvons prévoir l'épuisement prochain, nos fermiers ont dû abandonner le travail, principalement dans les régions exploitées par galeries ; il en a été de même sur certains pointe à Kampar.

Certains symptômes permettent d'espérer que cette pénurie de main-d'oeuvre tend à se modifier, un certain nombre de chantiers ayant pu être repris par les fermiers dans ces derniers temps.

L'installation du matériel de relevage des sables à Kampar par pompes à sable a été terminée dans le courant de l'année, et a été mise en marche en novembre dernier. Les résultats paraissent répondre à notre attente, mais notre directeur nous fait prévoir qu'en vue de pouvoir assurer la marche normale de l'exploitation, pendant les périodes de sécheresse, et de développer la production, nous aurons à adjoindre à notre usine hydro-électrique de nouveaux moteurs plus puissants.

Dans la région de Sungey Brahim à proximité de Kampar, où nous avons demandé un permis de recherches, nous avons obtenu du gouvernement une nouvelle concession de 235 acres, divisée en trois lots. Nos fermiers ont commencé de ce côté, ces dernières semaines, les premiers travaux de mise en valeur. Nous avons sollicité du gouvernement l'obtention de deux permis de recherches, l'un à Sungey Siput, dans la région de Kampar, l'autre à Slim à proximité de notre ancienne concession. Enfin, nous poursuivons sur d'autres points, avec toute l'activité possible, notre programme de recherches et d'acquisition de nouveaux terrains.

Bilan

Le compte « portefeuille », qui figure au bilan pour 114.478 fr. 80, se compose de 300 obligations de chemins de fer, garantis par le gouvernement, évalués aux cours du 31 décembre dernier, et d'une participation de 5.000 francs au Syndicat de recherchés dans l'État voisin de Redah.

Comme nous vous le disions plus haut, nous avons à envisager le perfectionnement de notre installation de Kampar ; d'autre part, l'exécution du programme de recherches d'affaires nouvelles peut nous amener à avoir à faire emploi d'une partie de nos disponibilités. Dans ces conditions, nous n'avons pas cru, dans la répartition des bénéfices de l'exercice, devoir nous départir des principes de prudence que vous avez approuvés déjà.

Nous vous proposons donc d'affecter :

Au compte « provision pour amortissement d'obligations » une somme de 50.000 francs ; au remboursement du solde du compte « capital » 63.000 francs, ce dernier ne devant plus être représenté que par des actions de jouissance. Enfin, après prélèvement de la part du conseil d'administration, nous vous proposons de doter le compte « réserve extraordinaire » de 50.481 fr. 10, formant le reliquat des bénéfices de l'exercice.

Par application de l'article 19 des statuts,, il y a lieu de nommer deux administrateurs. Le conseil vous propose de réélire MM. Descombes et J. Prevet, dont les pouvoirs expirent cette année.

Le conseil d'administration.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

.....

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1911 (fr.)

ACTIF	
-------	--

1° Actif disponible :		
Caisses :	19.878 55	
Banquiers :	144.682 70	
Portefeuille :	114.478 80	
Fonds en reports :	615.742 40	
Débiteurs divers :	66.700 60	
Étain :	8.466 90	
Loyer d'avance :	382 15	970.332 10
2° Actif non disponible :		
Matériel et outillage :	219.793 30	
Matériel relavage Kampar :	131.845 40	
Matériel en magasin :	131.980 00	
Usine électrique et moteurs a gaz :	218.674 20	
Constructions :	41.485 85	
Mobilier et téléphones :	14.564 00	
Automobiles et écuries :	16.447 25	
Matériel en route :	5.640 10	
Achats et options :	8.348 00	
Lots Kampar et divers :	41.619 55	
Frais de premier établissement de Sungey Brahim :	31.425. 00	
Portefeuille obligations :	99.453 00	
Prime sur obligations :	48.000 00	1.009.275 65
3° Acompte sur bénéfices :		
Actions coupons n° 26 payés :	905 00	
Total		<u>1.980.512 75</u>

PASSIF		
1° Passif exigible :		
Créditeurs divers :	72.693 15	
Amortissement actions :	40.600 00	
Coupons échus :	27.791 35	
Report, exercice actions et parts :	2.310 70	143.395 20
2° Obligations :	1.000.000 00	

3° Passif non exigible :		
Capital :	840.000	
Capital amorti :	777.000	63.000 00
Provision pour amortissement obligations :	150.000 00	
Réserve statutaire :	84.000 00	
Réserve extraordinaire :	320.979 15	
Compte d'ordre :	49.285 10	667.264 25
4° Bénéfices exercice 1911		
Profits et pertes		169.803 30
Total		<u>1.980.512 75</u>

RÉSOLUTIONS PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et celui du commissaire aux comptes, approuve les comptes de l'exercice et le bilan au 31 décembre 1911, tels qu'ils lui sont présentés, fixe à 169.853 fr. 30 le solde créditeur du compte « Profits et pertes », décide qu'il n'y a pas lieu à la distribution de dividende, et donne *quitus* aux administrateurs de leur gestion jusqu'au 31 décembre 1911.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée décide :

1° De porter au compte « Provision pour amortissement d'obligations » une somme de 50.000 fr. ;

2° L'amortissement, par tirage, au sort de 630 actions de capital ;

3° La mise à la « Réserve extraordinaire » d'une somme de 50.481 fr. 10.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée fixe au 10 juillet 1912 la date du remboursement des actions non encore amorties.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée nomme membres du conseil d'administration MM. E. Descombes et J. Prevet, administrateurs sortants.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée fixe à 500 francs la rémunération du commissaire aux comptes pour l'exercice 1912 ; elle nomme à ces fonctions M. A. Cadoré, et lui adjoint M. [Alfred] Kirch ⁷ comme commissaire suppléant.

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

DISCUSSION

⁷ Alfred Kirch : gendre du Dr Salathé.

L'assemblée était présidée par M. Descombes, président du conseil d'administration, assisté de MM. Fijan et Gautron, en qualité de scrutateurs, et de M. [Robert] Thierry-Mieg, comme secrétaire. 2.525 actions étaient présentes ou représentées.

Un actionnaire. — On suppose que les actionnaires sont très patients, car il y a longtemps qu'on n'a pas touché de répartition.

Le président. — Votre conseil est dans la même situation que vous-mêmes ; il est porteur de nombreuses actions pour lesquelles il ne touche pas de dividende.

L'actionnaire. — On a vu les choses trop en grand à un moment donné.

Le président. — Vous savez très bien, puisque vous êtes fondateur de la société, que cette société s'est trouvée tout de suite accablée par le gros capital qu'elle avait à traîner : deux millions d'apports sur trois millions. Mais je crois qu'il vaut mieux ne pas réveiller ces souvenirs.

Un administrateur. — Notre situation financière n'en est pas moins très bonne.

L'actionnaire. — C'est une affirmation que je suis heureux d'entendre apporter ici.

M. Thierry-Mieg. — Le rapport du conseil vous signale que nous avons des dépenses importantes à prévoir et un outillage nouveau à créer. Celui que nous nous proposons de développer semble devoir donner de bons résultats.

Nous avons une certaine partie de la concession de Kampar ; dans notre projet, nous pensons développer une autre partie de cette concession. Cela peut nécessiter de gros débours. Si nous avons prélevé sur nos disponibilités actuelles la somme suffisante pour donner un dividende aux actions et aux parts, nous aurions réduit, par cela même, l'élasticité de notre caisse.

D'autre part, nous avons un programme de recherches que nous nous efforcerons de faire le plus rapidement possible dans les conditions les moins onéreuses. Mais même en admettant que nous obtenions du gouvernement la concession sans bourse délier, comme un gouvernement ne cède jamais quelque chose que moyennant argent, cela nous coûterait quand même une certaine somme proportionnelle à la surface de la concession.

L'actionnaire. — Quelle en est l'importance ?

Le directeur. — Environ vingt dollars par acre.

M. Thierry-Mieg. — Ce sont là les conditions les moins onéreuses que nous puissions envisager pour le développement de notre domaine, et cela demandera encore une mise de fonds assez considérable.

Le président. — Ajoutez à cela que nous devons tenir compte des terrains que nous avons dû abandonner après avoir été déclarés inutilisables. Pour des achats nouveaux, nous pouvons avoir besoin d'argent ; aussi vous avons-nous demandé, il y a deux ans, l'autorisation, que vous nous avez accordée, d'augmenter notre capital-obligations.

M. Gautron. — Oui, mais vous avez 827.000 francs disponibles et vous n'avez plus de capital à amortir : il paraît donc un peu extraordinaire qu'aucune répartition ne puisse être faite. Quelles que soient les réserves à prévoir, vous ne pouvez pas dire que vous aurez besoin de 400 ou de 500.000 francs pour continuer à faire marcher une société qui marche depuis vingt ans.

Un administrateur. — Vous pourriez avoir raison si nous n'avions pas à tenir compte en face de ces 800.000 francs de disponibilités, de notre million d'obligations. Admettez que, par suite d'aléas, la société soit réduite *a quia* d'ici un an ou deux, qu'est-ce que les obligataires recevraient ?

Un administrateur. — En ce moment, la marche de notre affaire est très limitée, et nous ne pouvons prévoir ce que donnera l'exercice prochain.

M. Gautron. — Pourquoi alors ne pas faire, pour les obligations, ce que vous avez fait pour le capital-actions, à savoir hâter leur amortissement en ajoutant au compte d'amortissement des obligations les 50.000 francs qui restent comme reliquat de bénéfices ? Il resterait encore une élasticité suffisante à votre trésorerie.

M. Thierry-Mieg. — Nous suivons, en vous proposant 50.000 francs par an, une sorte de règle. Nous proposons 150.000 francs cette année, car les deux précédents exercices n'avaient pas été bénéficiaires.

M. Gautron. — Il est extraordinaire de constater que vous avez presque autant de disponibilités que de capital.

M. Thierry-Mieg. — Beaucoup de sociétés minières, qui ont cependant une situation meilleure que la nôtre, ont des disponibilités considérables, la Tharsis, la Cape Copper, par exemple.

M. Gautron. — Vous ne pouvez les comparer à la nôtre. En ce qui nous concerne, nous avons 144.000 francs chez les banquiers et 615.000 francs de fonds en reports ; cela représente une disponibilité énorme par rapport à notre capital.

Utilisons donc une partie de nos bénéfices à activer l'amortissement de nos obligations.

Un administrateur. — Vous oubliez qu'il y a deux ans, nous vous avons demandé l'autorisation d'augmenter notre capital-obligations.

Un actionnaire. — A-t-on renoncé aux plantations commencées ?

M. Thierry-Mieg. — Nous avons commencé, à titre d'essai, à faire une plantation sur des bases très modestes.

L'actionnaire. — L'essai est-il encourageant ?

M. Thierry-Mieg. — Vous savez qu'il faut attendre au moins quatre ans avant de saigner.

M. Gautron. — Je demanderai que ma proposition d'emploi à l'amortissement des obligations du solde disponible, soit mise aux voix

M. Thierry-Mieg. — Vous savez que le conseil se réserve le droit de rembourser le capital-obligations suivant ses décisions, soumises, bien entendu, au vote de l'assemblée.

M. Gautron. — Dans ces conditions, ma proposition tombe.

Étains de Kinta

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 8 juillet 1912)

Le bénéfice net de l'entreprise est en diminution sensible, soit 169.853 francs au lieu de 383.300 francs. La production n'atteint en effet que 586 tonnes d'étain au lieu de 948 tonnes en 1910 et cela par suite de l'épuisement progressif des mines et de la pénurie de main-d'œuvre qui se dirige plutôt vers les plantations malaises de caoutchouc ; on y remédiera un peu en perfectionnant l'outillage. On a installé un matériel de relevage des sables par pompes. La Compagnie cherche à étendre ses propriétés ; une nouvelle concession a été obtenue et des permis de recherches sont demandés. En vue de ces nouvelles acquisitions de terrain et de l'amélioration de l'outillage, le conseil décide d'affecter la plus grande partie des bénéfices aux réserves et amortissements ; on ne servira aux actions qu'un intérêt de 5 francs, sans dividende. Une nouvelle somme a été consacrée à l'amortissement du capital qui se trouvera ainsi entièrement amorti et représenté seulement par des actions de jouissance. La situation financière de la Société est très saine, les disponibilités s'élevant à 970.000 francs contre 143.000 francs d'exigibilités, d'où ressort un fonds de roulement de 827.000 francs.

Étains de Kinta (Malaisie)

(*Annuaire des valeurs inscrites à la cote du Syndicat des banquiers en valeurs au comptant près la Bourse de Paris*, 1913, p. 618-619)

[Émile] Descombes, pdt ; J[ules] Prevet, v.-pdt ; [Pierre] Many, [Jules] Chaubet, A[uguste] Salathé, [Pierre] Collette, Edm. Lyon, [Robert] Thierry-Mieg.
Comm. : A. Cadoré, [Alfred] Kirch, suppl.

De passage à Paris ces jours-ci :
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 16 janvier 1913)

Charra, directeur de la Société des étains de Kinta.

INGÉNIEURS
NOMINATIONS
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 6 mars 1913)

Ont été nommés il y a quelque temps :
M. Gilnicki Robert (Paris 1899), attaché à la Société des Étains de Kinta (Malaisie).

Société des Étains de Kinta
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 12 juin 1913)

L'amélioration des résultats en 1912 se traduit par un bénéfice net de 181 fr. 55 supérieur de fr. 11.302 à celui de 1911. En 1912, les dernières actions de capital ont été remboursées, de sorte que celui-ci est représenté par 8.400 actions de jouissance.

ÉTAINS DE KINTA
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 9 juillet 1913)

Grâce aux développements apportés dans une partie de ses concessions, la Société des Étains de Kinta a pu relever le chiffre de sa production. D'autre part, les cours de l'étain s'étant maintenu à un niveau favorable, les résultats obtenus au cours de l'exercice 1912, par cette entreprise, présentent sur ceux de l'année précédente un progrès appréciable.

Ainsi que nous l'avons indiqué déjà, les bénéfices nets de l'exercice écoulé atteignent 181.155 francs 50 contre 169.853 fr. 20 précédemment. L'amortissement complet du capital social étant terminé, aucun prélèvement s'appliquant à cette opération n'est plus nécessaire et cette circonstance laisse disponible une part plus importante des bénéfices après qu'il a été pourvu à la dotation des fonds de prévoyance.

Dans ces conditions, le conseil d'administration a pu proposer à l'assemblée qui a eu lieu le 5 courant la répartition d'un dividende de 3 fr. aux actions de jouissance, tandis que les parts reçoivent 6 fr. chacune, alors que ces deux catégories de titres n'avaient rien touché pour les cinq exercices précédents et que les seules actions de capital avaient reçu pour 1910 et 1911 un dividende de 5 fr.

Voici comment se présente l'affectation des bénéfices de l'exercice écoulé, comparativement à l'an dernier :

	1911	1912
Amortissement obligations	50.000 00	50.000 00
Dividende actions	—	25 200 00
Dividende parts	—	72.000 00
Amortissement capital	63.000 00	—
Part du conseil	3.222 20	7.869 40
Réserve extraordinaire	50.481 10	25.000 00
Report à nouveau	—	1.086 10
	<u>169.853 30</u>	<u>181.155 50</u>

Les résultats ci-dessus, quoique en amélioration marquée, restent encore très inférieurs à ceux obtenus il y a quelques années. Cette moins-value provient de la réduction de la production due pour une part à la rareté de la main-d'œuvre provoquée par l'extension croissante des demandes des plantations de caoutchouc des États fédérés malais, mais surtout à l'épuisement des gîtes en exploitation et à leur faible rendement.

Voici, au surplus, un aperçu des résultats obtenus par l'entreprise depuis 1901 :

	Prod. étain	n de l'étain par ton	Bénéfices nets	Div. des act. de cap	Divid. des parts
	Tonnes	£	francs		
1901	1.366	118	1.154.120 25	34 00	60 50
1902	1.128	121	809.278 40	25 00	42 50
1903	947	127	501.735 20	17 00	25 00
1904	1.839	127	1.135.074 80	30 00	51 00
1905	1.747	143	1.367.532 10	37 50	27 50
1906	1.606	180	1.000.745 45	27 50	46 25
1907	1.578	172	15.731 95	4 00	—
1908	1.175	133	- 307.280 85	—	—
1909	922	135	17.212 30	—	—
1910	948	155	383.305 00	5 00	—
1911	586	192	169.853 00	5 00	—
			act. jouiss.		
1912	730	210	181.155 00	3 00	6 00

La marche des bénéfices est intimement liée à l'importance de la production et à la fluctuations des cours de l'étain. À cet égard, l'exercice 1908 a été le plus défavorable et les résultats se sont traduits par une perte de 307.280 fr.

Afin de remédier à l'appauvrissement des gîtes, la société s'efforce de découvrir des terrains minéralisés dont l'exploitation lui permettra de compenser cette diminution de la production.

Cette politique a commencé à porter ses fruits en 1912 et la production des différentes concessions au cours de cet exercice s'est élevée à 730.290 kg d'étain contre 586.300 kg en 1911. Cette augmentation provient en grande partie de la concession de Sungey Raya, sur laquelle les travaux des fermiers ont pris un développement important.

À Tumoh, l'exploitation a subi un ralentissement sensible ; toutefois, depuis le début de l'année courante, les travaux paraissent reprendre avec plus d'intensité.

À Kampar, en raison du programme d'extension du relavage par pompe à sable, la société a dû limiter le développement des travaux de ses fermiers.

Les résultats de la première année d'exploitation par pompe à sable à Kampar ont déterminé le conseil à mettre à l'étude à la fois une deuxième installation similaire, sur un autre point de la concession, et l'adduction d'eau sous pression pour alimenter des monitors. La première partie de ce programme ayant été adoptée, un moteur à combustion de 700 chevaux a été commandé et il sera livré vers la fin de l'année courante, pour être adjoint à l'usine hydroélectrique. Les résultats des sondages exécutés dans la région où doit se développer la deuxième installation permettent d'espérer une teneur au moins égale à celle obtenue par l'exploitation actuelle.

La société a éprouvé quelques difficultés à assurer le développement des concessions récemment acquises dans la région de Sungey Brahim, tant en raison de leur éloignement du centre minier de Kampar, que des difficultés de lavage de la couche alluvionnaire.

Des sondages sont en cours d'exécution à Sunge y Siput, point sur lequel la société a obtenu en avril dernier un permis de recherches.

*
* * *

Le bilan arrêté au 31 décembre 1912 se compare comme suit au précédent :

	1911	1912
ACTIF		
Caisses et banques	164.561 25	266.598 75
Portefeuille	114.478 80	109.573 35
Fonds de reports	615.742 40	468.603 70
Débiteurs divers	66.700 60	97.305 90
Stock	8.466 90	41 890 00
Loyer d'avance	382 15	382 15
Matériel et outillage	483.618 70	452.952 35
Usine de Kampar	218.674 20	218.674 20
Constructions, mobilier	78.137 20	78.137 20
Matériel à livrer	—	48 254 00
Achat et options	8.348 00	7.207 85
Lots Kampar et divers	41.619 55	25 578 75
Plantations	—	3.337 15
Primes sur obligations	48.000 00	45 000 00
Premier établissement	31.425 00	21.685 20
Portefeuille obligations	99.453 00	172 040 00

Acompte sur dividende	905 00	—
	<u>1.980.512 75</u>	<u>2.047 213 30</u>
PASSIF		
Capital non amorti	63 000 00	Mémoire
Réserve statutaire	84.000 00	84.000 00
Réserve extraordinaire	320.979 15	371.460 25
Prov. amort. oblig.	150.000 00	200.000 00
Créditeurs divers	72 693 15	125.035 45
Amortissements actions	40.600 00	13 800 00
Coupons échus	27.791 35	26 166 30
Report aux act. et parts	2.310 70	2.310 70
Obligations	1.000.000 00	1.000.000 00
Comptes d'ordre	49.285 10	43 285 10
Bénéfices de l'exercice	169.853 80	181.155 50
	<u>1.980.512 75</u>	<u>2.047 213 30</u>

Le compte Portefeuille se compose de 300 obligations de chemins de fer, garanties par le gouvernement français, évaluées aux cours du 31 décembre 1912; la participation de la Société dans le Syndicat de recherches dans l'État de Kedah ne figure plus que pour une somme de 625 francs.

Le nouveau chapitre « Plantations » représente les dépenses d'un essai de plantations de caoutchouc sur 18 acres.

La situation financière de la société est satisfaisante. Pour faire face à un montant d'exigibilités de 167.212 45, la société dispose en caisse et dans les banques de 266.598 75. En tenant compte des autres chapitres représentant un actif disponible, les ressources de la société ressortent à 984.353 francs.

ÉTUDES FINANCIÈRES
ÉTAINS DE KINTA
(*Le Journal des finances*, 26 juillet 1913)

Société anonyme française créée le 18 mai 1886 pour une durée de 90 ans.

Capital : 840.000 fr. divisé en 8.400 actions de 100 fr.

Parts de fondateur : 12.000

Assemblée générale : avant fin juillet

Dernier dividende

Action de jouissance : 3 francs

Part de fondateur : 6 francs

Dernier cours

Action : 125 francs

Part : 280 francs

Les actions et parts Étains de Kinta sont des favorites de la spéculation. Pour ne nous en tenir qu'à ces derniers mois, on les vit passer en mars de 135 à 282 pour les premières et de 283 à 622 pour les secondes. En ce moment, il semble bien que leur

orientation soit moins favorable. Elles viennent, en effet, de revenir depuis le mois d'avril de 208 à 125 francs et de 485 à 280 fr.

Ces mouvements spéculatifs étaient favorisés par l'incertitude régnant au sujet du montant du coupon afférent à l'exercice 1912. D'aucuns mettaient en avant les chiffres de 20, 30 ou même 40 fr. La dernière assemblée a mis un terme à ces prévisions fantaisistes en fixant plus modestement le dividende des actions à 3 francs et le dividende des parts à 6 francs. On conçoit dans ces conditions que ces titres aient vivement rétrogradé. Peut-être même les cours actuels font-ils encore preuve de trop d'optimisme. Un examen impartial de, l'entreprise nous permettra de fixer les idées de nos lecteurs sur ce point.

*
* * *

Constituée le 18 mai 1886 pour exploiter des mines d'étain dans la presqu'île de Malacca, la Société des étains de Kinta ne disposa tout d'abord que d'un capital modeste de 840. 000 francs en 1.680 actions de 500 fr. En novembre 1887, elle fusionna avec la Société de Perak. À cet effet, il fut créé 6.000 parts de fondateurs qui furent échangées titre pour titre contre les actions Perak. L'opération souleva quelques critiques. Elle s'effectuait aux dépens des actionnaires de Kinta, les statuts stipulant qu'après un intérêt de 5 % aux actions et divers prélèvements, on attribuait le solde à raison de 25 % aux actions et de 75 % aux parts.

Les actions furent entièrement remboursées en 1912. Il n'existe donc plus que des actions de jouissance et 12.000 parts de fondateur, ces titres ayant été dédoublés en 1896.

Ajoutons qu'en 1907, la Société contracta un emprunt de 1 million de francs en 2000 actions de 500 francs 5 % amortissable en 20 ans au maximum par tirages ou par rachats.

Les premiers résultats obtenus par la société furent assez peu satisfaisants. Jusqu'en 1893, un seul dividende fut réparti aux actions et parts en 1887. Depuis lors et jusqu'en 1906, le capital fut rémunéré d'une façon parfois fort intéressante. Puis une période de vaches maigres suivit les années de vaches grasses. Le tableau suivant en donnera un aperçu :

	Productio n d'étain	Cours moyen par t.	Bénéfices nets	Dividendes		
				Act de capital	Act de jouissance	parts
	tonnes	£	Francs			
1903	947	127	501.735	17 00	12 00	25 00
1904	1.839	127	1.135.074	30 00	25 00	54 00
1905	1.747	143	1.367.532	37.50	32.50	27.50
1906	1.606	180	1.000.745	27.50	22.50	46.25
1907	1.578	172	15.731	5 00	—	—
1908	1.175	133	307.280	—	—	—
1909	922	135	17.212	—	—	—
1910	948	155	383.305	5 00	—	—

1911	586	192	169.853	5 00	—	—
1912	730	200	181.155	—	3.00	6 00

On voit combien la production et les bénéfices ont été irréguliers. Cela tient en partie aux fluctuations des cours de l'étain et aussi à l'inégalité du prix de revient résultant de la rareté de la main-d'œuvre chinoise qui trouve à s'employer d'une façon plus rémunératrice dans les plantations de caoutchouc de Malaisie.

On doit noter en outre que les gisements exploités par la société sont formés de terrains alluvionnaires dont la teneur est très instable. Les mines sont, d'ailleurs, en voie d'épuisement pour la plupart, et les recherches effectuées jusqu'à ce jour n'ont pas donné des résultats très probants. La société a bien obtenu récemment une concession de 25 acres, mais les espoirs formulés par le conseil à son sujet se réaliseront-ils ? L'avenir seul pourra nous le dire.

Un fait paraît en tout cas certain : c'est que, sans la hausse de l'étain, l'exercice 1912 n'aurait sans doute pas permis la rémunération du capital. Les résultats qu'il a donnés sont, d'ailleurs, loin de répondre aux prévisions exagérément optimistes des spéculateurs et la hausse qui s'est manifestée sur les titres de la société ne reposait, comme on peut le constater, sur aucune base sérieuse.

Les dividendes déclarés ne justifient pas même les cours actuels, puisque, à ces cours, le revenu des actions ne s'établit qu'à 2,41 % et celui des parts à 2,22 %.

Dira-t-on que l'avenir peut-être envisagé désormais sous un jour favorable ? Rien ne permet d'appuyer un tel pronostic. Ce seul atout dont puisse se prévaloir la société est sa situation financière, qui est, en effet, excellente. Au 31 décembre 1912, l'actif disponible s'élevait à 270.332 francs pour un passif exigible de 143.395 francs, c'est fort bien. Mais ce n'est pas suffisant, car, au point de vue industriel, l'incertitude la plus grande règne, et l'avenir se résume de la façon suivante : les gisements étant à peu près épuisés, trouvera-t-on et quand, des mines suffisamment riches pour la remplacer ? Et dans ce cas, les cours de l'étain se maintiendront-ils à un niveau suffisamment élevé pour l'obtention des bénéfices nécessaires à la répartition de dividendes convenables ?

Lorsqu'en examinant impartialement une entreprise on arrive à des conclusions aussi... imprécises, on conviendra que le mieux pour l'acheteur éventuel est de s'abstenir soigneusement. L'abstention s'impose d'autant plus lorsqu'il s'agit, comme dans le cas présent, de titres aussi dangereusement spéculatifs.

ÉTAÏNS DE KINTA (*Le Journal des finances*, 2 mai 1914)

De 178 francs et 435 francs respectivement, au commencement d'avril, les actions de jouissance et les parts de la Société ont reculé peu à peu jusqu'à 155 francs et 380 francs.

Ce mouvement rétrograde a été surtout provoqué par la baisse persistante de l'étain depuis le début de 1913.

De £ 220, le métal est, en effet, tombé à £ 158. On ne sait dans quelle proportion les bénéfices de l'année dernière auront été touchés par cette dépréciation.

Il semble même certain que l'exercice en cours en souffrira et peut-être dans une plus forte mesure, l'affaissement des prix s'étant manifesté violemment au début de 1914. D'autre part, les progrès de la production, progrès réalisés grâce à l'extension des travaux du siège Sungey Raya, ont été contrebalancés par des difficultés de main-d'œuvre. Or, celles-ci ne paraissent guère près d'être résolues, les indigènes trouvant leur intérêt à s'employer dans les plantations de caoutchouc malais.

Les titres, dont nous déconseillons nettement l'achat le 26 juillet 1913, sont beaucoup trop chers aux cours actuels : ils ne donnent qu'un revenu de 1,38 % pour la part et d'à peine 1,70 % pour l'action.

Étains de Kinta
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 30 juin 1914)

Réunis ce matin en assemblée générale ordinaire, les actionnaires de la Société des Étains de Kinta ont approuvé les comptes qui leur étaient présentés. Ces comptes font ressortir un bénéfice net de 251.087 87, contre 181.155 50 en 1912.

L'assemblée a décidé d'affecter 50.000 fr. à l'amortissement des obligations et 25.000 fr. à la réserve extraordinaire. Les tantièmes ont absorbé 12.244 05. Les actions de jouissance ont reçu 5 fr. par titre, ce qui absorbe 42.000 fr. Le dividende des parts a été fixé à 10 50, ce qui absorbe 126.000 fr. Le solde, soit 2.220 60 a été reporté à nouveau. Rappelons que l'an dernier il avait été réparti 3 fr. par action et 6 fr. par part.

Après avoir approuvé les comptes, l'assemblée a réélu MM. Collette et Edmond Lyon, administrateurs sortants.

Étains de Kinta
(*L'Information financière, économique et politique*, 1^{er} juillet 1914)

L'assemblée générale ordinaire a eu lieu ce matin sous la présidence de M. Descombes, président du conseil d'administration, assisté de MM. Fontana et Ravenne, scrutateurs, et de M. Thierry-Mieg en qualité de secrétaire.

1321 actions étaient présentes ou représentées.

Lecture est successivement donnée des rapports du conseil d'administration et des commissaires des comptes.

LES RÉOLUTIONS

Les diverses résolutions à l'ordre du jour ont été adoptées à l'unanimité, savoir :

1. L'assemblée, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et celui du commissaire aux comptes, approuve les comptes de l'exercice 1913 et le bilan au 31 décembre 1913, tels qu'ils lui sont présentés, fixe à 254.067 fr. 87, le solde créditeur du compte « Profits et Pertes » et donne quitus aux administrateurs de leur gestion au 31 décembre 1913.

2. L'assemblée décide : 1° de porter au compte « Provision pour amortissement d'obligations » une somme de 50.000 francs ;

2° La mise à la « Réserve Extraordinaire » d'une somme de 25.000 francs.

3° De fixer le dividende à répartir aux actions de jouissance à 5 francs par action, sous déduction des impôts de finance, et le dividende à répartir aux parts à 10 fr. 50, sous déduction des impôts de finance.

3. L'assemblée nomme membres du conseil d'administration MM. Collette et Edmond Lyon, administrateurs sortants, conformément à l'article 19 des statuts.

4. L'assemblée fixe à cinq cents (500) francs la rémunération du commissaire aux comptes pour l'exercice 1914 ; elle nomme à ces fonctions M. Alfred Kirch, et lui adjoint M. Georges Burguet ⁸, comme commissaire suppléant.

⁸ Georges Burguet : commissaires aux comptes de la Société Sidi Chemmak et de la Société franco-tunisienne immobilière, agricole et commerciale.

(Le paiement aura lieu à dater du 6 juillet 1914 : Jouissance coupon n° 14, nominative, brut, 5 fr net 4 fr 80.

Jouissance coupon n° 14, porteur, brut 5 francs net 4 fr. 42.

Parts coupon n° 16, nominative, brut 10 fr. 50 net 10 fr. 08.

Parts coupon, n° 16 porteur, brut, 10 fr. 50 net 9 fr. 22.

AUTOUR DE LA BATAILLE
(*Le Temps*, 13 octobre 1914)

Les tués

sous-lieutenant Émile Descombes, du 54^e d'artillerie, ingénieur des arts et manufactures.

Dr Auguste SALATHÉ, président

Né à Mulhouse, le 10 juin 1849.

Fils de Charles-Auguste Salathé, médecin de l'hôpital de Mulhouse et de la Compagnie du chemin de fer de l'Est, et de Judith Emma Schmerber.

Frère de Paul Salathé, secrétaire général de Peñarroya.

Marié à Jenny Emma Dietz.

Deux filles : Jeanne-Alice, mariée à Jean Reveillaud (fils d'Eugène Réveillaud, député de la Charente-Inférieure) et Marguerite, mariée à Alfred Kirch, avoué.

Docteur en médecine, Paris, 1877.

Administrateur secrétaire de la Société de la plaine de Vanves depuis 1884 : société ayant créé un quartier aux portes de Paris suivant les principes philanthropiques adoptés par les sociétés créatrices d'habitations ouvrières.

Président de la Société des industries maritimes : farines de déchets de poissons à Concarneau.

Membre du conseil de surveillance de la Société en commandite des eaux minérales françaises et étrangères.

Administrateur de la Compagnie des mines et canaux de l'Alaska.

et de Minas Pedrazzini (fév. 1925)

Chevalier de la Légion d'honneur du 31 octobre 1914 (min. Commerce).

Officier de la Légion d'honneur du 24 juin 1928 : administrateur de sociétés industrielles.

Décédé à Saint-Cloud, le 22 février 1935.

Étains de Kinta

(*Le Journal des finances*, 17 décembre 1920)

Les actionnaires des Étains de Kinta ont autorisé la société à participer à la création d'une société à la souscription des actions de laquelle ils auront un droit de préférence. L'action Étains de Kinta finit à 200.

ÉTAINS DE KINTA

(*Le Journal des chemins de fer*, 1^{er} janvier 1921)

L'assemblée du 7 décembre a autorisé le conseil à participer, tant par souscription que par voie d'apports, à la constitution d'une société nouvelle qui exploiterait des options et concessions que la Société des Étains de Kinta ne peut exploiter elle-même.

Le rapport du conseil signale que de nombreuses propositions ont été faites à la société relativement à des concessions fort intéressantes, mais dont la réalisation exigerait le concours de capitaux nouveaux, au montant desquels elle ne saurait faire face avec ses seules ressources.

La société ne peut, d'autre part, procéder à une augmentation de capital, opération dont le bénéfice irait presque entièrement aux parts de fondateur. C'est pourquoi le conseil a été amené à engager des pourparlers avec un groupe financier en vue de la constitution d'une société nouvelle à laquelle la Société des Étains de Kinta ferait l'apport du bénéfice des négociations engagées, des recherches entreprises et des options qu'elle aurait obtenues.

Les actions à émettre seraient en partie offertes en souscription aux actionnaires -et aux porteurs de parts de la Société des Étains de Kinta.

Société des Étains de Kinta
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 27 août 1922)

L'assemblée ordinaire a eu lieu, hier, sous la présidence de M. [le Dr Auguste] Salathé, président du conseil d'administration. Elle a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1921, dont le compte de profits et pertes présente un solde créditeur de 83.847 fr. qui, ajouté au report de 325.000 fr. de l'exercice antérieur, forme un total de 408.847 francs, dont le report à nouveau a été décidé.

MM. [Pierre] Many et [Robert] Thierry-Mieg ont été réélus administrateurs.

Le conseil indique dans son rapport qu'il envisage l'éventualité d'un emprunt, dont le montant et les modalités seront fixés ultérieurement.

Il signale en outre qu'il a introduit en 1921 plusieurs demandes de concessions nouvelles, dont une particulièrement intéressante : celle de Sungey Ketych, dont il prévoit l'obtention définitive prochaine.

La production totale de l'exercice écoulé a atteint 940.960 kilos. Les cours extrêmes du zinc, pour 1920, avaient été de L. st. 196 et L. st. 420 ; pour 1921, ils ont atteint L. st. 210 et L. st. 149. Le cours moyen pour les six premiers mois de 1922 atteint L. st. 150.

La production des mines 2 et 3 de Kampar a été intensifiée et l'équipement du nouveau centre d'exploitation de Batu Ampor amorcé, les travaux d'achèvement de l'organisation de ce centre ayant été reportés au moment de la reprise des cours de l'étain.

La Journée industrielle. — 10 juillet.

Étains de Kinta
(*L'Information financière, économique et politique*, 17 juillet 1923)

L'assemblée ordinaire a eu lieu le 16 juillet sous la présidence de M. Salathé. Elle a approuvé les rapports et les comptes de l'exercice 1922, se traduisant par un bénéfice net de 58.199 francs.

Sur la proposition du conseil, l'assemblée a décidé la répartition suivante de ce solde bénéficiaire : 50.900 fr. au compte « Provision pour amortissement d'obligations », le solde soit 8.179 fr. étant reporté à nouveau, dans les mêmes conditions que la somme de 325.009 francs de l'exercice 1920, et de 83.847 fr. de l'exercice 1921.

M. A. Kirch a été réélu commissaire aux comptes, M. Burguet lui étant adjoint comme commissaire suppléant.

Le rapport du conseil indique que la production a atteint durant l'exercice 705.320 kg, contre 940.960 kg en 1921. Cette diminution est due en majeure partie à la réduction du produit de l'affermage par la société de la concession de Kampar. Le rapport constate que si les prix de l'étain s'étaient maintenus au cours moyen de 1920 les résultats de l'exercice eussent été bien plus satisfaisants.

Les travaux d'aménagement de la concession nouvelle de Batu Ampor touchent à leur fin et l'exploitation pourra commencer au mois de septembre prochain.

La société possède encore une autre concession, celle de Sungay Tekyo, qui, lorsque la crise économique actuelle sera dénouée, fera d'objet de la création d'une société filiale.

Étains de Kinta
(*Le Journal des finances*, 27 juillet 1923)

L'assemblée ordinaire tenue le 16 juillet a approuvé les comptes de l'exercice 1922, se soldant par un bénéfice net de 58.179 francs ; elle a décidé d'attribuer 50.000 francs à la provision pour amortissement d'obligations, et de reporter à nouveau 8.179 fr.

Le rapport du conseil expose que la production de l'année a accusé une notable diminution, avec 705.320 kilos d'étain contre 910.960 kilos en 1921. Cette diminution est due en grande partie à la réduction du produit des affermages, et en particulier de celui de Kampar, dont d'exploitation, que la Société compte reprendre directement dans la suite, a été abandonnée par son concessionnaire. Durant les mois de février et mars 1921, le cours du métal étant descendu jusqu'aux environs de £ 140, beaucoup de propriétaires ou fermiers chinois, découragés par des prix peu rémunérateurs, renoncèrent à continuer le travail de leurs mines.

L'équipement de la nouvelle concession de Batu Ampor a entraîné une dépense totale de 2 millions de francs environ, dont la plus grande partie est représentée par le coût de la machinerie, presque tout entière commandée en Europe.

Société des Étains de Kinta
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 9 septembre 1923)

Assemblée ordinaire de cette société, tenue le 16 juillet au siège social, à Paris, 62, rue Saint-Lazare.

Le rapport du conseil d'administration donne les indications suivantes sur l'activité sociale.

La production de l'année 1922 s'est élevée à 705.320 kilos, en notable diminution sur l'année précédente qui avait accusé 940.960 kilos. Cette diminution est en grande partie due à la réduction du produit des affermages et en particulier de celui de Kampar, dont l'exploitation avait été abandonnée par son concessionnaire en février et mars 1921 par suite de l'abaissement du cours du métal. La société compte reprendre directement, dans la suite, l'exploitation de Kampar.

En outre, les variations du change ont eu une répercussion sur les prix de vente du métal que fournissent les mines de la société, la monnaie du pays dans lequel elles sont exploitées étant solidaire du cours de la livre sterling. La société établissant des comptes en francs, ses dépenses se sont trouvées triplées par rapport au cours du change anglais ; d'autre part, les commandes de machinerie, la main-d'œuvre sont à régler à des prix très élevés.

Afin d'assurer à la société les ressources nécessaires pour mener à bien l'achèvement de l'équipement de la concession de Batu Ampor, le conseil avait soumis, l'an dernier, à une assemblée extraordinaire des actionnaires, un projet d'emprunt de 40.000 livres sterling à contracter dans le pays où sont situées les usines de la société. Cet emprunt vient d'être réalisé dans le cours du mois dernier.

Les travaux d'achèvement de préparation de Patu Ampor, suspendus momentanément en raison de la grande faiblesse des cours de l'étain, ont pu être repris en novembre dernier par suite de la hausse relative du métal. Cette concession sera, d'ici deux mois, en mesure de commencer son exploitation.

Le travail de la concession de Batu Ampor sera assuré au moyen d'une centrale électrique actionnée par un moteur de 400 C. V. et par la création d'une conduite

métallique de 2.200 mètres qui amènera sous pression l'eau de la rivière Ketyoh, en vue d'actionner les monitors de la mine. La force produite par la centrale laissera sans doute un supplément disponible qui permettra au conseil d'envisager dans la suite la reprise par exploitation directe de l'ancienne concession voisine de Tumoh, encore affermée.

Le conseil estime, en outre, que la concession de Sungay Tekych pourra, lorsque la crise économique sera dénouée, faire l'objet de la création d'une société filiale à laquelle les circonstances ont obligé de surseoir jusqu'à présent.

À Kampar, le rendement de la mine 3 a été moins élevé qu'au cours de 1921. Il va être créé prochainement une autre mine dans son voisinage immédiat. Le rendement de la mine 4 de la même exploitation a, par contre, été plus satisfaisant que l'année précédente.

La Journée industrielle.

Étains de Kinta
(*Le Journal des finances*, 22 février 1924)

La Société anonyme française des étains de Kinta a été constituée en 1886, pour l'exploitation de mines dans la presqu'île de Malacca, qui est le principal centre de production d'étain dans le monde.

Son capital social était de 840.000 francs, représenté par 8.400 actions de 100 francs; il est aujourd'hui totalement amorti, c'est-à-dire qu'il n'est plus représenté que par 8.400 actions de jouissance ; il existe aussi 12.000 parts de fondateurs.

Aux termes des statuts, les bénéfices après prélèvement pour réserves et amortissements sont partagés à raison de : 25 % pour les 8.400 actions de jouissance et 75 % pour les 12.000 parts, d'où il résulte que chaque franc attribué à l'action correspond à 2,10 par part de fondateur.

Les résultats ont toujours été caractérisés par une assez grande irrégularité, autant en raison des variations considérables des prix du métal que de l'instabilité des conditions d'exploitation. On le constatera par le tableau ci-après :

Ex.	Prod. étain (tonnes)	Bénéfices nets	Amortiss. Réserves	Divid. act.	Divid. parts
1909	922	17.000	—	—	
1910	948	338.000	285.000		
1911	586	221.000	164.000		
1912	730	181.000	75.000	3	6 00
1913	939	254.068	77.600	5 00	10 50
1914	835	111.615	95.600		
1915	856	165.800	56.622	5 00	10 50
1916	901	318.300	111.393	7 20	15 75
1917	878	442.000	227.497	11 00	25 00
1918	—	519.265	360.990	13 00	27 00
1919	672	555.640	168.034	14 00	30 00

1920	868	520.480	—	10 00	20 00 (1)
1921	940	139.209	380.000		
1922	705	58.179	62.833		

(1) Ces dividendes n'ont pas encore été payés.

Les actionnaires n'ont pas reçu de dividendes depuis 1919, car le paiement des répartitions de 1920, différé sur la demande du conseil d'administration, n'a pas encore été effectué. Le métal, en effet, a supporté dans l'intervalle des variations considérables et est descendu à certain moment à des prix qui ne permettaient pas une exploitation vraiment rémunératrice. Après avoir atteint jusqu'à 419 liv. st. par tonne fin février 1920 et subi pendant le restant de l'année des oscillations considérables, il a finalement fléchi au-delà de toute prévision, de telle sorte que son cours moyen, en 1921 et en 1922, n'a guère dépassé 160 liv. st. Une amélioration, toutefois, doit être enregistrée en 1923 grâce au relèvement qui s'est produit pendant les derniers mois et s'est poursuivie depuis pour porter actuellement le prix du métal jusqu'à près de 285 liv. st. à Londres. Ce raffermissement toutefois semble de trop récente date pour justifier à lui seul les espérances que conçoit le marché, au sujet des résultats obtenus par la société l'année dernière. On suppose, surtout, l'appoint de la mise en exploitation d'un nouveau centre minier, à Botu-Kampur dont l'organisation doit être achevée ou doit s'achever et qui a représenté pour la société un très gros effort dont il semble qu'elle doive recueillir les bénéfices. On escompte aussi l'appoint du nouveau centre de Kampur dont, à l'assemblée de juillet dernier, le conseil annonçait la création prochaine ; en outre et surtout, on prévoit que l'entreprise vendant sa production en monnaie anglaise bénéficie directement de la hausse des changes.

Ce sont ces diverses raisons qui expliquent sinon justifient complètement l'optimisme du marché ; il est nécessaire pourtant de remarquer qu'un cours de 745 pour l'action correspond sur la base d'une capitalisation brut 6 % à un dividende de 45 francs, somme que la Société n'a jamais distribué depuis 1900 et ce dividende équivaldrait à un peu plus de 90 francs pour la part de fondateur.

Pour autant que puisse être réelle l'amélioration de la situation des entreprises d'étain, il n'apparaît pas que de tels chiffres puissent être normalement escomptés pour Kinta ; bien que la situation financière de la société soit bonne, à tel point qu'elle a pu effectuer tous les travaux de développement de ses mines sans appel de capitaux nouveaux, sauf un emprunt de 40.000 dollars des États malais. Si la hausse de l'étain se poursuit, il ne paraît pas improbable que les actions et les parts Kinta verront leur hausse s'accroître ; c'est une chance à courir, mais qui ne peut tenter que les capitalistes ne craignant pas les risques. Et du reste, il n'est pas difficile de faire remarquer à cet égard que la part, à 1.165, n'est pas au niveau de l'action à 745 puisque, sur le rapport des dividendes, elle devrait en valoir un peu plus du double. Ceci suffit à prouver que la spéculation n'est pas indifférente au mouvement dont sont l'objet les titres qui nous occupent.

1924 (juin) : CRÉATION DE LA [SOCIÉTÉ DES ÉTAINS DE MALAISIE](#)

Étains de Kinta
(Le Journal des finances, 25 juillet 1924)

Réunis en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1923 faisant ressortir un bénéfice net de 459.711 francs. Avec le report de l'exercice précédent, le solde distribuable s'élève à 876.247 francs. Il a été voté un dividende de 35 francs par action et. 53 francs par part.

Annuaire Desfossés 1925, p. 1054 :
 Administrateurs : E. Descombes, J. Chaubet, P. Many, Collette, Salathé, Thierry-Mieg, H. Neuschwander⁹, J. Prevet.

ÉTAINS DE KINTA
 (Cote de la Bourse et de la banque, 12 août 1925)

L'assemblée ordinaire de la Société des Étains de Kinta, tenue le 20 juin, a approuvé les comptes de l'exercice 1924 se soldant par un bénéfice net de 2.584.563 fr. 53 au lieu de 459.711 fr. 50 pour l'exercice 1923, auxquels s'ajoutent 423.672 fr. 81 de report antérieur, pour former un solde disponible de 883.384 fr. 31.

Voici l'exposé du compte de profits et pertes du dernier exercice (1924) :

CHARGES	
Dépenses diverses de l'exercice	1.997.593 38
Amortissement suivant détail	299.261 26
Part du personnel sur les bénéfices nets	232.610 72
Total des charges	<u>2.529.465 28</u>
PRODUITS	
Solde des écritures janvier-décembre	108.976 31
Produits divers de l'exercice	5.005.052 50
Total de» produits	5.114.026 81
Rappel des charges	2.529.465 28
Bénéfice net	<u>2.584.563 53</u>

Répartition

	1923	1924
Tantièmes	27.582 69	155.073 91
Provision pour matériel et outillage nouveau	429 489 62	
Dividende aux actions	210.000 00	500.000 00

⁹ Probablement Édouard Henri Neuschwander (Langnau im Emmental, Suisse, 1846-Londres, 1932). Frère d'Henri Neuschwander, des Mines de Borralha. (sous réserve).

Dividende aux parts	636.000 00	1.500.000 00
Report à nouveau	9.801 62	—
Total égal	883.384 31	2.584.563

Le dividende de 1924 a été fixé à 60 fr. brut par action et 125 fr. brut par part contre 25 fr. brut et 53 fr. brut respectivement pour 1923 ; le dividende net de 1924 est donc ressorti à 52 fr. 80 par action nominative, 48 fr. 31 par action au porteur, 110 fr. par part nominative et 102 fr. 57 par part au porteur.

Dans son rapport à l'assemblée, le conseil expose que les résultats de cet exercice ont amplement justifié les belles espérances entrevues dans les rapports des précédentes années.

Dans le cours de celles-ci, la société a notablement augmenté le champ de ses exploitations directes, grâce à la nouvelle concession de Batu Ampor dont, pendant trois années, l'organisation et l'équipement ont exigé un très gros effort financier. La Société recueille aujourd'hui les fruits de cette judicieuse prévoyance et les trois éléments qui concourent à assurer la prospérité de l'entreprise – cours du métal, change et teneur des minerais – continuant à se présenter favorablement, il y a tout lieu d'espérer que l'avenir continuera à dédommager des années durant lesquelles elle a dû se borner à semer avant de pouvoir récolter. La production de l'année qui, comme par le passé, comprend celle de l'exploitation directe et celle des affermages, s'est élevée à 925.771 kg d'étain, en notable augmentation sur celle de 1923 qui n'avait été que de 647.132 kg.

L'exploitation directe est actuellement alimentée par deux importantes concessions : celle de Kampar, qui, depuis plus de quinze ans, a contribué en première ligne à l'ensemble des résultats fournis par les mines, puis celle nouvellement créée de Batu Ampor, qui, à la fin de l'exercice 1923, avait commencé à être exploitée.

Le conseil exposait il y a un an, anticipant sur le domaine dont il a rendu compte à l'assemblée, qu'il pouvait annoncer que, durant le premier semestre de l'exercice 1924, les résultats obtenus à Batu Ampor étaient des plus satisfaisants et qu'ils dépassaient même les prévisions données par les sondages qui l'avaient décidé à entreprendre cette nouvelle exploitation.

Il a confirmé que le deuxième semestre a entièrement répondu au premier, et redit que, s'ajoutant aux mines de Kampar, la nouvelle concession autorise à escompter d'intéressantes recettes dans le cours de nombreuses années. Ces perspectives d'avenir sont encore fortifiées par l'acquisition, aujourd'hui réalisée, de nouveaux lots contigus à Batu Ampor dont certains prolongeront sa durée d'exploitation et dont d'autres seront de la plus grande utilité comme champ d'épandage des tailings, c'est-à-dire des boues stannifères qui demeurent si encombrantes après le triage du minerai d'étain.

Dans le voisinage des mines de Kampar, la Société est également en train d'acquérir de nouveaux lots. Elle a donc la satisfaction de pouvoir dire que, dans les deux concessions exploitées directement, elle est arrivée à élargir notablement l'étendue de son domaine minier.

Ainsi que chaque année, le conseil retrace dans son rapport l'allure durant 1924, d'un facteur qui joue un rôle primordial dans les résultats de l'entreprise : le cours de l'étain. D'après les graphiques établis par le conseil, on constate des fluctuations désordonnées avec des sautes brutales qui dépassent celles de tous les métaux usuels. L'élément spéculatif, stimulé par les prix élevés d'un métal demi-précieux et par les grands écarts qui affectent les changes internationaux, n'est certainement pas étranger à ces fluctuations excessives.

Les caractéristiques principales de la courbe de 1924 sont une hausse qui, de janvier à mars, fit monter les cours du métal de \$ 235 à près de \$ 300, puis une chute formidable qui les fit rebaisser de £ 100 [sic] pour descendre jusqu'à £ 201 en mai.

C'est ensuite une hausse par gradins successifs, avec quelques ressauts qui, à la fin de l'année, amena l'étain aux environs de £ 270.

Si l'on compare dans leur ensemble les courbes des trois années qui ont précédé 1924, avec le tracé de celle-ci, on constate d'une façon évidente que les cours de l'étain en 1924 ont été notablement plus élevés que ceux de 1923, bien plus encore que ceux de 1921 et 1922. La moyenne de 1924 a correspondu à £ 248 environ ; celle de 1921 était d'environ ` 165, celle de 1922 de £ 160 et celle de 1923 de £ 202.

Dans le cours de la présente année, l'étain, qui avait débuté à £ 270, est descendu par échelons jusque vers £ 230 pour remonter ensuite et osciller ces derniers temps entre £ 215 et £ 255.

On s'accorde généralement à estimer qu'en présence des besoins mondiaux, la situation des stocks du métal permet d'envisager favorablement l'avenir du marché de l'étain qui ne peut plus, comme c'était le cas dans ces dernières années, subir les contre-coups causés par la venue sur le marché des stocks accumulés en 1920 et 1921 par le gouvernement des États confédérés malais et celui des Indes néerlandaises, stocks actuellement complètement écoulés depuis plusieurs mois.

Le premier exercice de la société filiale des Étains de Malaisie*, fondée au cours de l'été dernier ne devant, aux termes de ses statuts, se terminer qu'à la fin de la présente année et sa première assemblée générale ordinaire ne pouvant, par suite, être convoquée que dans le premier semestre de 1926, le conseil de Kinta a jugé nécessaire de renseigner brièvement les actionnaires sur sa situation, autant pour l'information des actionnaires de la filiale qui, en leurs qualités d'actionnaires ou de porteurs de parts de Kinta, avaient, avec un si bel élan, usé du droit de souscription qui leur avait été accordé, que pour la propre édification des actionnaires de Kinta.

La société mère possède, en effet, tant par voie d'apports que par sa souscription directe, plus de la moitié du capital social de la société filiale.

Le conseil est, dès à présent, en mesure de dire que des pourparlers intéressants, dont l'issue ne paraît pas douteuse, sont engagés en vue de l'adjonction de terrains qui augmenteraient notablement la surface de la concession actuelle.

Sur les terrains de celle-ci, d'importants travaux ont été effectués. Dans un sol marécageux, non sans peine une rivière a été détournée ; les habitations du personnel et des coolies sont achevées ; les fondations destinées à supporter la machinerie sont terminées ; un Diesel de 540 CV, ainsi que l'outillage et les machines annexes, sont arrivés à bon port à la mine. On commence à procéder au montage et il y a tout lieu de croire qu'avant la fin de l'année, on sera entré en période de production.

Au mois d'octobre dernier, M. Robert Thierry-Mieg, administrateur délégué de Kinta s'est rendu en Malaisie où il a séjourné pendant près de deux mois à Kampar, ce qui lui a permis de mettre au point, de concert avec le directeur, bien des questions, de visiter avec lui les exploitations directes et les affermages, ainsi que les terrains susceptibles d'être prospectés en vue de l'agrandissement éventuel du domaine minier.

M. Thierry-Mieg a pu se mettre en rapport avec les principales autorités du pays, entretenir des relations agréables avec elles et a été aimablement reçu par le sultan de l'État de Pérak, État dans lequel se trouvent toutes les exploitations minières de la société.

Le conseil, de son côté, avait été heureux, au cours de l'été dernier, de pouvoir profiter du passage à Paris du sultan de l'État de Pérak pour le convier à une réception à laquelle il a paru très sensible.

L'assemblée a nommé membre du conseil d'administration M. Léon Barbier.

Edmond LYON

Né le 28 avril 1857 à Paris.

Quatre fils mobilisés en 14-18 dont un, Louis, aspirant, tué le 12 juillet 1916 à la bataille de la Somme.

Banquier sous la raison sociale Edmond Lyon et ses fils, 13, r. de la Grange-Batelière, Paris (9^e).

Fondateur de la Société anonyme des Mines de la Sieff (Westphalie(1888).)

Membre-fondateur (1898), vice-président (1901-1904 et 1910), puis président (1911-1925) de la Chambre syndicale des banquiers en valeurs au comptant.

Administrateur des Automobiles Grégoire (1906),

de la [Société indo-chinoise des allumettes](#) (1910),

des Houillères de Ligny-les-Aires,

des Étains de Kinta (Malaisie),

de la Société parisienne des eaux gazeuses et minérales

et des [Tramways libanais](#).

Scrutateur aux assemblées 1921 et 1922 des [Mines de manganèse de Darkvéti](#) (Caucase).

Membre de plusieurs sociétés de bienfaisance.

Chevalier de la Légion d'honneur du 11 juillet 1925 (min. des Finances).

Décédé à Paris, 87, av. de Malakoff, le 19 octobre 1925.

Société des Étains de Kinta

(L'Éveil économique de l'Indochine, 6 septembre 1925)

Cette société française exploite des gisements alluvionnaires d'étain en Malaisie, sa production est passée de 647 t. d'étain métal en 1923 à 925 t. en 1924 par suite de la mise en exploitation de sa nouvelle concession de Batu-Ampor. Elle a vendu sa production de 1924 au cours moyen de 248 livres contre 202 livres en 1923. Les dividendes distribués ont été de 60 fr. par action et de 125 fr. par part.

NOTES ET VALEURS DU JOUR

(La Cote de la Bourse et de la banque, 8 décembre 1925)

Au bilan de la Société française des Mines d'étain de Tekkah, parmi les postes de l'actif, le [domaine d'Ulu Kampar](#) est porté pour 1 franc. Or, ce domaine, situé dans la presqu'île de Malacca, est planté d'hévéas. La hausse du caoutchouc lui confère donc une certaine valeur. On s'explique ainsi que, dans le but de l'acquérir, de l'aménager et de l'exploiter, vienne de se constituer à Bordeaux, sous la dénomination de Société Caoutchoutière d'Ulu Kampar, une firme nouvelle, au capital de 1.250.000 fr. en actions de 100 fr. libérées de moitié.

1926 : CO-FONDATEUR DES [ÉTAINS DE L'INDOCHINE](#)

Étains de Kinta
(*Le Journal des finances*, 25 juin 1926)

Les Étains de Kinta sont fermes à 2.090 pour l'action, sur la publication des comptes de 1925 qui accusent un bénéfice de 3.438.174 francs, en augmentation de 853.610 francs sur ceux de 1924 qui étaient de 2.584.564 francs. Conformément aux statuts, il revient 6 % au conseil, soit 206.290 fr., 1 million à la réserve extraordinaire, 25 % du solde de 557.971 francs aux parts. Les premières toucheront ainsi 66 francs brut contre 60 francs en 1924 et les secondes 139 francs brut contre 125.

Les Étains de Malaisie, leur filiale, dont le premier exercice clos le 31 décembre a eu une durée de 17 mois, l'ont consacré à l'organisation de leur exploitation ; il n'a pas été dressé de compte de profits et pertes.

Société des Étains de Kinta
(*La Journée industrielle*, 30 juin 1926)

L'assemblée ordinaire tenue le 28 juin, sous la présidence de M. Sabathé, a approuvé les comptes de l'exercice 1925 faisant apparaître, ainsi que nous l'avons annoncé, un bénéfice net de 3.438.174 fr. Le dividende a été fixé à 66 fr. brut pour les actions et 139 fr. brut pour les parts. Une somme de 1 million a été affectée à la réserve extraordinaire.

L'assemblée a ratifié la nomination de M. Yves Lyon ¹⁰, comme administrateur, et donné *quitus* à la gestion de MM. Pierre Many et Edmond Lyon, décédés.

Annuaire Desfossés 1927, p. 850 :
Étains de Kinta
Administrateurs : E. Descombes, J. Chaubet, Collette, Salathé, Thierry-Mieg, H. Neuschwander, J. Prevet, L. Barbier, Y. Lyon.

DIVORCES
Étude de Me André REGNIER,
avoué à Paris, 13, rue Tronchet
(*La Loi*, 28 avril 1928)

D'un jugement rendu par défaut par la 4^e chambre du tribunal civil de la Seine, le neuf mars mil neuf cent vingt-huit, enregistré, signifié.

Entre : Monsieur Joseph Louis Marie DESCRAQUES, demeurant à Ipoh (presqu'île de Malacca)(États malais), d'une part,

Et Madame Rhin Shimizu, épouse de monsieur Joseph Louis Marie DESCRAQUES, demeurant ladite dame à Ipoh (presqu'île de Malacca) (États malais), ci-devant et actuellement sans domicile ni résidence connus, d'autre part.

¹⁰ Yves Lyon (Paris XVI^e, 22 mars 1896-Paris XVI^e, 12 mai 1984) : fils d'Edmond Lyon, banquier, chevalier de la Légion d'honneur. Marié en 1926 avec Emmy Madeleine Lièvre, puis en 1956 avec Alice Ullmann. Banquier, administrateur des Étains de Kinta, de la calamiteuse Compagnie générale d'outre-mer et, après guerre, des Peintures Astral-Celluco (son frère Jean ayant épousé Édith Lévy-Finger).

Il appert que le divorce a été prononcé d'entre les époux DESCRAQUES à la requête et au profit de M. Descraques.
Pour extrait publié conformément à l'article
247 du Code civil.

Auguste SALATHÉ
Officier de la Légion d'honneur du 24 juin 1928 (min. du comm., de l'ind., des
postes et télégraphes)

Administrateur de la Société des étains de Kinta depuis 37 ans (1886), président depuis 12 ans (1916).

J'ai pu fêter, le 28 juin 1926, le 40^e anniversaire de cette société, la plus ancienne et, en même temps, la plus prospère des sociétés françaises de mines d'étain.

Nos concessions, situées dans les États malais, ont un personnel d'ingénieurs et de prospecteurs français. Nous vivons dans les meilleurs rapports avec les autorités anglaises qui n'ont pas oublié, ainsi qu'il est rappelé dans le rapport de l'an dernier joint à mon dossier, que nous avons été les premiers à fonder une société européenne en Malaisie.

Créée au modeste capital de 840.000 francs, la cote des actions et parts de la société correspond aujourd'hui à environ 80 millions de francs, centuplant presque le montant de son capital.

La vente de sa production d'étain, réalisée en livres sterling et convertie au fur et à mesure en monnaie française, a fait contribuer cette société, pour une part non négligeable, à la défense de la valeur de notre franc.

Je préside également, depuis trois ans, une filiale de cette société, la Société des étains de Malaisie, au capital de huit millions, dont les concessions sont placées dans le voisinage de la société qui l'a créée dont elle paraît appelée à marcher sur ses traces.

En octobre 1926, lors de la création de l'importante Société des étains de l'Indo-Chine, actuellement au capital 18 millions de francs, j'ai été appelé à faire partie de son conseil et choisi par mes collègues pour la présider.

Les mines, situées au Laos et prospectées par des ingénieurs ayant fait leurs preuves dans les exploitations de mines stannifères, tant au Tonkin que dans d'autres pays, comprennent des gisements très vastes et d'une richesse exceptionnelle qui a éveillé un vif intérêt encore plus en Indo-Chine que sur le Continent.

*
* *

Président de ces trois sociétés de mines d'étain, je suis, d'autre part, administrateur de trois sociétés françaises, auxquelles j'appartiens en qualité de vice-président du conseil, exploitant au Mexique des minerais d'argent et d'or.

Les Sociétés de Santiago y annexas et de Minas Pedrazzini sont : la première au capital de 45 millions, la seconde au capital de 35 millions, la troisième, la Corporation minière du Mexique, au capital de 25 millions, est également aussi grandement intéressée dans une industrie sucrière aujourd'hui prospère.

La Société Minas Pedrazzini, de même que la Corporation minière, a une notable partie de son capital investi dans la Société Santiago, qui est reconnue comme une des mines les plus riches du Mexique.

Je suis, de plus, président, depuis près de trente ans, du conseil d'administration de la Société française des industries maritimes au capital de 400.000 francs, laquelle, dans

son usine de Concarneau, traite les résidus des fabriques de conserves de sardines et de thons pour en extraire des huiles et préparer des engrais que recherche l'agriculture (Hors concours. Grand Prix à l'exposition internationale maritime de Saint-Petersbourg 1902, membre du jury à l'Exposition universelle de 1900).

Enfin, j'ai été nommé administrateur délégué d'une autre société française le mines d'étain la Société de Silleda, au capital de 4 millions de francs dont le champ d'exploitation est en la province de Pontevedra (Galice).

.....
Administrateur de la Société d'industrie fromagère à Pontarlier et de la Société d'appareils de chauffage.

ÉTAINS DE KINTA
(*Le Journal des débats*, 15 août 1928)

Les comptes de 1927, qui seront présentés à l'assemblée du 27 juin, se soldent, après affectation de 407.088 francs aux amortissements contre 238.431, par un bénéfice net de 2.654.000 fr. contre 4.154.045 en 1926. Le Conseil proposera un dividende brut de 50 fr. par action de jouissance contre 83, et de 52 fr. 50 par part contre 175, et de porter 500.000 francs à la provision pour achats de terrains et extensions contre 1.100.000.

ÉTAINS DE KINTA
(*Le Journal des débats*, 1^{er} mars 1929)

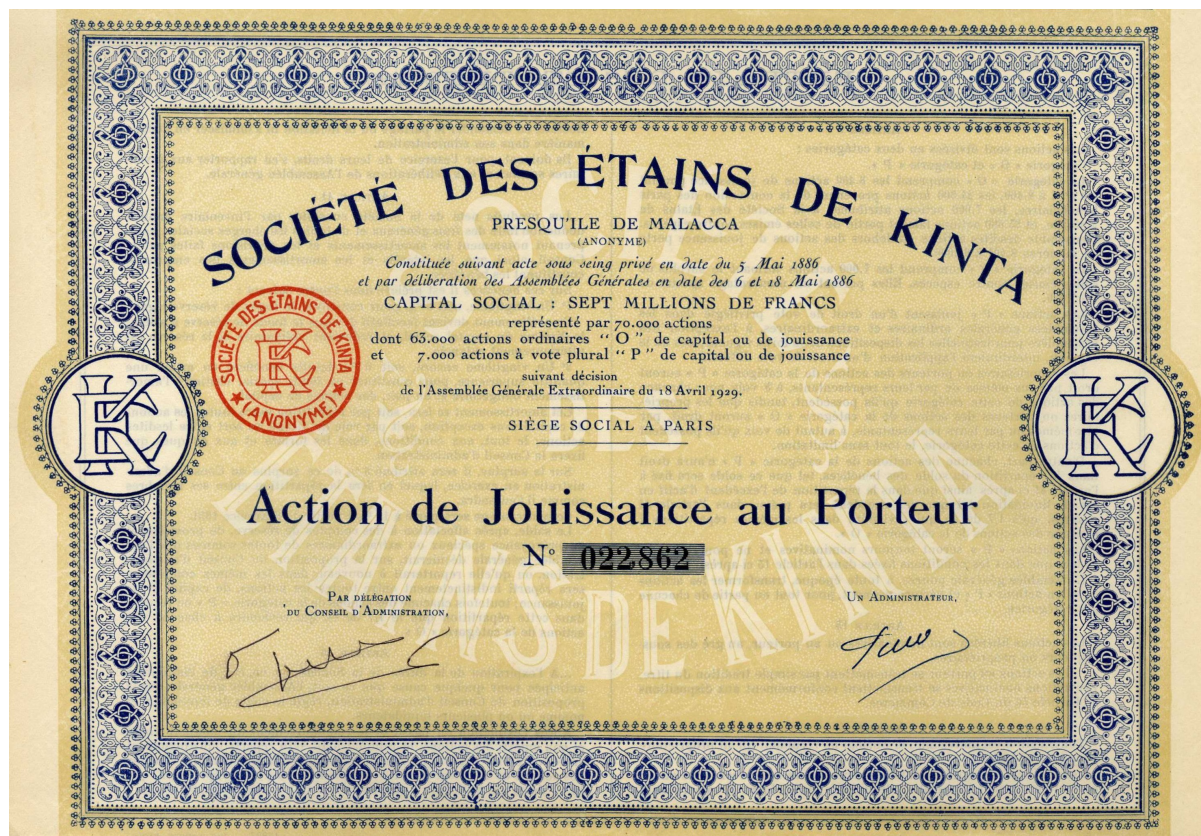
Le conseil a décidé de convoquer le 9 mars prochain une assemblée extraordinaire qui aura, entre autres, à statuer sur l'offre à faire aux porteurs de parts en vue de l'échange de leurs titres contre des actions représentant exactement la quote-part qui leur est dévolue dans l'actif de la société. Conformément à la nouvelle loi sur les parts de fondateurs, les porteurs de parts auront à délibérer à ce sujet.

Le conseil d'administration se fera en outre autoriser par l'assemblée extraordinaire à augmenter le capital social par rémission d'actions en espèces et, aussi, par la création d'actions d'apport qui serviront à absorber la Société des Étains de Malaisie : cette dernière société, dans le cas de la disparition des parts Kinta, n'aurait, en effet, plus de raison d'être, puisque sa création procédait uniquement du désir de ne pas accentuer, par l'émission d'actions nouvelles, le privilège des parts.

Annuaire Desfossés 1929, p. 902 :
Étains de Kinta
Administrateurs : Salathé, J. Chaubet, Collette, Thierry-Mieg, H. Neuschwander, J. Prevet, L. Barbier, Y. Lyon.

ÉTAINS DE KINTA
(*Le Journal des débats*, 12 mars 1929)

L'assemblée extraordinaire des actionnaires qui avait été convoquée pour le 9 mars, à l'effet de statuer sur une proposition de rachat ou de conversion des parts bénéficiaires, sur une proposition d'augmentation du capital social, et en vue d'examiner un projet de fusion avec la Société des étains de Malaisie, n'a pu délibérer valablement, faute de quorum. Elle a été reportée au 18 avril prochain.



[Coll. Serge Volper](#)

SOCIÉTÉ DES ÉTAINS DE KINTA
Presqu'île de Malacca
(Anonyme)

Constituée suivant acte sous seing privé en date du 5 mai 1886
et par délibération des assemblées générales en date des 6 et 18 mai 1886
Capital social : sept millions de francs
représenté par 70.000 actions
dont 63.000 actions ordinaires " O " de capital ou de jouissance
et 7.000 actions à vote plural " P " de capital ou de jouissance
suivant décision
de l'assemblée générale extraordinaire du 18 avril 1929

Siège social à Paris

ACTION DE JOUISSANCE AU PORTEUR
Par délégation du conseil d'administration :
Un administrateur :

Société des Étains de Kinta et de Malaisie
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} mai 1929)

La Société des Étains de Kinta a absorbé la Sté des Étains de Malaisie, qu'elle avait elle-même fondée, faute de pouvoir augmenter son capital, pour l'exploitation de la concession de Singey Kelyoh. Elle ne pouvait augmenter son capital par l'impossibilité d'obtenir l'avis favorable de tous les porteurs de parts de fondateur, mais la loi nouvelle sur les parts de fondateur permettant de passer outre avec la majorité au lieu de l'unanimité, la Sté de Kinta a pu faire l'opération envisagée.

Kinta-Étains de Malaisie
(*Le Journal des finances*, 3 mai 1929)

Les actionnaires de la Société des Étains de Kinta viennent de décider : 1° le remplacement des 24.000 parts bénéficiaires par 24.000 actions de 100 francs ; 2° l'absorption des Étains de Malaisie par la remise de 7.000 actions d'apport ; 3° la création de 30.600 actions nouvelles dont 23.600 ordinaires et 7.000 actions à vote plural.

Ces trois opérations vont profondément modifier la structure financière de la Société. La première est particulièrement importante en ce qu'elle permet la réalisation des deux autres et qu'elle met fin à une situation qui n'avait pas manqué de gêner jusqu'ici le développement de l'affaire.

La Société des Étains de Kinta avait, en effet, été constituée en 1896, au capital de 840.000 francs, en 8.400 actions de 100 francs aujourd'hui remboursées et remplacées par des actions de jouissance ; il avait, été créé, en outre, 12.000 parts, maintenant dédoublées en 24.000 titres. Ces parts se voyaient réserver par les statuts 75 % des superbénéfices. Il résultait de cette détermination de la répartition des bénéfices l'impossibilité pratique d'augmenter le capital, les porteurs de parts ayant droit aux 3/4 des bénéfices supplémentaires qui auraient pu en être la conséquence.

Aussi, quand en 1924, la Société des Étains de Kinta voulut entreprendre la mise en exploitation de sa nouvelle concession de Sungey-Ketyoh, dut-elle avoir recours pour ce faire à la création d'une filiale : ce fut la Société des Étains de Malaisie qui fut constituée au capital de 4 millions porté depuis à 8 millions. Sur le capital initial, les Étains de Kinta reçurent 10.000 actions en rémunération de leur apport.

Il est évident que cette scission d'une même affaire en deux sociétés distinctes ne pouvait présenter aucun avantage particulier, et qu'il était seulement la conséquence de dispositions statutaires assez anormales. Dans ces conditions, le rachat des parts paraissait s'imposer du jour où la modification de la loi sur le régime des parts de fondateur le rendait réalisable.

Les conditions de ce rachat étaient relativement aisées à déterminer. D'après les statuts, les parts recevaient en effet 1 fr. 05 pour 1 franc de dividende aux actions, après prélèvements pour amortissement du capital.

Comme celui-ci est aujourd'hui achevé, les droits des deux catégories de titres étaient à peu près les mêmes, le droit de contrôle et de vote que possèdent les actions compensant le léger avantage qui étaient réservés aux parts dans la répartition des bénéfices.

L'échange titre pour titre ne semble donc pas léser les porteurs.

Les parts se trouvant supprimées, le maintien des Étains de Malaisie en tant que société distincte devenait inutile. Ils vont, donc, moyennant la création de 7.000 actions d'apport, être absorbés par Kinta qui, par la même occasion, va créer 30.600 actions nouvelles, dont 23.600 actions ordinaires et 7.000 à vote plural. Les sommes produites

par cette émission d'actions de numéraire seraient destinées à permettre la mise en valeur de terrains stannifères à Kampar.

La Société des Étains de Kinta va ainsi se trouver au capital de 7 millions de francs divisé en 8.400 actions de jouissance, 54.600 actions de capital O et 7.000 actions de capital P à vote plural, toutes de 100 francs.

Les actionnaires se partageront dans l'avenir l'intégralité des bénéfices, après affectation de 5 % à un fonds spécial d'amortissement des actions, et 6 % — 10 % à partir de 1931 — au conseil. Mais cette exclusivité dans la répartition des profits annuels qui leur est ainsi assurée du fait de la suppression des parts est largement compensée par l'augmentation des titres à rémunérer, et il est à prévoir que les actionnaires devront se contenter pendant les prochains exercices d'une répartition encore sensiblement inférieure à celle qui leur a été distribuée l'an dernier (50 fr.)

Le maintien de ce dividende au capital augmenté nécessiterait, en effet, en tenant compte des différentes affectations statutaires, un bénéfice d'au moins 3.500.000 fr. à 4 millions. Or Kinta n'a gagné en 1927 que 2.654.000 fr. et il ne paraît pas que la situation du marché de l'étain ait évolué dans un sens favorable depuis cette date ; il est même vraisemblable qu'elle restera assez précaire pendant quelque temps encore. Quant aux profits des gisements exploités par les Étains de Malaisie, ainsi que ceux que permettrait l'exploitation des nouveaux terrains stannifères de Kampar, il n'est pas en soi déraisonnable d'espérer qu'ils fourniront un jour un appoint appréciable aux résultats annuels de Kinta, mais ce ne saurait être dans un avenir immédiat. Les deux derniers exercices des Étains de Malaisie se sont même terminés par des déficits dont le solde total atteignait, au 31 décembre 1927, 1.163.598 fr., et il est à prévoir que le premier bilan après fusion se ressentira de cet arriéré.

Dans ces conditions, il apparaît que l'opération qui vient d'être réalisée, qui était peut-être très opportune au point de vue de l'avenir de l'affaire, n'en a pas moins pour résultat immédiat de modifier profondément l'aspect sous lequel se présente la valeur aux yeux des capitalistes. La Société des Étains de Kinta était considérée, parmi les mines du même genre, comme une de celles qui avaient fait leurs preuves : elle semblait arrivée à maturité et devoir réserver à ses actionnaires une rémunération, variable sans doute, selon les conditions du marché du métal, mais régulièrement assurée. L'introduction dans l'affaire d'éléments d'avenir tend à la classer parmi celles qui sont surtout intéressantes par leurs perspectives, qui peuvent par cela même présenter un intérêt spéculatif, et même un intérêt de placement à longue échéance, mais dont on ne saurait attendre immédiatement un rendement rémunérateur.

ÉTAINS DE KINTA — ÉTAINS DE MALAISIE e
(*Le Journal des finances*, 14 juin 1929)

La Société des Étains de Kinta crée 23.600 actions nouvelles dites « O ». et 7.000 actions nouvelles dites « P » à vote plural de 100 francs, jouissance 1^{er} janvier 1929, émises à : actions O, 440 fr. ; actions P, 135 francs.

Ces actions sont réservées aux -porteurs d'actions de jouissance « Kinta », aux porteurs de parts « Kinta » et aux porteurs d'actions « Malaisie », dans les proportions ci-après indiquées :

Droit actions de jouissance « Kinta » : 4 actions O et 4 actions P pour 9 actions de jouissance. »

Droit parts « Kinta » : 4 actions O pour 9 parts et 1 action P pour 15 parts.

Droit-actions « Malaisie » : 4 actions « Kinta » O pour 90 actions « Malaisie ».

On pourra souscrire aux actions O avec un ensemble panaché de coupons n° 28 d'actions Kinta, de coupons n° 30 de parts Kinta et de tranches indivisibles de 10

actions Malaisie. Les actions O pourront être également souscrites selon le barème ci-après :

8 titres {actions ou parts) Kint ou 80 actions « Malaisie » donnent droit à 3 actions « O » Kinta.

Souscription ouverte du 3 au 22 juin. Les droits s'exerceront comme suit : Souscription actions « O ». — Actions de jouissance « Kinta » : coupon n° 28, parts « Kinta » : coupon n° 30, actions « Malaisie » : coupon n° 2. Souscription actions « P ». — Actions de jouissance et parts « Kinta » : sur présentation des titres pour estampillage.

CHRONIQUE FINANCIÈRE
Société des Étains de Malaisie
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 7 juillet 1929)

L'assemblée extraordinaire du 16 avril a accepté l'absorption de la société par la Sté des Étains de Kinta.

Les actionnaires recevront une action des Étains de Kinta contre 18 des Étains de Malaisie. Les 10 000 actions que la Sté des Étains de Kinta avait reçues, à titre de rémunération de ses apports, seront annulées. Les actions attribuées aux actionnaires des Étains de Malaisie seront des actions ordinaires.

L'Éveil économique a publié le 18 janvier 1922 une étude technique illustrée sur les exploitations tant par dragage, pour les gisements inondés, que par abattage au monitor, dans les gisements à ciel ouvert, de la société des Étains de Kinta, que notre directeur a visités en avril 1920 et dont il avait rapporté une très forte impression. C'est une des rares mines de Malaisie qui peuvent encore travailler avec un léger bénéfice lorsque le marché de l'étain descend au-dessous de 180 L. st. et que la plupart des mines doivent s'arrêter

ÉTAINS DE KINTA
(*Journal des débats*, 20 juillet 1929)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, sous la présidence de M. Salathé, a approuvé les comptes de l'exercice 1928, se soldant par un bénéfice net de 1 million 550.578 francs. Le dividende a été fixé à 50 francs brut par action et à 52 fr. 50 par part, payable à partir du 1^{er} août, à raison de, net 41 francs par action nominative et 28 fr. 23 au porteur; 43 fr. 05 par part nominative et 32 fr. 05 au porteur.

La production de l'étain s'est élevée à 865.700 kilos, contre 826.300 kilos l'année précédente, mais les difficultés d'extraction et la baisse du cours du métal ont annihilé les résultats. La moyenne des cours a été de £ 227 contre £ 289 l'exercice précédent. On sait qu'un cartel de l'étain est en voie de constitution à Londres, ce qui ne pourra qu'améliorer la situation de la Compagnie.

Nous donnons, d'autre part, quelques détails sur la formation de ce cartel.

ÉTAINS DE KINTA
(*Journal des finances*, 2 août 1929)

Kinta reprend avec vigueur de 1.155 à 1.200. L'assemblée extraordinaire du 29 juillet a vérifié et reconnu la sincérité de la déclaration de souscription et de versement relative à l'augmentation du capital de 840.000 francs à 3.060.000 francs par l'émission de 23.600 actions O et 7.000 actions P. Elle a approuvé à titre provisoire l'absorption des Étains de Malaisie.

(*Archives commerciales de la France*, 24 septembre 1929)

PARIS. — Modification. — Soc. des ÉTAINS DE KINTA, 62, Lazare. — Capital porté à 7.000.000 fr. — 19 août 1929. — *Loi*.

ÉTAINS DE KINTA
ÉTAINS DE MALAISIE
(*Le Journal des débats*, 16 décembre 1929)

L'action Kinta s'améliore de 790 à 827 et la part de 790 à 820, tandis que l'action des Étains de Malaisie se tient à 82. La Société de Kinta procède en ce moment à l'échange titre pour titre de ses parts contre des actions, et à l'échange de dix actions Étains de Malaisie contre une action Étain de Kinta.

ÉTAINS DE KINTA
(*Le Temps*, 29 mars 1930)

Le conseil de cette société a, en conformité des dispositions du programme de restriction de la production, décidé la fermeture d'une des mines, jusqu'à nouvel avis.

Conseil d'administration : MM. Auguste Salathé, président ; Jules Prevet et Pierre Collette, vice-présidents ; Robert Thierry-Mieg, administrateur délégué ; Jacques Chaubet, Louis Courteaux, Yves Lyon, Alfred Kirch, Pierre Pams, administrateurs.

Commissaire des comptes : M. Burguet.

Commissaire suppléant : M. Castaing.

Siège social : 62, rue Saint-Lazare, Paris (9^e).

ÉTAINS DE KINTA
(*Le Temps*, 9 juillet 1930)

L'assemblée du 7 juillet a approuvé les comptes de 1929 qui font apparaître un bénéfice net de 2.702.067 francs.

Le dividende a été fixé à 32 francs pour les actions de jouissance et les actions O et à 4 fr. 57 pour les actions P.

Parlant du marché de l'étain, le président a déclaré que, à elles seules, les restrictions recommandées par la « Tin producers Association » seraient insuffisantes à rétablir l'équilibre entre la production et la consommation et qu'un comité était chargé de rechercher de nouvelles applications du métal.

ÉTUDES FINANCIÈRES
ÉTAINS DE KINTA
(*Le Temps*, 27 octobre 1930)

Constituée en mai 1886, la Société des étains de Kinta est la plus ancienne des affaires françaises de mines d'étain et la première entreprise européenne fondée aux États fédérés malais (Malaisie britannique). Elle exploite diverses concessions situées dans la presqu'île de Malacca. Les trois principaux centres d'extraction sont Kampar, le plus ancien ; Batu-Ampor, dont l'aménagement a commencé en 1922 ; et Sungey-Ketyoh, qui, repassé à une filiale constituée en août 1924, la Société des étains de Malaisie, a dû être repris en 1929 à la suite d'avatars sérieux.

Les mines d'étain de la Malaisie britannique ne sont pas, en effet, des formations filoniennes pouvant être recoupées ; ce sont des boues sédimentaires, de teneur très variable en métal et dont on ne peut évaluer la durée. Il y a là déjà un risque sérieux qui oblige les sociétés exploitantes à prendre certaines dispositions particulière : achats constants de terrains nouveaux pour parer tout risque d'épuisement inopiné ; nécessité de conserver par suite un fonds de roulement assez important ; enfin, amortissement aussi rapide que possible du capital investi.

À ce risque naturel s'en joint un autre qui découle des conditions très particulières de l'exploitation. Les boues sédimentaires constituant le minerai d'étain se trouvent au voisinage de rivières dont le régime est très irrégulier. Elles sont recouvertes d'une couche de « stériles » dont l'épaisseur est des plus variables ; elles doivent être extraites au moyen d'excavateurs spéciaux, puis soumises à un délavage qui exige l'établissement de conduites forcées ainsi que l'autorisation d'évacuer dans des champs d'épandage les « tailings » qui sont les résidus du traitement. Les exploitations stannifères malaises sont ainsi constamment soumises à certaines vicissitudes : inondations si les rivières débordent et envahissent les champs d'extraction, sécheresse et impossibilité de délayer les boues si le régime des eaux est trop bas. On s'explique par suite qu'elles aient constamment pour souci de perfectionner leur imposante machinerie, ce qui ne les place pas néanmoins à l'abri d'événements fortuits tels que des pannes de moteurs et des venues d'eau extraordinaires. La déconfiture de la Société des étains de Malaisie est résultée d'une venue d'eau de ce genre.

On sait, en outre, que les cours de l'étain, métal semi-précieux, enregistrent des fluctuations extravagantes sur l'origine desquelles aucun producteur n'est d'accord.

Telles sont les conditions de travail de la Société des étains de Kinta, dont les titres, on le conçoit aisément déjà, ne sauraient jamais être retenus comme valeurs de tout repos, valeurs de « père de famille ».

Elle avait succédé à deux entreprises locales dont la Société française des mines de Pérak créée en 1883 et dont les apports furent rémunérés non par des actions, mais par la remise de la totalité des 12.000 parts de fondateur. Celles-ci étaient ainsi en nombre plus considérable que les 8.400 actions de 100 francs représentant le capital initial très modeste de 840.000 francs.

Fait plus singulier encore, ces 12.000 parts, qui ont été dédoublées en 24.000 titres en juillet 1927, intervenaient beaucoup plus largement que les actions dans la répartition des bénéfices ; il leur revenait, en effet, 75 % contre 25 % aux actions. Celles-ci, remboursées complètement en 1911, n'étaient plus, depuis cette époque, que des actions de jouissance ayant droit à 1 franc de dividende lorsque chacune des 24.000 parts divisées se voyait attribuer 1 fr. 05.

Les porteurs de parts intervenant donc pour les trois quarts dans la répartition, le conseil ne pouvait songer à augmenter le capital sans les favoriser encore bien davantage. La société a été condamnée ainsi, pendant plusieurs années, à se

développer par ses seuls moyens. Elle a dû se résigner à affermer seulement certaines petites concessions chinoises faute de pouvoir appeler des fonds qui lui auraient permis de les acquérir à bon compte. Un jour vint pourtant où, en raison de la hausse progressive des cours de l'étain, le conseil dut aviser à trouver des ressources nouvelles. En août 1924, il constitua une filiale déjà nommée, la Société des étains de Malaisie, au capital initial de 4 millions, représentés par 40.000 actions de 100 francs. Kinta fit apport de sa concession de Sungei Ketyoh dont l'exploitation se révélait comme devant être difficile: elle reçut 10.000 actions Étains de Malaisie ainsi qu'une somme de 100.000 francs. Et les actionnaires et porteurs de parts Étains de Kinta furent invités à souscrire au pair, titre pour titre, les 30.000 autres actions de numéraire Étains de Malaisie.

Cette innovation était louable; elle tournait en effet l'impossibilité dans laquelle Kinta se trouvait de pouvoir augmenter son capital, tant en raison de la difficulté d'obtenir des porteurs de parts une décision unanime approuvant les projets du conseil, que par suite de la trop grosse portion des bénéfices dévolue aux dits porteurs.

L'exploitation de la concession de Sungei Ketyoh s'affirmant comme de plus en plus pénible et coûteuse, le conseil des Étains de Malaisie décida, au début de 1927, l'émission à 120 francs de 40.000 actions de 100 francs qui portèrent le capital à 8 millions. Il pouvait sembler alors que Kinta fût à la veille d'adapter une nouvelle ligne de conduite. Elle aurait pu repasser progressivement les divers éléments de son actif à sa filiale d'exploitation, les Étains de Malaisie, et devenir ainsi une société de portefeuille. Libérée de toute entrave — aucune part de fondateur n'ayant été créée par ses promoteurs —, la Société des étains de Malaisie aurait pu appeler des capitaux frais et assurer aisément la mise en valeur de l'actif apporté par Kinta dont les actionnaires et les porteurs de parts auraient pu aussi souscrire à toutes augmentations du capital.

Pourquoi les choses ne se passèrent-elles pas ainsi ? On l'ignore. Ce qu'on sait mieux en revanche, c'est que les actions Étains de Malaisie donnèrent lieu à des spéculations insensées. Quelques mois après la constitution de la société, elles étaient introduites en Bourse à 294 francs, soit avec une prime de 194 % ; elles furent poussées jusqu'à 995 francs alors qu'il apparaissait de plus en plus clairement que l'exploitation rencontrait de sérieuses difficultés par suite d'inondations. Ce fut en effet par des pertes successives de 703.558 francs, 1.163.599 francs et de 1.708.004 francs que se soldèrent les trois exercices 1926, 1927 et 1928.

Aussi, après avoir atteint des cours extravagants, les actions Étains de Malaisie tombèrent-elles 99 francs en 1929 lorsque, le franc étant stabilisé et l'étain se révélant surabondant, toutes les valeurs stannifères s'effondrèrent. Et l'on vit alors le conseil de Kinta abandonner sa filiale au lieu de lui faire apport d'éléments moins difficiles à exploiter que la concession de Sungei-Ketyoh. Invoquant la nouvelle loi du 23 janvier 1929, qui a modifié le régime légal des parts en remplaçant, dans les assemblées de porteurs, une décision « unanime » par un vote « majoritaire », le conseil de Kinta proposa la résorption de l'actif apporté quatre ans plus tôt aux Étains de Malaisie. Les 80.000 actions de 100 francs, représentant le capital de 8 millions appelé par ceux-ci furent échangées, sur la base de dix pour une action Kinta ; en d'autres termes, l'actif des Étains de Malaisie fut repris pour 800.000 francs seulement. Des 80.000 actions créées par sa filiale, Kinta déduisit 10.000 qu'elle possédait en portefeuille et créa ainsi finalement, en juin 1929, 7.000 actions A ordinaires dites actions O ; à celles-ci furent adjointes 24.000 autres actions O provenant de l'échange décidé des parts Kinta contre des actions et, simultanément, furent émises à 440 fr. 23.600 actions O et à 115 francs 7.000 actions P ayant un droit de vote quintuple, mais un droit sept fois moindre dans les bénéfices.

Le capital, qui peut être porté jusqu'à 25 millions, est ainsi nominalement de 7 millions, mais, effectivement, de 6.160.000 francs. Il comprend 8.400 actions de

jouissance représentant l'ancien capital amorti, 54.600 actions O de 100 francs et 7.000 actions P également de 100 francs.

Avant la guerre — le franc étant stable —, les résultats de Kinta dépendaient uniquement de l'importance de la production et de la plus ou moins bonne tenue du marché de l'étain. De 1894 à 1906, la société connut ainsi une grande prospérité. Survint ensuite une période moins favorable qui entraîna une réduction du dividende au seul intérêt statutaire (alors non supprimé) de 5 francs par action de capital. La crise mondiale de 1907 prit la société au dépourvu et un emprunt obligataire de 1 million, remboursé depuis, fut nécessaire pour permettre le remplacement des gisements épuisés. D'importants changements furent apportés dans la direction, qui rétablirent la situation. En 1913, pour une production de 939.000 tonnes et un cours moyen de 180 liv. st. la tonne d'étain, la société annonçait un bénéfice de 254.000 francs et un dividende de 5 francs par action et de 10 fr. 50 pour les parts non dédoublées. Toute répartition fut supprimée en 1914, en raison des événements mais, avec la hausse constante de l'étain jusqu'à 318 liv. st. en moyenne pour 1918 — année d'intensification des fabrications de guerre —, la société distribua, durant les hostilités, des dividendes progressivement accrus. Elle répartit pour 1919 14 francs par action et 30 francs pour les parts. Mais, avec la crise mondiale de 1921 et les dépenses nécessitées par la concession de Batu-Ampor, toute distribution fut supprimée de 1920 à 1922 inclus. Voici depuis comment ont évolué les résultats industriels rapprochés des cours moyens de l'étain

Années	Production (en tonnes)	Cours moyen (en liv. st. par tonne longue de 1.016 k.)
1923	647	202
1924	926	248
1925	828	261
1926	722	291
1927	826	289
1928	866	227
1929	1.058 (a)	204

(a) Y compris la production des Étains de Malaisie.

Voici maintenant quels furent les résultats financiers

Au 31 déc.	Bénéfices nets	Montant distribué	Divid. action	Divid. part de jouiss.
	(En 1.000 francs)		(Francs)	
1923	460	874	25	53
1924	2.585	2.159	60	125
1925	3.438	2.438	66	139
1926	4.154	1.100	83	175

1927	2.654	1.839	50	52,50 (a)
1928	1.550	1.773 50	52,50 (a)	
1929	2.701	2.194	32 (b)	

(a) Parts dédoublées.

(b) Par action O et par action de jouissance. Les actions O n'ont pas droit à un premier dividende. Les actions P ont reçu le septième de 32 francs, soit 4 fr. 57.

L'exercice 1926 fut très favorable en raison de la baisse du franc et de la hausse de l'étain qui atteignit 321 liv st. 5. Les deux exercices suivants le furent beaucoup moins, le franc étant stable et le marché de l'étain de plus en plus mauvais. Sans un relèvement de la production en 1929, les bénéfices eussent été inférieurs aux précédents. Néanmoins, et nonobstant l'élévation du nombre d'actions à rémunérer 70.000 contre 8.400 actions de jouissance et 24.000 parts précédemment, le conseil put proposer un dividende de 32 francs, mais il est visible que cette répartition a laissé peu de disponibilités pour doter les fonds de prévoyance. Pour pouvoir procéder à certains amortissements, le conseil a dû recourir à un prélèvement de 480.190 francs sur la prime d'émission, ainsi ramenée de 8.129.000 francs à 7 millions 648.000 francs. Il a, en outre, effectué des réalisations de titres, qui ont ramené le portefeuille de 2.177.600 francs à 105.950 francs. Et voici comment pouvait se résumer le dernier bilan à fin 1929, après répartition (en 1.000 fr.) :

ACTIF	
Immobilisé	6.564
Portefeuille	106
Approvisionnements et stocks	201
Débiteurs et disponible	12.701
Comptes morts à amortir	1.441
	<u>21.013</u>
PASSIF	
Capital non amorti	6.160
Prime d'émission	7.649
Fonds de prévoyance	2.343
Exigible	4.861
	<u>21.013</u>

Disposant de nouveaux fonds, la société a pu obtenir, l'an dernier, deux nouvelles concessions et le conseil déclarait envisager avec sérénité l'extension future du domaine minier. Toutefois, il laissait entendre qu'il devrait recourir à des augmentations de capital.

Depuis la clôture de l'exercice 1929, la situation déjà fâcheuse du marché de l'étain s'est aggravée et la tonne d'étain ne vaut plus maintenant que 116 liv. st. Des restrictions ont bien été décidées par les producteurs en vue d'améliorer les cours du

métal, mais, jusqu'ici, aucun résultat positif n'a encore été obtenu. Aussi peut-on se demander si, pour 1930, le conseil pourra rémunérer convenablement la capital.

Actuellement, les actions de jouissance cotent 595 francs et les actions de capital 495 francs seulement. L'écart des cours est peu explicable puisque les deux titres ont les mêmes droits dans la répartition ; même les actions de capital au nominal de 100 francs, devraient valoir davantage que les actions amorties.

Cette anomalie boursière prouve que les actions nouvelles sont mal classées et que leurs porteurs sont beaucoup plus réservés au sujet des perspectives de l'affaire que les détenteurs des 8.400 anciennes. On est contraint de constater que leur réserve n'est pas sans raisons.

Annuaire Desfossés 1931, p. 922 :

Étains de Kinta

Administrateurs : Salathé, J. Chaubet, Collette, Thierry-Mieg, H. Neuschwander, J. Prevet, Y. Lyon, L. Courteaux, A. Kirch, P. Pams.

Société des Étains de Kinta
(*La Journée industrielle*, 7 juillet 1931)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1930 faisant ressortir un solde bénéficiaire de 757.724 fr. qui a été affecté aux amortissements.

MM. Colette et Yves Lyon, administrateurs sortants, ont été réélus.

ÉTAINS DE KINTA
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} août 1931, p. 636)

Devant la baisse du cours de l'étain qui est passé de 180 £ au début de 1930 à 116 £ à fin décembre, cette société a observé des mesures de restriction volontaire qui ont précédé la mise en vigueur d'une restriction obligatoire. La production est revenue en conséquence de 1.057 t. métriques environ à 973 tonnes en 1930. L'effort de l'exploitation s'est surtout porté sur la mise en valeur de nouveaux terrains situés à Kampar, en bordure de la voie ferrée. Le déblaiement de la couche stérile, qui recouvre la couche minéralisée, se poursuit à l'aide de caves excavatrices et les terrains stannifères seront vraisemblablement atteints dans les derniers mois de 1931. Le traitement se fera dès lors, comme dans les autres mines de la société., par des pompes à gravier et par des monitors hydrauliques sous pression. L'eau sera amenée par une conduite d'une longueur de 5 km. Au cours de l'exercice, la société a pu acquérir diverses concessions situées dans le voisinage de ses autres gisements. L'octroi de ces concessions lui a été facilité par les bonnes relations qu'elle entretient depuis 45 ans avec les autorités locales.

ÉTAINS DE KINTA
(*La Journée industrielle*, 12 juillet 1932)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, sous la présidence de M. Pierre Collette, vice-président, a approuvé les comptes de l'exercice 1931 qui se traduisent par un solde créditeur de 17.476 fr. qui a été reporté à nouveau.

Le rapport du conseil à l'assemblée indique que les cours extrêmes à la tonne, en livres or, ont été de 141 liv. st. et 100 liv. st. 1/2 ; actuellement, le prix du métal s'établit aux environs de 120 livres sterling.

La consommation de l'étain dans le monde, en particulier aux États-Unis, principal acheteur de ce métal, est descendue à un chiffre encore inférieur à celui de l'année précédente. Aussi, les gisements des quatre principaux pays producteurs d'étain : les États malais, la Bolivie, les Indes néerlandaises et la Nigéria, se sont-ils mis d'accord en 1930 pour confier à un comité international la mission de prendre conjointement toutes mesures en vue d'équilibrer la production et la consommation. Basée, comme point de départ, sur une production de 162.168 tonnes pour 1929, la réduction fut, par étapes, ramenée par le comité jusqu'à 81.000 tonnes.

De ce fait, la situation eût été grandement assainie si la chute de la consommation ne s'était pas encore accrue. Aussi des mesures nouvelles de restriction, plus rigoureuses encore, sont à l'étude, qui ramèneraient la production mondiale à 75.000 tonnes, alors que la consommation actuelle est estimée à 95.000 tonnes. Cette compression assurerait donc une marge de sécurité de 22.000 tonnes environ et amènerait, par la suite, une résorption des stocks, dont 21.000 t. sont immobilisées par un syndical international jusqu'en août 1934.

À l'issue de l'assemblée, l'administrateur délégué a souligné les récentes déclarations du directeur en chef de l'administration des mines aux États malais.

Ce haut fonctionnaire a fait remarquer que, du fait du nouveau plan qui entre en vigueur le 1^{er} juillet, le contrôle se trouverait étendu provisionnements d'étain, de manière à n'en point laisser le disponible pour des buts spéculatifs.

On admet que les stocks visibles et le métal reporté correspondent à environ 60.000 tonnes (fin mai). Avec un volant de deux mois : de 15.000 tonnes (pour la plupart à flot), le surplus non contrôlé serait de 24.500 tonnes, compte tenu des 31.000 tonnes détenues par le Pool.

Les exportations de métal se trouvant suspendues pendant juillet et août, les 15.000 autres tonnes se trouveraient contrôlées et ne viendraient sur le marché que graduellement en se répartissant sur une période de dix mois.

On se trouverait alors en présence de 8.000 tonnes seulement, en sus des besoins normaux. Du fait de la restriction additionnelle mise en vigueur depuis le 1^{er} juin 1932, ce dernier tonnage se trouverait vraisemblablement absorbé à la fin de l'année.

En résumé, les ainsi entièrement de 15.000 tonnes soins du marché.

ÉTAINS DE KINTA

(*Le Journal des débats*, 13 juillet 1932)

La Société des Étains de Kinta est une des plus anciennes parmi les entreprises stannifères de Malaisie, puisqu'elle date de 1886. Elle a procédé, l'an dernier, à l'augmentation de son capital. L'affaire est transformée, tant au point de vue industriel qu'au point de vite financier.

L'assemblée d'hier a approuvé les comptes de 1931. Le compte d'exploitation des mines a laissé un bénéfice de 5.184.513 fr. contre 8.719.876 fr., auquel s'ajoutent 144.090 fr. contre 353-393 de profits au siège social. Déduction faite des diverses charges, il reste un bénéfice net de 17.476 fr. contre 757.724. L'an dernier, ce solde créditeur avait été intégralement affecté aux amortissements.

L'avenir dépend, pour Kinta, non seulement de la richesse plus ou moins grande de ses nouvelles concessions, mais surtout des cours de l'étain. Le rapport fait, sur la situation du marché mondial du métal, les observations suivantes :

Cette situation se serait grandement améliorée sans la chute croissante de la consommation. Aussi bien a-t-il fallu, renforcer les mesures de restriction. On estime qu'elles ramèneraient la-production, mondiale à environ 73.000 tonnes, alors que la consommation actuelle est estimée, dans les milieux compétents, à 95.000 tonnes. Cette compression assurerait donc une marge de sécurité de 22.000 tonnes environ, et amènerait, par la suite, une résorption des stocks, dont 21.000 tonnes sont immobilisées par un syndicat.international jusqu'en août 1934.

En ce qui touche les stocks mondiaux, l'administrateur délégué estime que le nouveau plan qui entre en vigueur le 1^{er} juillet permettrait d'étendre le contrôle à l'ensemble des approvisionnements d'étain, de manière à n'en point laisser de disponible pour des buts spéculatifs.

Nous avons, déjà dit que, seules, à notre sens, des mesures énergiques pouvaient ramener l'équilibre entre l'offre et la demande.

ÉTAINS DE KINTA (*Le Temps*, 18 août 1932)

Pour 1931, cette société a réalisé un bénéfice d'exploitation de 5.184.513 francs contre 8.719.876 francs en 1930. Déduction faite des charges diverses, le bénéfice net est ramené à 17.476 francs contre 757.724 francs en 1930.

Annuaire Desfossés 1933, p. 979-980 :

Étains de Kinta

Administrateurs : Salathé, J. Chaubet, Collette, Thierry-Mieg, J. Prevet, Y. Lyon, L. Courteaux, A. Kirch, P. Pams.

ÉTAINS DE KINTA (*Le Journal des débats*, 27 juin 1933)

Les comptes de l'exercice 1932 ont été approuvés par l'assemblée qui s'est tenue ce matin. Bien que la production soit revenue de 775.400 kg. à 530.290 kg. d'étain, la compression des frais généraux a permis à la société de réaliser un bénéfice brut de 580.148 fr. contre 377.357 fr. et un bénéfice net, après amortissements, de 281.719 fr. contre 17.476 fr.

Sur la proposition du conseil, l'assemblée a. décidé d'affecter 14.086 fr. à la réserve légale, 71.700 fr. au fonds d'amortissement du capital ainsi porté à 200.000 fr. et de joindre les 195.933 fr. restants au report, qui atteint 573.291 fr.

D'autre part, 150.000 fr. ont été prélevés sur les fonds d'amortissement du capital pour amortir, par voie de tirage au sort, 1.500 actions. La reprise de l'amortissement du fonds social devrait faire disparaître l'anomalie boursière qui consiste à coter l'action de jouissance à un niveau sensiblement supérieur à l'action de capital (la première vaut 830 fr. et la seconde 612 fr.), alors que les deux titres ont exactement les mêmes droits quant au dividende et que l'action de capital court désormais la chance d'être remboursée à 84 fr. nets et remplacée par une action de jouissance.

Actuellement, l'anomalie peut s'expliquer par la différence de marchés (il n'existe que 8.400 actions de jouissance bien classées et 54.600 actions de capital provenant des émissions de 1929) mais elle devrait néanmoins tendre à s'atténuer.

Le rapport signale l'amélioration du marché de l'étain. Les cours du métal, qui s'établissaient à 139 livres au début de 1932, après avoir oscillé entre 158 livres et 102 livres pendant l'exercice, atteignent maintenant 220 livres. La moyenne mensuelle de la consommation, de 9.097 t. en 1931, était tombée à 6.170 t. en 1932 (et même à 5.365 pour le second semestre). Elle s'est relevée à 8.113 t. en avril 1933 et 7.359 en mai. Enfin, les mesures de restriction de la production ont réussi à ramener les stocks libres anglais de 33.425 t. en juin 1932 à 22.644 t., leur niveau actuel.

L'étain est, parmi les métaux communs, celui dont la situation est incontestablement la plus saine. Kinta convient en vue d'un placement à quelque échéance.

ÉTAINS DE KINTA
(*Le Journal des débats*, 10 mai 1934)

L'assemblée du 8 mai a approuvé les comptes de 1933, faisant ressortir un bénéfice distribuable de 1 million 145.045 francs. Le dividende a été fixé à 15 francs brut par action de capital et de jouissance et à 2 fr. 15 par action « P ».

Le rapport signale que la production des mines durant l'exercice 1933 a été plus faible que celle de l'année précédente, ayant passé de 775.400 à 417.440 kilos d'étain. Cette diminution est en corrélation avec les mesures obligatoires de restriction imposées par le comité international.

1935 (22 février) : DÉCÈS, À SAINT-CLOUD, D'AUGUSTE SALATHÉ

Pierre Xavier COLLETTE, président

Né à Seclin (Nord), le 29 juin 1860.

Fils de Charles Collette, notaire, et de Louise Angélique de Près.

Frère de Jeanne-Lucie (1862-1938)(M^{me} Albert Charles Joseph Dupont) et de Paul Louis Charles (1865-1895)

Marié à Marie Louise Cécile Eugénie Joseph Dupont (1867-1949). Dont :

— Charles Pierre Louis Joseph Collette (1890-1963) : ci-dessous.

— et Maurice Pierre Louis Joseph Collette (1892-1965).

Notaire à Seclin, puis Pouancé (Maine-et-Loire).

Avocat à Paris.

Administrateur de la Société nouvelle d'édition et de publicité (1908),

de la de la Banque de crédit hypothécaire et agricole de l'État de Sao-Paulo (juin 1909),

des Étains de Kinta (juillet 1909),

de la Banque de commerce privée de Saint-Pétersbourg et

du Syndicat de recherches (1910)

enfin de la Compagnie d'entreprises et de constructions (fév. 1911),

toutes affaires (hors Kinta ?) liées à la maison J. Loste et Cie dont il semble déjà un représentant.

Directeur (mai 1911) et administrateur (1912-1914, 1922-1923) du [Crédit français](#), suite de la maison J. Loste et Cie. Son représentant comme :

Fondateur du [Crédit du Rhône et du Sud-Est](#) (avril 1913),

liquidateur de la [Banque commerciale et industrielle](#) (août 1913),

scrutateur à l'assemblée de la [Compagnie de navigation Sud-Atlantique](#) (mars 1914),

administrateur Son représentant au conseil du [Crédit de l'Ouest](#) à Angers (démission en 1915),

des [Produits du Naol](#) (sodium+oléate)(1916) : brillants pour métaux. Coup d'accordéon et nouveau conseil en 1924.

des [Produits Trical](#) (Industrie alimentaire)(avril 1919),

et des [Anciens Établissements Schmitt et Zivy](#) (mai 1919) : matériel électrique.

administrateur de la [Société des Étains de Malaisie](#) (août 1924),

vice-président du [Crédit foncier d'Orient](#) (1936-1939).

Décédé à Versailles, le 2 janvier 1947.

ÉTAINS DE KINTA
(*Le Temps*, 2 mai 1936)

Le conseil proposera à la prochaine assemblée la répartition d'un dividende de 17 francs brut contre 25 francs l'an dernier.

Le cinquantenaire de la Société des étains de Kinta
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 juillet 1936)

Cette société essentiellement française a été créée en 1886, pour entreprendre une exploitation d'étain, la première en date, dans l'État de Pérak, aux États fédérés malais. Elle a presque toujours été dirigée par des ingénieurs français.

« Nous pouvons tous, a dit le président M. Pierre Collette, à l'assemblée générale du 9 juin, nous féliciter d'avoir, pendant cette longue période portant sur un demi-siècle, mené le bon combat pour la réussite de nos travaux. »

AVIS DE DÉCÈS
(*L'Écho d'Alger*, 22 septembre 1936)

Monsieur le chanoine Oland, curé de Saint-Bonaventure ; Monsieur le curé de Saint-Pierre et les membres du conseil paroissial ont la douleur de faire part aux paroissiens du décès de

Monsieur Jules CHAUBET
bienfaiteur insigne de l'Église,

survenu à la Fauconnerie (Orne), le 17 septembre, muni des sacrements de l'Église et les invitent à assister au service funèbre solennel qui sera célébré pour le repos de son âme en l'église Saint-Pierre du Hamma, vendredi 25 septembre, à 9 heures.

Annuaire Desfossés 1937, p. 1075 :

Étains de Kinta

Administrateurs : P. Collette, pdt ; J. Prevet, v.-pdt ; R. Thierry-Mieg, adm.-dir. ; J. Chaubet, Y. Lyon, L. Courteaux, J. Descraques, A. Kirch, P. Pams.

Commissaires des comptes : J. Labbé et H. Lombard.

Société des Étains de Kinta
(*La Journée industrielle*, 15 juin 1937)

L'assemblée ordinaire tenue a approuvé les comptes de l'exercice présentant un bénéfice net de 2.681.341 francs. Compte tenu du report antérieur de 168.043 fr., le total disponible ressort à 2.849.384 francs. Le dividende a été fixé à 32 fr. par action O et à 4 fr 57 par action P, payable, sous déduction des impôts, à partir du 21 juin courant. Une somme de 109.556 fr. a été reportée à nouveau.

MM. Pierre Collette et Yves Lyon ont été réélus administrateurs.

Annuaire industriel, 1938 :

ÉTAINS de KINTA (Soc. des), 62, r. St-Lazare, Paris, 9^e. T. Trud. 28-70. Soc. an. cap. 7.000.000 fr. — Cons. d'adm. : Prés. : M. [Dr] A[uguste] Salathé [+ 1935] ; Vice-prés. : MM. P[ierre] Colette [*sic* : Collette], et J[ules] Prevet ; Adm. dél. : M. R[obert] Thierry-Mieg ; Membres : MM. J. Chaubret [*sic* : Chaubet (+ 1936)], L. Courteaux [dg], A[lfred] Kirch [gendre du Dr Salathé], Y[ves] Lyon [fils d'Edmond (ci-dessus)], P. Pams ¹¹. — Exploitation de mines d'étain dans la presqu'île de Malacca.

Minerais d'étain. (1-Z-11708).

¹¹ Peut-être Pierre Pams (1863-?), des Caves Pams frères, à Port-Vendres. Chevalier de la Légion d'honneur du 5 février 1929.

ÉTAINS DE KINTA
(*Le Temps*, 16 janvier 1938)

La production de 1937 est de 713 tonnes contre 743 en 1936.

Annuaire Desfossés 1940, p. 783 :

Étains de Kinta

Administrateurs : P. Collette, pdt ; L. Courteaux, v.-pdt ; R. Thierry-Mieg, adm.-dir. ;
J. Chaubet, J. Descraques, Y. Lyon, A. Kirch, P. Pams, J. Prevet.

Commissaires des comptes : J. Labbé et H. Lombard.

Louis COURTEAUX, pdg

Annuaire Desfossés 1945, p. 796 :

Étains de Kinta

Administrateurs : L. Courteaux, pdg ; J. Chaubet, v.-pdt ; Ch. Collette ¹², J.
Descraques, Y. Lyon, A. Kirch.

Commissaires des comptes : J. Labbé et H. Lombard.

ÉTAINS DE KINTA
Augmentation de capital
(*BALO*, 30 décembre 1946)

Louis Courteaux, président du conseil d'administration.

Annuaire Desfossés 1948, p. 851 :

Étains de Kinta

Administrateurs : L. Courteaux, pdg ; J. Chaubet, v.-pdt ; Ch. Collette, J. Descraques,
Y. Lyon, A. Milagou, H. Girod-Eymery.

Commissaires des comptes : J. Labbé et H. Lombard.

Annuaire Desfossés 1953, p. 650 :

Étains de Kinta

Idem.

¹² *Charles* Pierre Louis Joseph Collette (Seclin, 25 juillet 1890-Spiez, Suisse, 20 août 1963) : fils aîné de Pierre (ci-dessus). Marié à Clotilde Dubois. 5 enfants. Avocat-conseil. Administrateur de l'Alimentation de la Bresse (1924). Patron d'un cabinet d'études juridiques, fiscales et commerciales à Paris, 6, rue de Sèze. Administrateur de France-Commission (1926), administrateur délégué de la Compagnie industrielle et financière franco-serbe (1928), administrateur de Tourisme-Industrie (1930) : édition... Liquidateur de la [Manufacture de dentelles et de broderies indochinoises](#), de Thai-Ha-Ap, près Hanoï (1938). Officier de la Légion d'honneur à titre militaire (*JORF*, 28 décembre 1938). Prisonnier de guerre en 1940.

SOCIÉTÉ DES ÉTAINS DE KINTA [Desfossés 1956/622]

S.A., 18 mai 1886.

Siège social : Paris, 62, rue Saint-Lazare.

Courteaux (Louis)[ing. Supélec][^{xx/o}], 622 (pdg Étains de Kinta).

Chaubet (Jacques)[Fils de Jules Chaubet. Marié à Marie-Thérèse Burnier, fille de Sébastien Burnier, directeur de H.E.C., président de la Société phénicienne des forces hydrauliques du Nahr-Ibrahim (Liban), administrateur de la Société internationale de régie co-intéressée des Tabacs du Maroc, et sœur d'Henry Burnier, directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas. Adm. Sucrieries et raffineries de l'Indochine (1933)], 622 (v.-pdt Kinta).

Collette (Charles)[1890-1963][fils aîné de l'ancien président Pierre Collette], 622 (Étains de Kinta).

Descraques (J.)[^{oo/}], 622 (Étains de Kinta).

Lyon (Yves)[1896-1984][fils d'Edm. Lyon, banquier][anc. adm. Cie générale d'outre-mer], 622 (Étains de Kinta)[à la suite de son père], 1474 (Astral-Celluco)[son frère Jean ayant épousé Édith Lévy-Finger].

Millagou (Antoine)[1880-1959][Fonctionnaire de l'Enregistrement. À la Cie algérienne depuis 1919], 203 (Cie algérienne de crédit et de bq), 286 (pdg Foncière et immob. de la Ville d'Alger), 622 (Étains de Kinta).

Girod-Eymery (H.)[^{o/}], 622 (Étains de Kinta).

Dardelet (Victor)[1899-1959][Adm. délégué Bq parisienne du Maroc], 622 (Étains de Kinta).

Vernes (Georges Philippe)[1909-1992][Fils de Philippe Vernes et d'Alice Mallet. Marié à Jacqueline Wallace], 143 (Parisienne de crédit), 172 (v.-pdt Crédit foncier colonial), 203 (Cie algérienne créd.+bq), 568 (Ass. minière), 591 (v.-pdt Mines de Douaria), 622 (Étains de Kinta), 1838 (Sucrieries coloniales).

Pacquement (Jean)[1901-1970][fils d'Alfred P., adm. de soc., et de Marguerite Harth, sœur de Paul et Georges Harth, nég. commiss. en métaux][Ép. Antoinette Schloesing][^{x/oo}][allié Vernes], 591 (Mines de Douaria), 622 (Étains de Kinta), 1657 (Cotonnière de Saint-Quentin), 1735 (SEA-MC).

Prain (Roger)[^{o/x}], 622 (secr. gén. Kinta)[et futur dir. gén. Bq Vernes seconde mouture].

Labbée (J.-M.), 622 (comm. cptes Étains de Kinta), 1661 (comm. cptes Filatures Fourmies), 1967 (comm. cptes Éts Ste-Marie, Dupré, Lelièvre et Cie).

Gelas (F.), 203 (comm. cptes Cie algérienne de crédit et de bq), 622 (comm. cptes Étains de Kinta), 1897 (comm. cptes Fab. alsacienne de levure et alcools).

OBJET : L'exploitation de mines d'étain sises dans la presqu'île de Malacca.

CAPITAL SOCIAL : 61.800.000 fr., divisé en 51.800 actions de 1.000 fr., dont 81.100 actions « O » et 700 actions « P ». À l'origine de 840.000 fr., porté en mai 1929 à 3.900.000 fr. par l'émission d'actions nouvelles, puis à 7 millions à la même date par la conversion en actions de parts de fondateur. Porté en 1946 à 26.200.000 fr., par l'émission à 120 fr. de 192.000 actions nouvelles « O ». Actions regroupées en titres de 1.000 fr. à partir du 20 juin 1951. Porté en 1951 à 51.800.000 francs par la création de 25.600 actions « O » de 1.000 fr. (1 pour 1 « O », 1 pour 7 « P »).

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale ; 5 % au capital libéré et non amorti. Sur l'excédent : affectations à des comptes de réserve, de provision et de prévoyance spéciaux ou extraordinaires. Sur le surplus : 10 % au conseil, le solde réparti entre toutes les actions de capital ou de jouissance. Toutefois, chacune des actions de la catégorie « P » amortie ou non amortie ne recevra dans cette répartition que le 1/7^e de la même somme qui reviendra à chacune des actions de la catégorie « O » amorties ou non amorties.

LIQUIDATION : Excédent d'actif réparti entre toutes les actions « O » et « P » de capital ou de jouissance, les actions « P » ne recevant que le 1/7^e de ce qui revient aux actions « O ».

SERVICE FINANCIER : Société française de reports et dépôts, Société nouvelle de la Cie algérienne de crédit et de banque.

TRANSFERTS : Siège social.

COUPONS NETS AU PORTEUR : Actions « O » : n° 43 (11 juillet 1951), 252 fr. sur les actions anciennes de 100 fr. ou 1.260 fr. sur les actions regroupées de 1.000 fr. (coupon 1) ; 2 (16 juin 1952), 1.554 fr. ; 3 (3 juillet 1953), 1.549 fr. ; 4 (12 juillet 1954), 1.550 fr. ; 5 (11 juillet 1955), 1.550 fr.

en milliers de fr.	Bénéfice nets	Dividende total
1941-1945	— 326	—

1946	84	—
1947	14.831	12.041
1948	29.403	23.014
1949	36.916	32.014
1950	94.134	86.940
1951	111.371	107.401
1952	107.732	107.293
1953	107.971	107.243
1954	107.292	107.243

BILANS AU 31 DECEMBRE (En 1.000 francs)

	1950	1951	1952	1953	1954
ACTIF					
Immobilisations (nettes)	41.828	54.648	74.420	77.086	77.041
Autres valeurs immobilisées	39	39	39	39	39
Réalisable :					
Débiteurs	162.454	406.012	418.078	432.029	408.019
Titres de placement	67.729	67.726	9.919	9.017	9.959
Disponible	228.017	129.824	92.312	78.549	77.792
	<u>500.067</u>	<u>658.049</u>	<u>594.968</u>	<u>597.620</u>	<u>572.850</u>
PASSIF					
Capital	51.800	51.800	51.800	51.800	51.800
Réserves	30.275	36.573	40.237	40.676	41.403
Fonds de renouvellement et provisions	281.853	251.822	266.217	293.531	286.674
Dettes à long terme	18.428	18.428	17.030	—	—
Dettes à court terme	23.677	188.055	111.952	103.642	85.681
Bénéfices	94.134	111.371	107.732	107.971	107.292
	<u>500.067</u>	<u>658.049</u>	<u>594.968</u>	<u>597.620</u>	<u>572.850</u>

Who's who 1971 :

PALLIER (Jean) : président de la Compagnie algérienne, adm. des Étains de Kinta.

Who's who 1979 :

Giscard d'Estaing (François)* : BFCE*, Étains de Kinta.

Who's who 1979 :

VERNES (Georges, Philippe), banquier, administrateur de sociétés. Né le 23 janv. 1909 à Paris [† Paris XIII^e, 30 juillet 1992]. Fils de Philippe Vernes, banquier [régent de la Banque de France], et de M^{me}, née Alice Mallet. Mar. le 19 oct. 1936 à M^{lle} Jacqueline Wallace. Études : École des Roches à Verneuil-sur-Avre. Carr. : associé-gérant (1943) de Vernes et Cie, banquiers puis administrateur-directeur général (1970-1971) de la Banque Vernes et Cie, administrateur de la Banque Vernes et Commerciale de Paris (depuis 1971), président (1951-1970) de la Société anonyme parisienne auxiliaire (Sapa), administrateur de la Compagnie française de crédit et de banque, administrateur (1955), puis président-directeur général (depuis 1970) de la Société des étains de Kinta, vice-président (depuis 1971) de la Société des mines de Douaria et de la Société de participations bancaires et financières. Adr. : prof., 52, av. Hoche, 75008 Paris ; privée, 30, av. de Messine, 75008 Paris.

Suite :

Société de Kinta, puis (1982) Société centrale d'investissements = recyclage des indemnités de nationalisation de la Banque Vernes et Commerciale de Paris (Vernes+Dassault).
